

## Introduction

Selon l'enseignement de l'Église, la dignité de la personne humaine a un triple fondement : 1<sup>o</sup> l'être humain est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, 2<sup>o</sup> il est sauvé par le Christ et 3<sup>o</sup> il est destiné à la vie éternelle en communion avec Dieu<sup>1</sup>. Sa dignité a donc un caractère à la fois permanent (car ontologique) et dynamique (de la puissance à l'acte, puis de l'acte imparfait à l'acte achevé) puisqu'elle tend à un achèvement<sup>2</sup>. La présente étude expose le premier aspect du fondement de la dignité humaine, la création de l'être humain à l'image et à la ressemblance de Dieu, afin de saisir la profondeur de sa signification.

La théologie de l'*imago Dei*, élaborée dès les origines chrétiennes à partir des textes vétéro- et néotestamentaires (notamment Gn 1, 27 ; Gn 9, 6 ; Ps 8, 5-7 ; Sg 2, 23 ; Si 17, 3-4 ; Rm 8, 29 ; Col 1, 15 ; 2 Co 4, 4) et largement développée durant les premiers siècles<sup>3</sup>, n'a pas perdu en importance au Moyen Âge, mais a été négligée « par certains philosophes et théologiens modernes occidentaux »<sup>4</sup>. De l'avis commun, c'est à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> qu'elle a retrouvé une place centrale dans l'anthropologie théologique grâce au mouvement plus large de redécouverte et de retour à la théologie biblique et patristique. L'intégration de la doctrine de l'*imago Dei* dans les textes du Concile Vatican II, notamment dans la constitution pastorale *Gaudium et Spes* sur l'Église dans le monde de ce temps (GS), qui est l'objet du présent travail, a donc une grande importance, car ces textes « reflètent et confirment ce développement significatif dans la théologie du vingtième siècle »<sup>6</sup>.

L'intérêt objectif du présent travail consiste d'une part dans la mise en évidence de l'intégration de la doctrine patristique de l'*imago Dei* dans l'enseignement conciliaire. Il s'agit en effet d'un exemple du retour – non pas statique et stérile, mais dynamique et fécond – à l'enseignement biblique interprété par les Pères de l'Église. D'autre part, notre étude tente de présenter les aspects principaux de cette doctrine à partir d'une interprétation

---

<sup>1</sup> Cf. J. B. BENESTAD, « Doctrinal Perspectives on the Church in the Modern World », dans : M. L. LAMB, M. LEVERING (ed.), *Vatican II. Renewal within Tradition*, Oxford, 2008, p. 147-164, ici p. 151. L'auteur se réfère à l'exhortation apostolique post-synodale *Christifideles laici* sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde du PAPE JEAN-PAUL II, 30 décembre 1988, n° 37.

<sup>2</sup> *Ibid.* Concernant les deux caractères (permanent et dynamique) de l'*imago Dei* cf. CEC, n° 1700.

<sup>3</sup> Cf. A.-G. HAMMAN, *L'homme image de Dieu. Essai d'une anthropologie chrétienne dans l'Église des cinq premiers siècles*, Paris, 1987 ; R. WINLING, *Le salut en Jésus Christ dans la littérature de l'ère patristique*, t. I, Paris, 2016, p. 161-189.

<sup>4</sup> COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, « Communion et service : la personne humaine créée à l'image de Dieu », dans : ID., *Documents II (1986-2009)*, éd. G. EMERY, intro. L. F. LADARIA, « Documents d'Église », Paris, 2013, p. 339-484, ici p. 440.

<sup>5</sup> Cf. *ibid.*, n° 4, p. 441.

<sup>6</sup> *Ibid.*

holistique de GS 12. Au-delà de cet intérêt objectif, c'est également un questionnement personnel qui m'a amenée à choisir ce thème. En effet, durant mes études de théologie, les occasions de scruter le mystère de l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu n'ont pas manqué. Pourtant, cette notion de l'*imago Dei* était restée pour moi imprécise sur plusieurs points (notamment la question de savoir si l'union conjugale fait partie de l'*imago Dei*) et il y manquait un principe unificateur des différents éléments rencontrés.

Notre projet initial était de retrouver les sources patristiques à l'arrière-plan de GS, autant que cela est possible, c'est-à-dire d'identifier les lieux où l'on eut recours à la pensée patristique concernant la doctrine de l'*imago Dei*, afin de pouvoir approfondir ces sources et d'établir ce qui, de la doctrine patristique de l'*imago Dei*, a été ou n'a pas été repris et retenu par les pères conciliaires. Or, malgré une étude approfondie qui s'est révélée très fastidieuse, nous n'avons trouvé presque aucune référence précise aux écrits d'un Père de l'Église. Le maigre résultat concernant ce point précis de l'évolution rédactionnelle de GS a donc entraîné un changement du plan de ce travail. C'est ainsi que, dans son état final, notre étude comporte deux parties : la première partie vise à présenter l'évolution rédactionnelle de GS concernant la doctrine de l'*imago Dei* ; l'analyse de cette évolution nous a offert plusieurs pistes de réflexion et c'est ainsi que nous avons consacré la deuxième partie de notre étude à deux questions d'interprétation.

À notre connaissance, il n'existe aucun ouvrage complet sur l'évolution de la doctrine de l'*imago Dei* dans GS. Notre recherche s'appuie principalement sur : 1° le travail fouillé de P. d'Ornellas<sup>7</sup> sur le développement de la notion de liberté humaine dans GS où cet auteur mentionne, quoique de manière non systématique, le développement de la notion d'*imago Dei* dans l'évolution rédactionnelle de GS ; 2° l'introduction historique et doctrinale de GS par R. Tucci<sup>8</sup> ; 3° l'histoire des textes de GS par Ph. Delhaye<sup>9</sup> ; 4° le commentaire sur le chapitre I de GS par J. Mouroux<sup>10</sup> ; et 5° un choix d'interventions des pères conciliaires lors de la troisième et de la quatrième sessions conciliaires.

---

<sup>7</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté, que dis-tu de toi-même ?*, Saint-Maur, 1999. Cet ouvrage sur la notion de liberté dans les textes du Concile Vatican II contient beaucoup de références à la doctrine de l'*imago Dei* comme élément fondamental de la conception de la liberté dans GS.

<sup>8</sup> R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale à la constitution pastorale », dans : Y. M.-J. CONGAR, et al. (dir.), *L'Église dans le monde de ce temps*, t. II, « Unam Sanctam 65b », Paris, 1967, p. 33-127.

<sup>9</sup> Ph. DELHAYE, « Histoire des textes de la constitution pastorale », dans : ID. (éd.), *L'Église dans le monde de ce temps*, t. I, « Unam Sanctam 65a », Paris, 1967, p. 213-277.

<sup>10</sup> J. MOUROUX, « Situation et signification du Chapitre I : la dignité de la personne humaine », dans : Y. M.-J. CONGAR et al. (dir.), *L'Église dans le monde de ce temps*, t. II, « Unam Sanctam 65b », Paris, 1967, p. 229-253.

La recherche des sources patristiques dans l'évolution rédactionnelle de GS s'est révélée difficile en raison des sources dispersées. Nous avons dû nous contenter d'indications ponctuelles recueillies dans ces différents ouvrages où nous avons trouvé peu d'indications (spécialement pour la période de consultation). De ce fait, notre enquête n'est pas exhaustive. Cette limite concerne également l'accès difficile et parfois même impossible aux travaux des commissions entre les sessions. Pour la troisième et la quatrième sessions conciliaires, par contre, une autre raison du manque d'exhaustivité est apparue : les *Acta Synodalia* présentent une masse de textes dont l'étendue dépasse l'objet matériel d'investigation d'un mémoire de licence : nous avons donc dû limiter notre recherche. À cela s'ajoute la difficulté méthodologique due au fait que les *Acta Synodalia* ne sont actuellement que partiellement disponibles en version numérisée. Enfin, notre étude comporte une limite concernant la dimension christologique de la doctrine de l'*imago Dei* : cette dimension christologique est importante mais nous nous sommes limitée à l'évoquer sans lui consacrer la place qu'elle mériterait dans une recherche plus développée. Ces limites seront précisées dans le courant du travail.

Notre étude se compose ainsi de deux parties. La première partie présente le développement rédactionnel de la doctrine de l'*imago Dei* dans GS à travers les différentes périodes du travail conciliaire (chapitre 1 à 3). Puis elle propose une brève analyse de la version finale de GS 12 consacré entièrement à la doctrine de l'*imago Dei* ainsi qu'une présentation des autres paragraphes de la constitution pastorale qui mentionnent cette doctrine (chapitre 4). Les résultats de cette première partie suscitent plusieurs questions d'interprétation de GS 12. La deuxième partie en aborde deux : nous présenterons d'abord brièvement l'état de la question de l'interprétation des deux termes *image* et *ressemblance* du texte de la Genèse (chapitre 1), puis nous proposerons une interprétation de l'enseignement conciliaire sur l'*imago Dei* résultant d'une lecture holistique et qui met en évidence trois aspects distincts et interdépendants de l'*imago Dei* (chapitre 2). La conclusion générale récapitulera les résultats obtenus et signalera quelques voies à suivre pour poursuivre l'étude.

## Première partie : *L'Imago Dei* dans l'évolution rédactionnelle de *Gaudium et Spes*

Dans l'histoire rédactionnelle de la constitution pastorale qui est un texte fondamental du deuxième Concile du Vatican et qui prolonge la constitution dogmatique *Lumen Gentium* sur l'Église<sup>11</sup>, on peut distinguer trois périodes successives<sup>12</sup> (à partir desquelles sera structurée la suite de notre travail) : la période de consultation ou période anté-préparatoire (chapitre 1), la période préparatoire ou période de rédaction des schémas préparatoires (chapitre 2) et la période proprement conciliaire avec les quatre sessions et le travail effectué entre ces sessions (chapitre 3). Avant de clore cette première partie, nous procéderons à une analyse du texte final de GS 12 en nous inspirant notamment d'un commentaire de J. Ratzinger et nous relèverons brièvement les endroits où *l'Imago Dei* est mentionnée dans l'ensemble de la constitution (chapitre 4).

### 1. LA PÉRIODE DE CONSULTATION

Durant la période de consultation (Pentecôte 1959 – Pentecôte 1960)<sup>13</sup>, la commission anté-préparatoire, composée de dix membres provenant de tous les dicastères de la Curie et ayant débuté son travail lors de sa première réunion à la fin du mois de mai 1959, lança trois consultations : une consultation de tous les futurs pères conciliaires (tous les évêques et supérieurs religieux), une consultation des préfets des Congrégations romaines et une consultation des universités et facultés catholiques de théologie. Parmi les réponses données dans ce cadre très large, d'Ornellas indique deux prises de position concernant la doctrine de *l'Imago Dei*<sup>14</sup>, toutes les deux mentionnant ce thème dans le contexte de la dignité de l'être humain : d'une part celle du cardinal Julius Döpfner, archevêque de Munich et de Freising, avec trente évêques allemands<sup>15</sup>, d'autre part celle de Karol Wojtyła<sup>16</sup>, alors évêque auxiliaire

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>12</sup> Nous empruntons cette division de la préparation du Concile à P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 37.

<sup>13</sup> Pour ce paragraphe, nous nous appuyons sur les données présentées dans *ibid.*, p. 41-100.

<sup>14</sup> *Cf. ibid.*, p. 47, n. 25.

<sup>15</sup> ADCOV Antepreparatoria, II/I, p. 583 et p. 737-738 où est proposé un « symbole anthropologique » en quatre points. Dans le deuxième point on retient que l'homme est une personne ayant une âme spirituelle et qu'ainsi il est naturellement l'image de Dieu (« Homo est persona, quia praeditus anima spirituali. Ideo est naturalis imago Dei »).

<sup>16</sup> ADCOV Antepreparatoria, II/II, p. 741-742. Ici est soulignée la dimension spirituelle de l'être humain (« transcendentalem oportet ordinem spiritualement exponere ») : c'est dans cette dimension spirituelle de l'homme

de Cracovie ; les deux proposent d'intégrer explicitement, en le citant, le texte de la *Genèse* concernant la création de l'homme à l'image de Dieu (Gn 1, 26-27).

En récapitulant en quelques points ce qu'il retient de sa consultation des documents de cette période, d'Ornellas note : « Le concept de la personne humaine semble fécond pour la doctrine morale catholique. Les thèmes de l'homme créé à l'image de Dieu et de sa dignité sont liés. Il convient de souligner l'importance de cette redécouverte d'une donnée théologique traditionnelle de l'Église »<sup>17</sup>. Dans la note correspondante, l'auteur précise que « la redécouverte des Pères de l'Église a amené avec elle la prise de conscience de l'importance du thème biblique de l'homme créé à l'image de Dieu »<sup>18</sup>, et il donne comme exemple deux auteurs qui ont préparé le terrain dans ce domaine : P. Th. Camelot et R. Leys. D'Ornellas renvoie également à C. J. Pinto de Oliveira qui montre que les deux thèmes, image de Dieu et dignité humaine, sont liés dès saint Clément de Rome<sup>19</sup>.

## 2. LA PÉRIODE PRÉPARATOIRE

À la fin de la période de consultation, la commission anté-préparatoire fut remplacée par douze commissions préparatoires. La période préparatoire (novembre 1960 – juin 1962) se divise en deux parties. Durant la première partie (novembre 1960 – juin 1961), les commissions spécialisées élaborèrent plusieurs textes. Durant la deuxième partie (juin 1961 – juin 1962), la commission centrale examina ces textes et les approuva après corrections<sup>20</sup>.

### 2.1. *De ordine morali*

La sous-commission de la commission de théologie élaborera un premier projet intitulé *De ordine morali individuali* en sept chapitres<sup>21</sup>. La dignité humaine y est mise en relation avec la création de l'homme à l'image de Dieu. Divers aspects de la dignité humaine sont évoqués, mais sans être encore liés entre eux. Et d'Ornellas de conclure : « L'avant-projet

---

que résident l'image et la similitude de Dieu créateur (« ordo ille spiritualis invenitur etiam in homine ad imaginem et similitudinem Dei creato »).

<sup>17</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 93.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 93, n. 201.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 93, n. 202.

<sup>20</sup> *Cf. ibid.*, p. 101-191.

<sup>21</sup> *Cf. ibid.*, p. 132.

[...] utilise l'affirmation biblique de l'homme créé à l'image et la ressemblance de Dieu et lie ensemble liberté et dignité de la personne humaine »<sup>22</sup>.

Cet avant-projet fut soumis à la troisième session plénière de la commission de théologie (septembre 1961), laquelle apporta des amendements. La théologie de l'*imago Dei* ne semble pas avoir été discutée. La sous-commission rédigea alors un projet définitif qui sera soumis à la commission centrale. D'Ornellas écrit à propos de la version finale de l'avant-projet : « Le premier paragraphe du chapitre 4 est étoffé. L'homme créé à l'image de Dieu est "immédiatement ordonné par sa nature vers le Créateur" (§ 16). La vocation surnaturelle de l'homme est décrite plus nettement par l'ajout d'une phrase [...]. Mais cette ordination et cette vocation restent sans conséquence sur la liberté »<sup>23</sup>.

En février 1962, le document intitulé désormais *De ordine morali* fut discuté à la troisième session de la commission centrale. Le chapitre IV porte sur la dignité naturelle et surnaturelle de la personne humaine. Contrairement aux autres chapitres, la tonalité de ce dernier est déjà assez proche du futur texte final<sup>24</sup>. Nous reproduisons l'extrait du chapitre IV qui nous intéresse :

Caput 4 : De naturali et supernaturali dignitate personae humanae

16. [Homo factus ad imaginem Dei]. Fulget humanae personae dignitas, cum ad imaginem et in similitudinem Dei factus, homo rationis lumen, liberae electionis potestatem, amoris flammam, rerumque corporalium dominium a Deo acceperit.<sup>25</sup> Immo consors divinae naturae (cf. II Petr. 1, 4), vocatur ad eam participationem filiationis divinae Christi, qua et nos filii Dei nominamur et sumus (cf. I Io. 3,1). Absit autem ut humanae personae dignitas fide dogmatum, morum disciplina, legibus ecclesiasticis obnubiletur ; immo iisdem magis splendet, cum servire Deo regnare sit<sup>26</sup>.

Parmi les prises de parole des membres de la commission théologique, seule celle du cardinal J. Döpfner concerna le § 16<sup>27</sup>. Il se prononça sur la partie « Absit autem... » et proposa de la reformuler positivement : « Haec autem humanae personae dignitas et fide dogmatum proclamatur et morum disciplina legibusque ecclesiasticis monitur, et non pure splendet nisi

---

<sup>22</sup> Cf. *ibid.*, p. 143.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>24</sup> Cf. Ch. MOELLER, *L'élaboration du schéma XIII*, Tournai, 1968, p. 38.

<sup>25</sup> À cet endroit du texte est indiquée la note suivante : « *Gen.* 1, 26-30 ; *I Cor.* 11, 7 ; *Iac.* 3, 9 ; PIUS XI, *Quadragesimo Anno*, 15 maii 1931 : DENZ. 2270 ; S. AUGUSTINUS, *De spiritu et littera*, c. 28, n. 48 : PL 44, 229 » (ADCOV Praeparatoria, II/II, p. 41, n. 1). À propos de la dernière référence, il faut noter que c'est le seul passage de cette œuvre où saint Augustin parle de l'image de Dieu. Ce chapitre 28 est consacré au thème suivant : l'image de Dieu n'est pas entièrement détruite dans les infidèles.

<sup>26</sup> ADCOV Praeparatoria, II/II, p. 39.

<sup>27</sup> Une deuxième intervention, de A. G. Jelmini, évêque de Lugano, concerne le § 16 (ADCOV Praeparatoria, II/II, p. 92), mais elle n'est pas pertinente pour notre propos.

in eis, qui fide, spe et caritate et filiali oboedientia Deo sese subiiciunt. Deo enim servire regnare est »<sup>28</sup>.

Pour éviter toute confusion concernant la numérotation des chapitres du *De ordine morali*, relevons qu'avec les dernières corrections le chapitre IV que nous venons d'évoquer devint le chapitre V, en raison du déplacement du chapitre sur le péché avant le chapitre sur la dignité de la personne humaine.

Voici le début du chapitre V du *De ordine morali* dans sa version définitive, tel qu'il a été transmis aux pères conciliaires :

23. [Homo factus ad imaginem Dei]. Humanae personae dignitas in eo sita est, quod homo ad imaginem et similitudinem Dei factus, et natura sua immediate ad Creatorem ordinatus, rationis lumen, liberae electionis potestatem, amoris flammam, rerumque corporalium dominium a Deo accepit. Immo consors divinae naturae (cf. 2 Petr. 1, 4) factus, vocatur ad eam participationem filiationis divinae Christi, qua et nos filii Dei nominamur et sumus (cf. 1 Io. 3. 1). Haec autem humanae personae dignitas cum verbo Dei proclamatur, tum legibus ecclesiasticis munitur, et non pure splendet nisi in iis, qui fide, spe et caritate atque filiali oboedientia Deo Deique legatis sese subiiciunt. Deo enim servire regnare est<sup>29</sup>.

En conclusion de ses considérations sur le *De ordine morali*, d'Ornellas retient que ce texte « renoue avec une longue tradition de l'Église, oubliée pendant près de quatre siècles, en liant le thème de la dignité humaine au thème biblique de l'homme créé à l'image de Dieu. Cette pensée traditionnelle de l'Église est reprise également par le *De ordine sociali* et le *De communitate gentium* »<sup>30</sup>.

## **2.2. De ordine sociali et De communitate gentium**

Le *De ordine sociali* et le *De communitate gentium*, élaborés par la commission théologique préparatoire, sont deux textes que l'on peut considérer comme des annexes du *De ordine morali*<sup>31</sup>. La commission centrale ne les a pas traités. Le *De ordine sociali* mentionne dans les premières lignes la doctrine de l'*imago Dei*<sup>32</sup>. D'Ornellas a trouvé dans les archives de Ph. Delhaye que c'est à Y. Congar que l'on doit cette affirmation anthropologique

<sup>28</sup> ADCOV Praeparatoria, II/II, p. 70.

<sup>29</sup> ASCOV I/IV, p. 713.

<sup>30</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 208.

<sup>31</sup> Cf. *ibid.*, p. 179-180.

<sup>32</sup> Cf. ADCOV Praeparatoria, III/I, p. 247 : « Sacrosancta Synodus docet hominem, ad imaginem Dei factum, sub Dei totius vitae socialis fundamentum, finem et subiectum esse ac esse debere, quippe cum sit persona, creatura spiritu et corpore constans, intellectu ac voluntate praedita, ad Deum directe ut finem ultimum ordinata et a Christo Verbo Dei Incarnato post lapsum redempta ».

initiale<sup>33</sup>. Selon cette source, Y. Congar avait déjà posé en 1960, lors d'une intervention à un congrès, la théologie de l'*imago Dei* comme fondement anthropologique de toute la morale. Au début de ce schéma, le thème de l'*imago Dei* est mentionné pour souligner que c'est la personne humaine qui est la fin de toute vie sociale<sup>34</sup>.

Dans le *De communitate gentium*, la doctrine de l'*imago Dei* est également mentionnée au début du texte<sup>35</sup>. D'Ornellas relève ici que le texte est complété par la perspective christologique lorsqu'il renvoie à Col 1, 15, car selon lui, ce passage biblique « inspire la théologie de l'image présente dans le *De communitate gentium* »<sup>36</sup>.

En guise de conclusion de ces considérations sur la période préparatoire, retenons que l'*imago Dei* est utilisée dans plusieurs documents préparatoires pour fonder à la fois la dignité humaine et le caractère social de la vie humaine.

### 3. LA PÉRIODE CONCILIAIRE

La période conciliaire s'étend sur un peu plus de trois ans, depuis l'ouverture du Concile le 11 octobre 1962 jusqu'à sa clôture le 8 décembre 1965. Concernant « l'Église [considérée] sous le rapport de sa vitalité *ad extra* »<sup>37</sup>, la commission théologique prépara divers schémas (*De ordine morali* ; *De castitate, virginitate, matrimonio, familia* ; *De ordine sociali* ; *De communitate gentium*) et les transmit à la commission centrale préparatoire qui les examina (sauf le *De ordine sociali* et le *De communitate gentium*) et les amenda<sup>38</sup>. C'est ainsi que ces schémas furent envoyés aux pères conciliaires au mois de juillet 1962<sup>39</sup>, avec tous les autres schémas issus de la période préparatoire. Aucun de ces textes ne fut traité durant la première session du Concile. En effet, c'est seulement à partir de la troisième session conciliaire<sup>40</sup> que le schéma de la future constitution pastorale fut discuté en aula conciliaire. De là provient aussi la difficulté de suivre les traces du développement de la

---

<sup>33</sup> Cf. P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 180.

<sup>34</sup> Cf. Ch. MOELLER, L'élaboration du schéma XIII, p. 40.

<sup>35</sup> Cf. *De communitate gentium*, ADCOV Praeparatoria, III/I, p. 232 : « Nam secundum testimonium Sacrarum Litterarum Deus Creator omnium, ut inceptum opus consummaret hominem ad imaginem suam formavit (*Gen. 1, 26-27*) ».

<sup>36</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 198.

<sup>37</sup> PAPE JEAN XXIII, Message radio du 11 septembre 1962, cité par R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 35.

<sup>38</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 35-36.

<sup>39</sup> Cf. P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 260.

<sup>40</sup> Plus précisément à partir du 20 octobre 1964, cf. ASCOV III/V, p. 116-142.



doctrine de l'*imago Dei* dans les travaux des commissions conciliaires effectués entre les diverses sessions conciliaires.

### 3.1. Critiques du *De ordine morali*

Avant de passer à l'analyse de la rédaction du schéma XVII, d'Ornellas propose d'examiner les critiques de plusieurs théologiens concernant le *De ordine morali*<sup>41</sup>. Il est utile d'en relever trois qui abordent le thème de la présente recherche. D'abord est mentionné Bernhard Häring<sup>42</sup> qui sera expert au Concile. Il souligna, dans son analyse de la fin du mois de mars 1963, la nécessité d'un fondement ontologique de l'ordre moral, en précisant que ce fondement ne doit pas être constitué uniquement par la volonté de Dieu. Dans cette optique ontologique, il mentionna le thème de l'*imago Dei*, sans détailler cependant en quoi celui-ci consiste précisément<sup>43</sup>.

Parmi les critiques, d'Ornellas mentionne également celle de Marie-Joseph Le Guillou qui participera également au Concile en tant qu'expert. Celui-ci développa une « morale du bonheur et des vertus, basée, à la suite de s. Thomas d'Aquin, sur le thème de l'homme créé à l'image de Dieu »<sup>44</sup>. Ce théologien proposa notamment de « partir [...] de la notion de l'homme image de Dieu, appelé à reproduire l'Image du Fils (Rm 8), ce qui implique la loi nouvelle »<sup>45</sup>.

La dernière critique que nous pouvons relever vient d'André Wylleman, alors professeur à l'université catholique de Louvain. Il écrit sur le sujet qui nous occupe : « Si Dieu a créé l'homme à son image [...], l'homme n'a pas simplement à constater et à se plier à un ordre donné, mais il a à faire œuvre de raison en élaborant une loi naturelle qui participe, comme dit s. Thomas, à la loi éternelle »<sup>46</sup>. Dans une tentative de reprise globale de ces critiques, d'Ornellas note concernant la théologie de l'*imago Dei* :

Le thème biblique de l'homme créé à l'image de Dieu revient aussi souvent. La théologie morale doit penser l'ordre moral à partir de ce thème repris par saint Paul de façon christologique. Le discours de Pie XII pour Noël 1957 et les Pères de l'Église restent à ce sujet des modèles à suivre. Il sera alors possible de comprendre de façon cohérente le

<sup>41</sup> Cf. P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 286-317.

<sup>42</sup> Cf. *ibid.*, p. 289-293.

<sup>43</sup> Cf. *ibid.*, p. 292.

<sup>44</sup> Cf. *ibid.*, p. 294. D'Ornellas renvoie au chapitre sur la béatitude dans l'*Initiation théologique* : M.-J. LE GUILLOU, « La béatitude », dans : COLL., *Initiation théologique*, t. 3, Paris, 1963<sup>3</sup>, p. 67-110.

<sup>45</sup> Cité par P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 300.

<sup>46</sup> Cité dans *ibid.*, p. 309.

double fondement de cet ordre moral : Dieu, puis l'homme créé par lui à son image et à sa ressemblance [...]. Il sera nécessaire de préciser comment l'homme, et plus précisément sa « dignité » [...] est un fondement de l'ordre moral. La dignité humaine, connexe au thème de la création à l'image de Dieu, est désormais liée à la réflexion morale. Il reste à la définir avec précision<sup>47</sup>.

L'*imago Dei* apparaît donc dans le contexte de la théologie morale qui se base sur une anthropologie dynamique en mettant l'accent sur l'ontologie ainsi que sur le lien entre l'anthropologie et la christologie.

### 3.2. Un premier texte : le schéma XVII

Dans son intervention durant la première session conciliaire, le 4 décembre 1962, le cardinal Léon Joseph Suenens, archevêque de Malines-Bruxelles et un des quatre modérateurs du Concile, proposa de refondre et revoir tous les schémas conciliaires selon la perspective : l'Église *ad intra* et *ad extra*<sup>48</sup>. Cette proposition reçut une large acceptation et la commission de coordination fut chargée de remanier les schémas issus de la période préparatoire. C'est ainsi que cette dernière établit une liste de schémas sur laquelle figurait le schéma *De Ecclesiae principiis et actione ad bonum societatis* en dix-septième place, ce qui explique son nom<sup>49</sup>.

La rédaction de ce schéma XVII fut confiée à une commission mixte, composée par des membres de la commission doctrinale et de la commission de l'apostolat des laïcs<sup>50</sup>. Cette commission mixte rédigea un premier texte au printemps 1963<sup>51</sup>, en attribuant chaque chapitre à une sous-commission. Le premier chapitre connut quatre rédactions, chacune amendée par différents spécialistes, avant d'être soumis à la commission de coordination au début du mois de juillet 1963.

La première ébauche de la partie sur l'anthropologie fut écrite par le jésuite Jean Daniélou, alors prêtre et plus tard expert du Concile. Il intégra la notion de l'*imago Dei* à plusieurs reprises et en fit le point central de l'anthropologie sur laquelle est élaborée la liberté

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 314.

<sup>48</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 38. Cf. Ch. MOELLER, *L'élaboration du schéma XIII*, p. 49.

<sup>49</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 39. La liste des schémas se trouve dans : ASCOV V/I, p. 201.

<sup>50</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 40. Cf. Ch. MOELLER, *L'élaboration du schéma XIII*, p. 51.

<sup>51</sup> Le premier texte du schéma XVII datant du 21 mars 1963 se trouve dans : ASCOV V/I, p. 483-504.

humaine<sup>52</sup>. Il approfondit la notion de l'ordination de l'homme à Dieu, rapprocha le désir naturel du bonheur et l'*imago Dei*<sup>53</sup>, et mettait cette dernière également en lien avec la participation à la vie divine<sup>54</sup>. Ce premier projet « est un exposé d'anthropologie biblique, basé sur la double affirmation scripturaire de l'homme créé à l'image de Dieu et appelé à participer à la nature divine »<sup>55</sup>.

Relevons deux critiques de ce premier texte : 1° Charles Moeller, prêtre belge et expert lors du Concile, critiquant cette ébauche, préféra parler de la vivante image de Dieu et, comme le rapporte d'Ornellas, « propos[a] de fonder la réalité sociale de l'homme sur la création à l'image de Dieu comme homme et femme, ainsi “le lien matrimonial ressemble d'une certaine manière à l'amour mutuel des personnes divines. La dignité de l'homme comme image de Dieu un et trine éclaire son ordination à la communion avec les autres hommes” »<sup>56</sup>. Ch. Moeller souligna également qu'il fallait « centrer [le texte] sur la vision de l'Homme à l'image de Dieu, c'est-à-dire, entre autres, *libre* et “roi de la création” »<sup>57</sup>. D'Ornellas relève également la remarque suivante de Ch. Moeller : « Il est sans doute utile de tenir compte de la distinction entre *image* (terme souvent expliqué comme faisant allusion à l'ordre de la création) et *ressemblance* (terme souvent expliqué par les Pères [de l'Église] comme signifiant la participation à la vie même de Dieu) »<sup>58</sup>. 2° Concernant notre sujet, L. J. Suenens releva dans son rapport que l'élévation de l'homme à l'image du Fils incarné devrait être davantage élaborée<sup>59</sup>.

Nous passons directement à la troisième rédaction, car la deuxième n'apporte pas d'idée nouvelle selon nos sources. D'Ornellas relève seulement que, dans la deuxième rédaction, « le thème de la création à l'image de Dieu n'est pas encore déployé »<sup>60</sup>.

---

<sup>52</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 317. Cf. Ph. DELHAYE, « Histoire des textes », p. 221, n. 15 : « à l'époque, on attribuait pour une bonne part cette réussite aux RR. PP. Congar et Daniélou ». Ch. Moeller pense que le thème de l'*imago Dei* est introduit dans les textes conciliaires à l'occasion de ce premier texte du chapitre I, en février 1963 (cf. Ch. MOELLER, « Der Aufstieg der Kultur », dans : G. BARAÚNA [Hrsg.], *Die Kirche in der Welt von heute. Untersuchungen und Kommentare zur Pastoralkonstitution « Gaudium et Spes » des II. Vatikanischen Konzils*, Salzburg, 1966, p. 271-332, ici p. 271-272, n. 2). Les développements de notre étude montrent plutôt que ce thème peut être repéré dès les premiers schémas préparatoires. Il nous semble ainsi plus juste d'affirmer que le déploiement de ce thème dans les textes conciliaires a eu lieu en février 1963.

<sup>53</sup> Cf. P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 319.

<sup>54</sup> Cf. Ch. MOELLER, L'élaboration du schéma XIII, p. 52.

<sup>55</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 321.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 321 n. 72. À notre connaissance, ce commentaire de Ch. Moeller n'est pas publié.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 321.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 321, n. 73.

<sup>59</sup> Cf. ASCOV VI, p. 506 : « Deberet etiam doctrina de conformatione hominis elevati ad imaginem Filii incarnati magis elaborari ».

<sup>60</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 343.

La troisième version du texte est rédigée par Ermenegildo Lio, théologien franciscain, professeur de théologie morale et membre de la commission théologique préparatoire, puis expert lors du Concile. Cette nouvelle rédaction porte le titre *De admirabili personae humanae divina vocatione et ordinatione*. Nous pouvons relever le passage suivant, cité par d'Ornellas : « En effet, la dignité de la personne humaine consiste en ce que l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, ordonné immédiatement par sa nature vers le Créateur et associé aux autres, reçoit de Dieu la lumière de la raison, le pouvoir de l'élection libre, la flamme de l'amour et la domination sur les choses corporelles »<sup>61</sup>. On peut déduire des notes de d'Ornellas que désormais est exprimée clairement la « conformité à l'image du Fils de Dieu (cf. Rm. 8, 29) »<sup>62</sup>.

C'est dans la quatrième et dernière rédaction du texte<sup>63</sup> que nous trouvons le plus d'éléments concernant notre sujet, car le thème de l'*imago Dei* y a été introduit comme concept théologique directeur<sup>64</sup>. Ainsi, trois paragraphes du premier chapitre contiennent la notion de l'*imago Dei* dans leur titre<sup>65</sup>. D'Ornellas relève trois points qui ont été intégrés dans cette quatrième rédaction<sup>66</sup> : 1° le souhait de Ch. Moeller de distinguer image et ressemblance ; 2° le lien du thème de l'*imago Dei* avec le commandement de l'amour ; 3° la mention de l'état de l'homme pécheur chez qui l'image de Dieu est déformée.

Le passage suivant développe cette notion en expliquant que cette doctrine exprime le fait que tout homme est une personne douée d'intelligence et de volonté libre :

Etenim Patres Ecclesiae dignitatem naturalem personae humanae et elevationem eius ad consortium divinae naturae neque separantes neque confundentes, quippe quae ad unicum historicum divinae Providentiae consilium pertinent, hanc doctrinam quasi summam totius vocationis humanae professi sunt<sup>67</sup>.

---

<sup>61</sup> Texte de E. Lio cité dans *ibid.*, p. 348. À notre connaissance, ce texte n'est pas publié.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 349.

<sup>63</sup> La quatrième rédaction date du 25 mai 1963 et se trouve dans : ASCOV V/I, p. 595-629. Le schéma XVII est désormais intitulé *De praesentia efficaci Ecclesiae in mundo hodierno*.

<sup>64</sup> G. TURBANTI, *Un concilio per il mondo moderno*, Bologna, 2000, p. 268.

<sup>65</sup> § 4 : De imagine Dei peccato deformata ; § 5 : De restauratione imaginis Dei per Christum ; § 6 : De restauratione imaginis in hominibus. Cf. ASCOV V/I, p. 597-598.

<sup>66</sup> Cf. P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 355-357.

<sup>67</sup> À cet endroit du texte est indiquée la note suivante : « S. ATHANASIUS, *De Incarn.*, 3 : P.G. 24, 101 B : "Deus non tantum homines creavit, sicut omnia animalia super terram, sed fecit eos ad suam imaginem, ita ut in beatitudine munere possent, vera sanctorum vita in paradiso gaudentes". Cf. etiam S. IRENAEUS, *Adv. Haer.*, V, 36 ; GREGORIUS NYSSENUS, *De opif.*, 5 : P.G., XLIV, 137, B ; *Cyrillus Alex., Thesaurus*, 32 : P.G. 75, 476 B » (ASCOV V/I, p. 599, n. 1).

Imago Dei iam in natura humana resplendet in quantum omnis homo est persona intellectu et libera voluntate praedita et inde, omnia materia et sensibilia transcendens, sine fine coram Deo subsistit et capax fit ut nominatim a Deo vocetur et ametur<sup>68</sup>.

Notons une particularité de ce passage qui montre sans doute l'immaturation du texte : la notion de l'homme *capax Dei* n'est déclinée qu'en sens passif, l'homme est capable d'être appelé et aimé par Dieu.

Par rapport aux sources patristiques utilisées dans l'évolution du texte de GS concernant le thème de l'*imago Dei*, deux notes du premier chapitre de cette dernière version du schéma XVII méritent d'être relevées, car on y trouve des renvois à divers ouvrages patristiques. 1° Le *De Incarnatione* de saint Athanase d'Alexandrie dont une phrase est reproduite dans ladite note et où il compare l'être humain aux autres animaux en relevant l'*imago Dei* comme spécificité de l'être humain. 2° Deux passages de l'*Adversus Haereses* dans lesquels saint Irénée de Lyon évoque l'*imago Dei* d'une part dans le contexte du jugement dernier et en soulignant l'unicité du Père, du Fils et du genre humain. Mentionnée dans le cadre de la descente du Verbe vers la créature pour que celle-ci puisse monter vers lui, l'*imago Dei* semble être liée davantage à l'incarnation du Verbe qu'à la création de l'homme (*Ad. Haer.* V, 36)<sup>69</sup>. D'autre part, le schéma mentionne un extrait du chapitre III de la même œuvre (*Ad. Haer.* III, 23,1) où l'*imago Dei* est évoquée très brièvement dans une discussion sur les raisons de la rédemption<sup>70</sup>. 3° Le *De opificio hominis* de saint Grégoire de Nysse où ce dernier comprend l'homme à l'image et à la ressemblance de Dieu<sup>71</sup> dans la mesure où il y a, en lui, quelque chose de la beauté divine, lorsqu'il possède les vertus, la raison et la pensée ainsi que l'amour. De fait, « si l'amour est absent, tous les traits de l'image en nous sont déformés »<sup>72</sup>.

---

<sup>68</sup> ASCOV V/I, p. 596.

<sup>69</sup> IRÉNÉE DE LYON, *Contre les hérésies* V, 36 ; « SC 153 », Paris, 1969, p. 467 : « ... la Sagesse de Dieu, par l'action de laquelle l'ouvrage par lui modelé est rendu conforme et co-corporel au Fils : car Dieu a voulu que sa Progéniture, le Verbe premier-né, descende vers la créature, c'est-à-dire vers l'ouvrage modelé, et soit saisi par elle, et que la créature à son tour saisisse le Verbe et monte vers lui, dépassant ainsi les anges et devenant à l'image et à la ressemblance de Dieu ».

<sup>70</sup> ID., *Contre les hérésies* III, 23, 1 ; « SC 211 », Paris, 1974, p. 445 : « Il était donc indispensable que, venant vers la brebis perdue, récapitulant une si grande "économie" et recherchant son propre ouvrage par lui modelé, le Seigneur sauvât cet homme-là même qui avait été fait à son image et à sa ressemblance, c'est-à-dire Adam... ».

<sup>71</sup> En effet, saint Grégoire de Nysse est un des Pères de l'Église qui n'accordent pas une grande importance à la distinction entre image et ressemblance. Cf. R. WINLING, *Le salut en Jésus Christ*, p. 167.

<sup>72</sup> Grégoire de Nysse, *La création de l'homme*, V ; « SC 6 », Paris, 1944, p. 97.

Le schéma amendé fut examiné du 20 au 25 mai 1963 par la commission mixte qui l'approuva dans son principe, mais non sans réserve. Le texte fut modifié une dernière fois par des experts<sup>73</sup>. D'Ornellas note à ce propos :

Le chapitre sur « l'admirable vocation de l'homme » ne s'ouvre plus sur l'acte créateur de Dieu-Amour faisant l'homme à son image et l'appelant librement à partager sa nature divine ni sur l'ordination ainsi inscrite en sa nature humaine. Il annonce simplement le thème central de l'image de Dieu : « Puisque le bien de la société humaine peut être pleinement promu en tant qu'il respecte la vocation de la personne révélée par le Christ, le Saint Synode a jugé nécessaire que certains éléments de cette vocation soient mis au début de ce schéma en référant tout à la doctrine de l'homme en tant qu'image de Dieu. » Puis vient immédiatement la référence aux Pères de l'Église qui n'ont pas séparé ni confondu « la dignité naturelle de la personne humaine et son élévation à participer à la nature divine » (§ 1.1)<sup>74</sup>.

Le schéma XVII fut envoyé à la commission de coordination qui l'étudia le 4 juillet 1963. Le verdict est clair : ce schéma est meilleur que les textes qui étaient sortis de la période préparatoire, mais il ne peut pas encore être présenté ainsi aux pères conciliaires<sup>75</sup>. Sur notre sujet, Tucci note : « Excellent était le choix, comme idée directrice, du thème de l'homme fait à l'image de Dieu, mais cela ne suffisait pas encore pour animer la structure des différents chapitres »<sup>76</sup>.

### 3.3. Le texte de Malines

La commission de coordination mandata une commission spéciale pour qu'elle rédigeât un nouveau texte<sup>77</sup> qui devait compléter le schéma XVII et contenir également une introduction théologique et dogmatique qui manquait encore au schéma : « Dans cette déclaration doctrinale, on pourra s'inspirer du chapitre actuel sur l'admirable vocation de la personne, dûment corrigé et modifié »<sup>78</sup>. Pour l'élaborer, un groupe d'experts se réunit deux fois à Malines (6-8 septembre et 17 septembre 1963).

Concernant notre thématique, relevons que d'Ornellas cite une nouvelle fois Ch. Moeller qui « suggère que la problématique du rapport de l'Église au monde soit “envisagée dans la lumière que les thèmes bibliques apportent comme principes de solution

---

<sup>73</sup> Cf. P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 365.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 366.

<sup>75</sup> Cf. Relatio de L. J. Suenens, ASCOV V/I, p. 630.

<sup>76</sup> R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 48-49.

<sup>77</sup> Pour ce paragraphe nous nous appuyons sur les données présentées dans *ibid.*, p. 50-54.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 50.

non pas comme recettes : homme image de Dieu ; Seigneurie du Christ, récapitulation” »<sup>79</sup>. D’Ornellas rapporte également une discussion sur l’*imago Dei* « qui “se prête à une distinction entre nature et surnature” »<sup>80</sup>. Le chapitre V du texte de Malines est intitulé *De homine ut imagine Christi*<sup>81</sup>. Selon Moeller, l’*imago Dei* est mentionnée ici dans une perspective ecclésiologique<sup>82</sup>. En outre, voici comment se développe la présentation de l’*imago Dei* dans le même chapitre :

L’image de Dieu resplendit dans la nature humaine en tant que tout homme est une personne dotée d’intelligence, de volonté libre et d’une conscience morale, d’où il transcende toutes les réalités matérielles et sensibles ; c’est pourquoi, il subsiste sans fin devant Dieu et est rendu capable d’être aimé et appelé personnellement par Lui. À cause de cette seule dignité, aucune personne ne peut être empêchée d’accomplir les devoirs provenant de sa divine vocation, envers Dieu, envers les frères et envers le monde<sup>83</sup>.

En faisant un bilan du développement des questions de morale fondamentale jusqu’à ce stade des travaux conciliaires, d’Ornellas reprend la notion de l’*imago Dei* : « Cette participation [de l’homme à la nature divine] n’est pas impossible puisque l’homme est créé à l’image et à la ressemblance de Dieu, son Créateur. Pour affirmer cette capacité de l’homme due à sa création à l’image de Dieu, s. Augustin et s. Thomas sont invoqués »<sup>84</sup>. Et un peu plus loin : « Être à l’image de Dieu rend l’homme “naturellement capable de la grâce”. Le thème biblique de l’image de Dieu assure l’harmonie entre nature et surnaturel »<sup>85</sup>.

Le 22 septembre 1963, le texte intitulé *Adumbratio schematis XVII. De activa praesentia Ecclesiae in mundo aedificando* fut envoyé à la commission mixte<sup>86</sup>. Il était conçu comme première partie d’un ensemble de textes sur la question de l’Église *ad extra*. La

---

<sup>79</sup> P. D’ORNELLAS, *Liberté*, p. 375. Il s’agit d’une prise de parole de Ch. Moeller que d’Ornellas a retrouvé dans les archives de A. Prignon à Louvain-La-Neuve, cf. *ibid.*, p. 679.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 376, n. 152. L’auteur cite des notes de A. Prignon, prêtre belge et expert lors du Concile.

<sup>81</sup> Cf. Ch. MOELLER, L’élaboration du schéma XIII, p. 69.

<sup>82</sup> Cf. *ibid.* : « On introduit ensuite le thème de “L’Homme à l’image du Christ” [...], la reprise dans un contexte ecclésiologique du thème de l’homme à l’image de Dieu. [...] Le thème de l’image de Dieu était donc finalement présenté dans un contexte “d’humanisme eschatologique” susceptible d’ouvrir un dialogue avec les Orientaux, avec les orthodoxes en particulier ».

<sup>83</sup> P. D’ORNELLAS, *Liberté*, p. 379.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 387. Nous regrettons que l’auteur n’ait pas indiqué ici de référence précise.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 392. L’auteur cite saint Thomas d’Aquin (ST Ia IIae, q. 113, a. 10) qui fonde à son tour son affirmation en citant saint Augustin.

<sup>86</sup> À notre connaissance, le texte de Malines n’a pas été édité. Nous l’avons consulté dans le livre suivant : M. del C. APARICIO VALLS, *La Plenitud del Ser Humano en Cristo*, Roma, 1997, p. 239-250. L’auteur de cette étude mentionne qu’il existe peu de copies du texte de Malines et qu’elle l’a elle-même copié à partir d’un exemplaire qui se trouve aux archives du Conseil pontifical pour les laïcs (*ibid.*, p. 67, n. 69). On trouvera une reproduction de ce texte en annexe du présent travail. Turbanti, lorsqu’il cite ce texte, renvoie aux fonds de A. Prignon à la Katholick Universitet Leuven, cf. G. TURBANTI, *Un concilio per il mondo moderno*, p. 283, n. 37.

deuxième partie de ce document contenait des questions particulières qui n'étaient pas destinées à être discutées dans l'aula conciliaire.

### 3.4. La deuxième session du Concile

Lors de la deuxième session du Concile (29 septembre – 4 décembre 1963), on avait donc deux textes à disposition<sup>87</sup> : le schéma XVII (mai 1963) ainsi que le texte de Malines (septembre 1963). Il semble bien que ces textes ne furent pas discutés directement en assemblée plénière des pères conciliaires, mais uniquement mentionnés à l'occasion de discussions sur d'autres textes<sup>88</sup>. C'est seulement vers la fin de la deuxième session, durant la seconde moitié du mois de novembre 1963, que le texte de Malines fut envoyé « à toutes les personnes intéressées »<sup>89</sup>. La commission mixte se réunit vers la fin du mois de novembre 1963, avec une cinquantaine d'experts afin de déterminer la suite des travaux après la deuxième session. Lors de cette réunion, « on reconnaissait qu'il [le texte de Malines] marquait un progrès par rapport au chapitre doctrinal du schéma précédent, celui sur la vocation de l'homme, car il avait élargi son angle visuel théologique sur les rapports entre l'Église et le monde »<sup>90</sup>. On décida d'élire une sous-commission centrale, composée de quelques membres de la commission doctrinale et de la commission de l'apostolat des laïcs. Cette sous-commission fut chargée de rédiger un nouveau texte sur la base des deux textes existants et en intégrant les observations et suggestions de quelques Pères.

### 3.5. Le texte de Zurich

Du 30 décembre 1963 jusqu'à la mi-janvier 1964, un comité restreint de cette sous-commission centrale rédigea une nouvelle ébauche du schéma. « L'une des idées maîtresses, mais pas la seule, de l'exposé destiné à présenter les principes qui devaient être en quelque sorte l'âme du dialogue de l'Église avec le monde, devait être la dignité de la personne humaine et sa promotion à tous les niveaux »<sup>91</sup>. Pour le moment, on gardait le même titre : *De praesentia activa Ecclesiae in mundo aedificando*. Y étaient prévues aussi des annexes, dans

---

<sup>87</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 54.

<sup>88</sup> Cf. *ibid.*, p. 55.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>90</sup> *Ibid.* Cf. Ph. DELHAYE, « Histoire des textes », p. 235 : L'Église « fonde [...] la dignité de la personne humaine sur le fait que celle-ci a été créée à l'image de Dieu et restaurée dans le Christ Rédempteur ».

<sup>91</sup> R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 58.



lesquelles on pensait développer plus largement les divers problèmes actuels. Cette ébauche, de laquelle le thème de l'*imago Dei* avait quasiment disparu<sup>92</sup>, fut discutée et modifiée lors de la réunion de la sous-commission centrale (avec quelques experts) à Zurich au début du mois de février 1964. Au cours du mois de mars 1964, le texte fut travaillé et amendé par la commission mixte, puis il passa par la sous-commission centrale à la fin du mois d'avril 1964 avant d'être à nouveau retravaillé par la commission mixte (début juin 1964). Durant cette séance de travail de la commission mixte, on a constaté que « le thème biblique de l'*imago Dei* n'est pas assez exploité »<sup>93</sup>.

Le résultat de ces efforts fut d'avoir un texte à soumettre au vote de la congrégation générale du Concile ainsi que cinq annexes. Ces annexes devaient être remises aux pères conciliaires, ceux-ci étant invités à faire parvenir leurs observations ou propositions à la commission mixte<sup>94</sup>, car les annexes ne furent pas discutées dans l'aula conciliaire<sup>95</sup>. Le document du schéma portait désormais le titre *Ecclesia in mundo hujus temporis*. La commission de coordination l'envoya aux pères conciliaires<sup>96</sup> comme schéma XIII au début du mois de juillet 1964<sup>97</sup>. Avec le *De ordine morali* et la dernière version du schéma XVII, le schéma XIII est le troisième texte intermédiaire en vue de la future constitution pastorale qui peut être consulté dans les *Acta synodalia*<sup>98</sup>. Les autres versions intermédiaires (texte de Malines, texte de Zurich, et le texte d'Ariccia que nous aborderons plus loin) n'ont pas été retenues dans ces actes, car elles ne furent pas distribuées aux pères conciliaires<sup>99</sup>.

Concernant notre sujet, le schéma XIII mentionne à plusieurs reprises l'*imago Dei*, sans toutefois expliquer en profondeur le sens dans lequel ce thème est à comprendre et sans mentionner de source patristique. Nous avons trouvé sept occurrences de l'*imago Dei* : deux dans le texte du schéma XIII, cinq dans les annexes du même schéma<sup>100</sup>. La première mention de l'*imago Dei* se trouve dans le chapitre IV, n° 20, qui porte sur la dignité de la personne :

---

<sup>92</sup> Cf. Ch. MOELLER, L'élaboration du schéma XIII, p. 78.

<sup>93</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 416.

<sup>94</sup> Cf. Ch. MOELLER, L'élaboration du schéma XIII, p. 91-92.

<sup>95</sup> Cf. ASCOV III/V, p. 147, note \*.

<sup>96</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 69-70.

<sup>97</sup> Ce nom vient de l'envoi aux pères conciliaires de la liste de schémas au début du mois de juillet 1964. Cf. *ibid.*, p. 40, n. 12. La liste des schémas se trouve dans : ASCOV V/II, p. 477.

<sup>98</sup> ASCOV III/V, p. 116-142 (schéma XIII), p. 147-200 (annexes du schéma XIII).

<sup>99</sup> Selon la consultation de l'*index schematum* : ASCOV Indices, p. 73-86, et de l'index des volumes ASCOV V/I-III et VI/I-IV. Cf. P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 397.

<sup>100</sup> Ces annexes seront intégrées partiellement dans ce qui donnera la deuxième partie de GS. Moeller attribue une grande importance à cette réintégration au point de dire que celle-ci a sauvé le schéma XIII, cf. Ch. MOELLER, *L'élaboration du schéma XIII*, p. 101.

Quae omnia innituntur dignitate personae humanae *ad imaginem Dei creatae* et in Christo mirabilis instauratae, ex qua dignitate, consideratis quoque signis temporum, explicari possunt iura et officia, quae homini aut absolute conveniunt aut saltem pro rerum statu valde sunt congrua<sup>101</sup>.

Le texte l'évoque ensuite au n° 22 du même chapitre qui traite de la promotion de la culture :

Excolendo terram, etiam ultra vitae necessitatem, homo consilium Dei exsequitur, qui suam gloriam creando manifestat, et terram tradidit homini, qua imagini suae, ut ipse quoque vestigia spiritus sui rebus imprimat omniaque vertat ad Dei gloriam. [...] Insignis verae culturae nota est rectus valorum ordo, quo servato omnia suffulciunt dignitatem humanae personae, quae Dei imago est et adoratrix<sup>102</sup>.

Dans la première annexe (*De persona humana in societate*), la double référence à l'*imago Dei* souligne d'une part la stabilité de celle-ci (inamissibilité), indépendamment de son déploiement moral, et évoque d'autre part, dans une perspective christologique, que le Christ révèle parfaitement qui est l'homme :

2. [De sensu hominis in revelatione Iesu Christi]. In omni creatura humana, quamvis abiecta sit vel quamvis gloriosa suis oculis appareat, Deus agnoscit suam « imaginem et similitudinem » (Gen. 1, 26). [...] Homo Christus Iesus constituitur persona ipsa sua relatione personali ad Patrem. In ipso Deus perfecto modo revelat mundo, quid sit homo, creatus ad imaginem et similitudinem Dei<sup>103</sup>.

L'annexe II (*De matrimonio et familia*) met en lumière l'égalité de dignité de l'homme et de la femme en s'appuyant sur l'*imago Dei* :

4. [De amore et caritate in matrimonio]. [...] Amore autem coniugali, secundum Dei voluntatem, elucet viri mulierisque aequalis dignitas, cum ambo tamquam personae ad imaginem Dei creati et ad vitam beatam destinati sint<sup>104</sup>.

L'annexe III (*De culturae progressu rite promovendo*) fait référence à l'*imago Dei* en fondant la vocation de l'homme à dominer la terre dans la participation de celui-ci à la bonté, à l'intelligence et à l'œuvre du Créateur :

4. [Cultura et gloria Dei]. [...] Nam hominis mens ingeniumque, quae in iis versantur, aliud non sunt nisi quaedam participatio intellectus divini et quaedam imitatio bonitatis divinae, ita ut quo magis rerum universitas et homo grandescunt, sive quia investigantur secreta creaturae Dei, sive quia homo naturae vires in suam redigit potestatem, eo magis Deus ipse qui illa creavit maior appareat, et propterea homo, « ad imaginem et similitudinem » Dei factus (Gen. 1, 26), suam vocationem adimpleat creationis opus perficiendi secundum illud : « Replete terram et subiicite eam » (Gen. 1, 28 ; cf. Ps. 8, 2-8)<sup>105</sup>.

---

<sup>101</sup> ASCOV III/V, p. 130.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 133-134.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 147-148.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 170.

L'annexe IV (*De vita oeconomica et sociali*), finalement, nomme deux fois l'*imago Dei*. La première mention (n° 4) souligne la double vocation humaine (c'est-à-dire contempler les merveilles de Dieu et collaborer à l'œuvre divine par son propre travail) :

4. [Ecclesia haec signa scrutatur]. [...] Longe abest, ut Ecclesia, iuxta vetus mythum, inventiones hominis potentiae Dei inimicas habeat. Scit enim Deum ad imaginem suam hunc creasse, videtque in his victoriis hominis eius vocationis signum : quippe qui non solum magnalia Dei contemplari, sed ea proprio labore perficere debeat, quo quasi socius divini operis evadat<sup>106</sup>.

La deuxième mention (n° 12) affirme d'une part la responsabilité de chaque membre d'une entreprise et d'autre part la limite du pouvoir du propriétaire :

12. [De regimine bonorum productionis]. [...] Semper tamen, quoquo modo res se habeat, proprietarius (homo singulus, sive coetus, sive communitas, sive Status) numquam se gerere debet tamquam dominum absolutum inceptuum vel officinarum productionis ; nam intendendum est, ut huiusmodi inceptus, quantum fieri poterit, communitates evadant personarum : subiectorum nempe qui liberi suntet sui compotes, ad imaginem Dei creati, vocati ut ratione activa et solidaria, peropportunis modis, participes fiant universae vitae inceptus, eiusque gestionis et fructus ; quin immo participes universitatis oeconomicae evolutionis<sup>107</sup>.

Le schéma XIII a donc intégré différents aspects de l'*imago Dei* en situant ce thème aux fondements de la dignité humaine. Ces aspects ne sont toutefois pas élaborés dans une synthèse du thème, mais ils sont éparpillés en différents endroits du texte.

### 3.6. Discussions conciliaires, troisième session

À la veille de la troisième session du Concile (14 septembre – 21 novembre 1964), le groupe de Zurich se réunit une nouvelle fois avec différents experts, du 10 au 12 septembre 1964<sup>108</sup>. On y fonda deux nouveaux groupes de travail : une sous-commission théologique (dite aussi doctrinale) et un groupe pour étudier les « signes des temps »<sup>109</sup>. Lors de la session plénière de la commission mixte le 13 octobre 1964 fut préparé « le projet de rapport à étudier dans l'aula à l'ouverture du débat sur le Schéma »<sup>110</sup>. Ce rapport sera lu par Emilio Guano, évêque de Livourne, président de la sous-commission centrale mixte, le 20 octobre 1964.

---

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 178.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>108</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 73.

<sup>109</sup> Cf. *ibid.*, p. 74-75.

<sup>110</sup> Cf. *ibid.*, p. 77.

Durant cette troisième session conciliaire, le schéma XIII fut donc discuté pour la première fois dans l'aula conciliaire, en deux temps : durant les 105<sup>e</sup> – 115<sup>e</sup> congrégations générales (20 octobre – 5 novembre 1964)<sup>111</sup>, puis lors de la 118<sup>e</sup> et de la 119<sup>e</sup> congrégation générale (9 – 10 novembre 1964)<sup>112</sup>. Presque tous les pères étaient favorables à entrer en matière et à utiliser ce schéma comme base de discussion. Ce principe fut voté le 23 octobre 1964<sup>113</sup>.

Il est regrettable que tous les volumes des *Actes* du Concile ne soient pas encore accessibles en format numérique. Cependant, cette circonstance nous a permis de délimiter plus précisément notre recherche dans la suite de ce travail et de la limiter au chapitre IV du schéma XIII<sup>114</sup>. Selon d'Ornellas<sup>115</sup>, le texte que K. Wojtyła, alors archevêque de Cracovie, a présenté au nom de la conférence épiscopale polonaise (appelé « texte de Cracovie ») est d'une grande importance pour la suite des travaux après la troisième session. C'est pour cela que nous le mentionnerons. Nous nous sommes ainsi limitée à parcourir les interventions des pères sur le schéma en général, sur le prologue et les chapitres I-III ainsi que sur le chapitre IV.

Deux pères se réfèrent à l'*imago Dei* dans leur intervention sur le prologue et le chapitre I du schéma. Il s'agit, premièrement, de Felix Romero Menjibar, évêque de Jaén, en Espagne (108<sup>e</sup> congrégation générale) :

Deinde aperte exponatur, quod *mundus suam etiam propriam competentem vocem* habeat in quaestione de homine. Constructio enim civitatis terrestris specificè hominibus, ad Dei imaginem factis, competit, secundum ipsiusmet Dei consilium<sup>116</sup>.

Tandis que cette intervention souligne le rôle fondateur de l'*imago Dei* par rapport à l'édification de la cité terrestre, celle de Segundo Garcia de Sierra y Mendez, alors archevêque de Burgos en Espagne, présente l'image de Dieu d'une manière plutôt apologétique pour souligner la dimension religieuse de l'être humain et pour exclure l'anthropocentrisme ruineux :

Quam quidem doctrinam in planu naturali prae primis Concilium exponere debet, ut omnes in ea possint convenire. Eius capita fundamentalia, quae videntur non esse omittenda, sunt : hominem creaturam Dei esse, ad eius imaginem et similitudinem

---

<sup>111</sup> ASCOV III/V, p. 105-739 et ASCOV III/VI, p. 38-305.

<sup>112</sup> ASCOV III/VI, p. 448-467 (18<sup>e</sup> congrégation générale) et ASCOV III/VII, p. 50-407 (19<sup>e</sup> congrégation générale).

<sup>113</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 80-81, n. 62.

<sup>114</sup> Nous avons trouvé une version numérisée de ASCOV III/V, mais pas de ASCOV III/VI (état le 12 juillet 2018).

<sup>115</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 445-454.

<sup>116</sup> ASCOV III/V, p. 409.

efformatum, permanenti religatione ad Deum vinculari ab eoque provide dirigi ; proinde Deum esse ducem historiae, nec hanc concipi posse tamquam necessariam et caecam evolutionem materiae cuius culmen mere materialiter evolvendum esset homo ; ideoque anthropocentrismum non triumphum sed ruinam hominis significare, nam eo ipso ac homo veluti deificatur ne quidem iam homo est aut sicut homini convenit agit<sup>117</sup>.

Ces deux citations montrent bien que la doctrine de l'*imago Dei* n'est pas discutée en tant que telle, mais elle est invoquée en vue d'autres affirmations : soit pour en montrer une conséquence (construction de la cité terrestre), soit pour réfuter une certaine théorie de l'évolution.

Il nous semble important de relever ici le « texte de Cracovie » déjà mentionné. Il fut donné aux pères conciliaires par K. Wojtyła lorsque celui-ci intervint à la 106<sup>e</sup> congrégation générale<sup>118</sup>. L'*imago Dei* y est mentionnée à deux reprises, la première fois dans le paragraphe 1 :

Orbem enim terrarum Deus Creator ad indigentias existentiae humanae singulari providentia adaptavit atque habitaculum hominis ad imaginem et similitudinem suam creati<sup>119</sup>, effecit<sup>120</sup>.

Cette mention met en valeur le rapport que l'être humain, image de Dieu, entretient avec Dieu créateur et montre la disposition du monde, par la Providence, pour que l'être humain puisse s'y déployer. Notons que c'est avec ce texte de Cracovie que nous venons de citer que la référence à Sg 2, 23, qui demeurera présente jusque dans le texte final de GS, est introduite dans le schéma. Nous reviendrons plus loin sur ce passage du livre de la Sagesse. Au paragraphe 5, une seconde mention de l'*imago Dei* apparaît. Elle indique la responsabilité de l'être humain due au libre arbitre :

Homo ad imaginem et similitudinem Dei creatus libero arbitrio praeditus est, ex quo libertas fluit actionis praeunte cognitione<sup>121</sup>.

D'Ornellas relève que le « texte de Cracovie » insiste dans ce contexte sur la participation du corps humain, en raison de son union substantielle avec l'âme, à la dignité de la personne humaine<sup>122</sup>.

---

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 418.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 298-314.

<sup>119</sup> À cet endroit du texte est indiquée la note suivante : « Gn. 1, 27 ; Sap. 2, 23 » (*ibid.*, p. 302, n. 4).

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 300.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 302.

<sup>122</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 449.

Parmi les *animadversiones scripto exhibitae quoad schema in genere*, nous avons trouvé deux références à l'*imago Dei* ; la première se trouve dans le texte de José Pont y Gol, alors évêque de Segorbe, en Espagne (108<sup>e</sup> congrégation générale) :

... actum est de augmento culturae, et nunc asserendum esset quod per tale augmentum homo capax fit exercendi suum plenius dominium super mundum et perficitur in semetipso, unde per progressum culturae homo colit imaginem Dei in se [...]<sup>123</sup>.

Cette intervention souligne que l'aspect dynamique de l'*imago Dei* se développe lorsque l'être humain fait progresser la culture. La deuxième référence se trouve chez Michał Klepacz, évêque de Łódź, en Pologne (109<sup>e</sup> congrégation générale) :

Homo, cum omnium rerum dominus evadat, vera Dei attributa sibi soli vindicat, et non longe abest, ut secundum propriam sui imaginem ceteros informet<sup>124</sup>.

Y est décrit la conséquence du détournement de l'homme de Dieu : il s'érige en absolu en se mettant à la place de Dieu et réfère les choses à lui-même au lieu de les utiliser pour la gloire de Dieu.

Parmi les *animadversiones scripto exhibitae quoad schema Prooemium – capp. I-III*, nous avons trouvé quatre références à l'*imago Dei*. La première se situe dans le texte de Charles de Provençères, archevêque d'Aix-en-Provence, qui propose d'introduire la mention de l'*imago Dei* dans le n° 16, ligne 19 (110<sup>e</sup> congrégation générale) :

Unde lin. 19, textus sic mutetur : impleant, ut promotio hominis, ad imaginem Dei creati, plene foveatur utque insuper ex fidelitate...<sup>125</sup>

La deuxième mention de l'*imago Dei* est faite par Juan Hervás y Benet, évêque de Ciudad Real, en Espagne, qui propose d'introduire l'*imago Dei* dans le n° 20, ligne 9 (110<sup>e</sup> congrégation générale) :

Ad pag. 21, lin. 9. Textus hoc modo compleatur : « ... agnoscatur personae humanae dignitas, quae ad imaginem Dei mirabiliter creata et in Christo mirabiliter reformata (vel instaurata) est et quidem ... ». Ratio : haec verba, ex Offertorio Missae desumpta, perfecte exprimunt unde haec personae humanae dignitas originem ducat, et hanc explanationem optime complere possent<sup>126</sup>.

Ces deux demandes ont pour but de montrer davantage le fondement de la dignité humaine, à l'aide précisément de l'*imago Dei*. Puis, Claude Rolland, évêque d'Antsirabe, à Madagascar, mentionne l'*imago Dei* dans le contexte du travail humain (110<sup>e</sup> congrégation générale) :

---

<sup>123</sup> ASCOV III/V, p. 487.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 551.

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 634.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 654.

Revera, homo constitutus est a Deo dominus orbis (*Gn.*), paulo minus ab angelis (*Ps.*). Propterea homo non occasionaliter superponitur orbi terrae, sicut angelus lapsus, sed partem habet in continuatione creationis, quae sic ab illo ad completionem suam perducitur. In quo, ut dicitur a Patribus Graecis, homo est imago Dei. Labor eminentem dignitatem sic exhaurit ex vera notione creationis et providentiae, ita ut appareat tanquam motor historiae temporalis sub gubernio divino, simul ac penetratur spiritu religioso per hanc relationem, etiam implicitam<sup>127</sup>.

Selon Rolland, le travail humain s'inscrit dans l'achèvement de la création et comme participation de l'être humain à l'exercice de la providence divine. Ainsi, la dimension religieuse ne fait pas défaut dans la perspective temporelle.

La dernière mention de l'*imago Dei* dans ces *animadversiones* se trouve chez Paul Verschuren, coadjuteur. Il dénonce une conception erronée de l'espérance qui obscurcit l'*imago Dei* pour les fidèles lorsqu'elle ne tient pas compte de l'agir propre des créatures comme causes secondes (110<sup>e</sup> congrégation générale) :

Etiam hodie evenit, quod imago Dei apud fideles obscuratur propter unilateralem conceptum virtutis spei, ita ut res intramundanae, evolutio scientifica et culturalis, actio causarum secundarum in tendentiam spei theologalis non assumantur<sup>128</sup>.

John Joseph Wright, évêque de Pittsburgh, dans sa *relatio super cap. IV*, évoque également l'*imago Dei* dans une perspective assez vaste qui montre la primauté que l'image de Dieu confère à l'homme parmi toutes les créatures terrestres (primat dans l'ordre de l'être, des valeur et du droit). Il évoque l'*imago Dei* également comme fondement de l'ordre social et montre l'interdépendance entre les droits et devoirs de la personne humaine et la dignité de l'ordre social :

Quae dicuntur *de persona tamquam prima* haberi debent non tantum in ordine chronologico, sed etiam *in ordine logico* quia omnis disquisitio seu analysis de praecipuis muneribus a christianis nostrae aetatis implendis, incipere oportet, immediate post agnitionem maiestatis et iurium Dei, *cum persona humana* tamquam imagine hisce in terris Ipsius et Eiusdem Dei. Et ratio est duplex : primum, quia inter omnia creata huius mundi sola persona humana in imaginem Dei facta est et ergo primatum creatum habeat *et entis, et valoris, et iuris* ; ulterius, sicuti fundamentum et origo omnis societatis initium seu principium capit in natura hominis tamquam personae – scil., in exigentiis, iuribus, officiis personae secundum illud effatum divinum : *Non est bonum hominem solum esse* – sic etiam et logice et historice omnis impetus seu oppugnatio contra ordinem socialem in lege divina fundatam, aut mox aut sero aggreditur et corripere quaerit *personam humanam* suamque dignitatem<sup>129</sup>.

---

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 660.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 675.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 704-705.

Parmi les *patrum orationes* concernant le chapitre IV, nous avons trouvé cinq références à l'*imago Dei* ; d'abord chez Dominic Romuald Basil Athaide, archevêque d'Agra, qui mentionne l'*imago Dei* simplement dans la prière finale de son intervention (111<sup>e</sup> congrégation générale) :

Ut homines omnium stirpium in imagine tua creates, in caritate fraterna coadunare digneris, Te rogamus audi nos ! Dixi<sup>130</sup>.

Puis, le thème de l'image apparaît dans l'intervention de Georges Béjot, évêque auxiliaire de Reims, qui développe la notion de l'*imago Dei* en accentuant l'importance de la relation (111<sup>e</sup> congrégation générale). L'être humain est ordonné à l'autre : d'abord à Dieu (dimension religieuse), puis aux autres hommes (dimension sociale).

Homo est per essentiam in relatione ad Alterum. Non est solummodo aliquod individuum, i. e. subiectum iuris, sed etiam est persona, scil. subiectum responsabilitatis. *Persona humana, imago Dei, creata est ad imaginem trium Personarum Trinitatis, quae ad alterutrum ordinantur in amore, in unitate Dei. Item persona humana ad alterum ordinatur, scil. ad Deum essentialiter, et ad homines, in conditione sociali, quae suam veritatem constituit*<sup>131</sup>.

Gérard-Marie Coderre, évêque de Saint-Jean-de-Québec, se réfère aussi à l'*imago Dei* pour souligner la vocation sacerdotale et royale de l'être humain (111<sup>e</sup> congrégation générale). Il signale également l'amélioration de la place des femmes dans l'exercice de cette royauté :

Et ideo evolutio hodierna ducit ad perfectam adimplentionem regalis vocationis quam secundum fontem sacerdotalem Libri Geneseos, Deus creator generi humano dedit. Etenim, homo, qua vir et mulier, imago Dei est praecipue ab isto regali officio quo dominium suum in universo exercere potest. Praeterea cum hodie, plusquam antea, mulier totam potentiam suam humanam active in mundo exercere possit, hoc videtur aliqua magna explicitatio illius potentiae regalis<sup>132</sup>.

Eduard Schick, évêque auxiliaire de Fulda, indique de son côté la double issue que l'image de Dieu offre à l'être humain, c'est-à-dire le droit usage de son intelligence et de son libre arbitre, ou le rejet de Dieu en vertu de cette même intelligence et de ce même libre arbitre (111<sup>e</sup> congrégation générale) :

Homo a Deo creatus « ad eius imaginem et similitudinem », i. e. ut persona, intelligentia et libero arbitrio praedita, ita etiam possibilitate data – aut si vis periculo – creaturae contra creatorem sese declarantis<sup>133</sup>.

---

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 716.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 717.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 728-729.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 734-735.



Enfin, Joseph Malula, archevêque de Léopoldville, met en valeur l'*imago Dei* comme fondement d'une part de l'égalité de tous les êtres humains et d'autre part de la vocation à la filiation divine par grâce (111<sup>e</sup> congrégation générale) :

Maximi ergo momenti est ut Concilium memoriam revocet harum duarum veritatum, nempe : a) omnes homines penitus eadem aequalique dignitate humana vigent, ut sunt omnes ad eandem Dei imaginem creati ; b) omnes homines sine ulla discriminatione, vocati sunt ad plenam divinae naturae participationem ita ut veri filii Dei nominentur et sint [...] <sup>134</sup>.

La commission mixte ainsi que la sous-commission centrale s'élargirent en novembre 1964. On fonda un nouveau comité chargé de la rédaction de certaines parties du schéma XIII. C'est ainsi que l'on confia à la sous-commission doctrinale la révision théologique du schéma XIII, surtout concernant l'avant-propos et les trois premiers chapitres <sup>135</sup>. La méthode de travail consista à partir du texte de Zurich, approuvé comme base de discussion par les pères conciliaires, et d'en fournir une nouvelle élaboration en tenant compte des interventions des pères lors de la troisième session. Pour commencer ce travail, une consultation de certains experts du schéma XIII eut lieu après la troisième session. D'Ornellas mentionne J. Daniélou qui, étant consulté par Gabriel-Marie Garrone, archevêque de Toulouse, proposa « l'esquisse d'une anthropologie chrétienne » <sup>136</sup>. Malheureusement, nous ne disposons que de certaines parties de cette esquisse. Voici un extrait qui concerne l'*imago Dei* :

Cette réalité de l'homme créé, c'est d'abord d'être une personne, faite à l'image de Dieu, c'est-à-dire intelligente, libre. Ceci signifie la dignité et la valeur de l'intelligence, faite par Dieu capable de connaître l'être <sup>137</sup>.

L'*imago Dei* est associée, de manière classique, à la notion de personne et aux facultés de liberté et d'intelligence. Est soulignée également l'orientation naturelle de cette dernière vers l'être. D'Ornellas relève que J. Daniélou fait référence à saint Grégoire de Nysse pour son anthropologie biblique, mais il est difficile de savoir avec précision si cette référence patristique concerne l'*imago Dei* ou un autre point de son exposé anthropologique.

Une première ébauche du texte de Zurich retravaillé à la lumière des interventions des pères conciliaires fut achevée à la fin du mois de janvier 1965. Malheureusement, nous ne disposons pas de ce texte qui semble introuvable et nous sommes obligée de nous appuyer une

---

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 738.

<sup>135</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 84.

<sup>136</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 470.

<sup>137</sup> J. DANIELOU, « Esquisse d'une anthropologie chrétienne », citée par P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 471.

fois encore sur quelques renseignements que nous trouvons chez d'Ornellas. L'*imago Dei* est mentionnée deux fois, la première fois dans une perspective christologique :

Il [l'homme] ne peut pleinement se comprendre qu'en regardant l'Homme parfait, le Christ Jésus [...], qui n'est pas seulement comme nous tous, à l'image de Dieu, mais qui est lui-même, personnellement, Image du Dieu invisible et Fils unique de Père<sup>138</sup>.

Cette première mention évoque trois points importants : premièrement, le Christ est l'Image invisible au sens trinitaire, comme il est le Fils, c'est-à-dire selon son unique personnalité divine comme Fils-Image du Père<sup>139</sup> ; deuxièmement, alors que le Fils est personnellement l'Image, les êtres humains sont à l'image de Dieu, ce qui signifie d'un côté un rapport au Fils<sup>140</sup>, mais implique de l'autre côté une différence essentielle ; troisièmement, c'est en considérant le Christ en tant qu'*homme* que les êtres humains peuvent saisir pleinement leur identité. Puis, la deuxième mention de l'*imago Dei* affirme que cette image demeure malgré le péché :

[L']homme, quelle que soit sa déchéance, « reste un être humain créé à l'image de Dieu, racheté par le Christ, appelé à vivre de la vie même de Dieu »<sup>141</sup>.

Ce passage exprime le thème classique de l'inamissibilité de l'image de Dieu : cette image ne peut pas être perdue, car elle est donnée à l'homme par création.

Rapport-gratuit.com   
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MEMOIRE

### 3.7. Le texte d'Ariceia

Dès la fin de la troisième session conciliaire, la sous-commission centrale confia le suivi des travaux à un comité de rédaction central dirigé par le chanoine Pierre Haubtmann<sup>142</sup> et qui organisa le procédé pour retravailler le schéma XIII en intégrant les discussions conciliaires. Du 31 janvier au 6 février 1965 se réunit, à Ariceia, la sous-commission centrale avec quelques évêques appartenant « à l'une ou l'autre des commissions conciliaires compétentes »<sup>143</sup>. Durant ces jours de travail, K. Wojtyła et J. Daniélou élaborèrent un texte qui semble être fondamental pour le résultat de cette session de travail. Se formèrent également diverses sous-commissions retravaillant le texte qui fut ensuite discuté et approuvé

<sup>138</sup> Texte cité par P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 475-476.

<sup>139</sup> Cf. G. EMERY, *La Trinité*. Introduction théologique à la doctrine catholique sur Dieu Trinité, Paris, 2009, p. 141-143.

<sup>140</sup> Selon Ladaria, il y a deux interprétations possibles de Col 1, 15 qui, loin de se contredire, sont complémentaires : le Christ révèle le Père et il est le modèle « à partir duquel Dieu a créé le monde » : L. LADARIA, *Mystère de Dieu, mystère de l'homme*. Anthropologie théologique, t. II, Paris, 2011, p. 61.

<sup>141</sup> Texte cité dans *ibid.*, p. 476.

<sup>142</sup> Cf. Ch. MOELLER, L'élaboration du schéma XIII, p. 103.

<sup>143</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 87.

par la sous-commission centrale au mois de février 1965. Une partie de la sous-commission doctrinale se pencha sur le chapitre I de la deuxième partie (qui deviendra le chapitre I de la première partie de GS) dans le but d'approfondir la question anthropologique, toujours en lien avec l'*imago Dei*<sup>144</sup>. P. Hauptmann note à ce propos : « S. Thomas prend toujours la réalisation de l'*imago Dei* dans la ligne de l'*acte* ; elle est dynamique, ayant son terme dans la gloire »<sup>145</sup>. Le 5 février 1965, le premier chapitre du futur texte à soumettre aux pères conciliaires est achevé. Sous le premier titre (*De imagine Dei in homine*), nous trouvons l'expression classique de l'*imago Dei* dans un sens épistémologique plus large, c'est-à-dire que l'être humain, grâce à son intelligence, est capable de connaître la réalité :

C'est là ce qu'enseigne l'Église, quand elle rappelle que l'homme a été créé à l'image de Dieu. Elle veut dire par là d'abord qu'il est doué d'une intelligence capable de connaître la réalité, c'est-à-dire qu'il y a une vérité et que l'intelligence de l'homme est capable de la connaître<sup>146</sup>.

Dans le même texte, un peu plus loin, au sujet de la liberté, il est écrit : « La liberté inscrite dans le cœur de l'homme est un caractère éminent de l'image de Dieu »<sup>147</sup>. L'image de Dieu intervient également au sujet de la communion entre les hommes : « [...] la communion de l'homme avec ses frères [...] s'exprime d'abord dans le fait que dès l'origine, en créant l'homme à son image, Dieu l'a créé homme et femme (cf. Gen. I, 13 [*sic*]) »<sup>148</sup>.

La commission mixte discuta le schéma lors de la session qu'elle tint de la fin du mois de mars jusqu'au début du mois d'avril 1965. D'Ornellas note concernant notre sujet : « Pour le paragraphe 12 sur l'homme à l'image de Dieu, deux évêques [de la commission mixte] estiment qu'il manque "l'ordination à Dieu", "la relation de l'homme à Dieu" qui doit "d'abord" être affirmée »<sup>149</sup>. Delhaye relève que « [l]e chapitre I est donc destiné à montrer la vocation de l'homme. [...] Après avoir dit que l'être humain a été fait à l'image de Dieu, le texte ne craint pas de parler de "la dignité du corps humain" (Ariccia, n° 12) »<sup>150</sup>. Moeller souligne encore le fait que le thème de l'homme, image de Dieu, permettait d'éviter un danger qui menaçait le schéma, celui d'isoler les considérations dogmatiques sur l'homme « en soi » (premier chapitre) des considérations sur la position de l'être humain dans la société et son agir dans le monde (les autres chapitres), « da es [Bild Gottes] sowohl die Beziehung zu Gott

<sup>144</sup> Cf. Ch. MOELLER, L'élaboration du schéma XIII, p. 110.

<sup>145</sup> Notes manuscrites de P. Hauptmann conservées dans ses archives, citées par P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 483.

<sup>146</sup> Texte cité dans *ibid.*, p. 484. Nous n'avons malheureusement pas trouvé d'accès direct à ce document.

<sup>147</sup> Texte cité dans *ibid.*, p. 485.

<sup>148</sup> Texte cité dans *ibid.*

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 505.

<sup>150</sup> Ph. DELHAYE, « Histoire des textes », p. 259.

wie die Beziehung zum Nächsten und die Herrschaft über die Welt einschliesst »<sup>151</sup>. Moeller indique également un échange œcuménique important sur le texte d'Ariceia lors d'une rencontre à Genève à la fin du mois de mars 1965 où l'*imago Dei* fut un des points abordés<sup>152</sup>.

À la fin du mois d'avril, la nouvelle rédaction était terminée. Portant désormais le titre *Constitutio pastoralis De Ecclesia in mundo hujus temporis*<sup>153</sup>, le document fut envoyé, par ordre de la commission de coordination et avec l'approbation de Paul VI, à l'ensemble des pères conciliaires. Ceux-ci furent priés d'envoyer leurs observations avant l'ouverture de la quatrième session ou de les amener directement durant la discussion conciliaire<sup>154</sup>.

À ce stade du schéma de la future constitution pastorale, l'*imago Dei* est mentionnée, en tout, dans onze numéros<sup>155</sup>. L'image de Dieu est associée aux thèmes suivants : seigneurie sur toutes les créatures terrestres, liberté humaine, personne humaine à l'image de l'unique Dieu qui subsiste en trois personnes, égalité fondamentale de tous les êtres humains, participation à la vie trinitaire comme unique vocation de tous les êtres humains, soumission de la terre et de tout ce qu'elle contient, règne sur l'univers dans la sainteté et la justice, victoires de l'être humain glorifiant Dieu, Dieu comme seule réponse dans la Révélation aux questions de l'être humain (signification de sa vie, de ses entreprises et de sa mort).

Notons que c'est donc seulement au printemps 1965, alors que le schéma prenait la structure qui sera sa structure définitive, qu'un numéro entier fut consacré à l'*imago Dei*.

### **3.8. Discussions conciliaires, quatrième session**

Durant la quatrième et dernière session conciliaire (14 septembre – 8 décembre 1965), le schéma XIII fut discuté en deux temps. Nous reprenons cette structure pour notre présentation.

---

<sup>151</sup> Ch. MOELLER, *L'élaboration du schéma XIII*, p. 111-112.

<sup>152</sup> Cf. Ch. MOELLER, *L'élaboration du schéma XIII*, p. 118, n. 12.

<sup>153</sup> Introduction générale, n<sup>os</sup> 1-3 ; exposition introductive, n<sup>os</sup> 4-9 ; première partie, n<sup>os</sup> 10-58 ; seconde partie, n<sup>os</sup> 59-103 ; conclusion, n<sup>os</sup> 104-106. Cf. ASCOV IV/I, p. 435-516. C'est le n<sup>o</sup> 11 qui est intitulé *De homine ad imaginem Dei* (ASCOV IV/I, p. 443).

<sup>154</sup> Le Concile allait voter le texte dans sa version latine, mais le français, étant la langue originale du document, servait de référence si des clarifications s'avéraient nécessaires.

<sup>155</sup> ASCOV IV/I, p. 443 (n<sup>o</sup> 11), p. 445 (n<sup>o</sup> 15), p. 446 (n<sup>o</sup> 16), p. 455 (n<sup>o</sup> 30), p. 458 (n<sup>o</sup> 35), p. 460 (n<sup>os</sup> 37 et 38), p. 461 (n<sup>o</sup> 39), p. 468 (n<sup>o</sup> 49), p. 482 (n<sup>o</sup> 64), p. 494 (n<sup>o</sup> 80).

### 3.8.1. Première discussion du schéma constitutionis pastoralis

Après avoir été présenté le 21 septembre 1965 (132<sup>e</sup> congrégation générale) par G.-M. Garrone, le texte envoyé aux pères fut discuté d'abord en général. Puis, dès le 24 septembre (135<sup>e</sup> congrégation générale) et jusqu'au 8 octobre, on en discuta partie après partie. La commission mixte forma dix sous-commissions pour intégrer dans le texte les nombreuses interventions.

En raison, d'une part, de la masse considérable de commentaires et de propositions de changements<sup>156</sup> et, d'autre part, du manque de documentation adaptée<sup>157</sup>, nous ne pouvons, dans les limites de ce travail, prétendre à être exhaustive concernant la thématique de l'*imago Dei*. Nous nous contenterons donc de relever les mentions de l'*imago Dei* dans la présentation en général (*relatio generalis*) et de noter quelques éléments des interventions des pères en nous appuyant sur d'Ornellas.

À la demande de nombreux pères, l'anthropologie chrétienne devait former un élément essentiel du schéma<sup>158</sup>. Dans son intervention présentant le texte ainsi que son histoire, G.-M. Garrone releva le fait que plusieurs pères soulignèrent le fondement biblique de cette anthropologie<sup>159</sup>.

Dans sa présentation des interventions des pères concernant certaines thématiques de la morale fondamentale, d'Ornellas relève plusieurs interventions concernant l'*imago Dei* :

La création de l'homme à l'image de Dieu ne signifie pas seulement qu'il domine les créatures, estiment plusieurs évêques : « Il (l'homme) est d'un autre ordre qu'elles : il a une nature spirituelle, il converse avec Dieu » [...]. La création de l'homme à l'image de Dieu est, selon l'un d'entre eux, « la raison de l'ordination de l'homme vers sa fin » qui est Dieu. C'est « parce qu'il est image de Dieu et ordonné vers lui, qu'il est constitué seigneur sur toutes les créatures »<sup>160</sup>.

Nous découvrons ici un nouvel élément dans la discussion de l'*imago Dei* : la domination de l'homme sur les autres créatures fait partie de la notion d'image de Dieu. Il s'agit de l'image comme participation à la seigneurie de Dieu sur le monde créé. Cependant, l'*imago Dei* signifie d'abord l'ordination de l'homme à Dieu et sa vocation à la communion avec lui, comme l'expliqua H. Volk :

---

<sup>156</sup> En tout, 160 interventions lues en séance, 470 pages d'interventions par écrit. Cf. R. Tucci, « Introduction historique et doctrinale », p. 107.

<sup>157</sup> De la quatrième session, nous n'avons trouvé une version numérisée que des deux volumes ASCOV IV/I et ASCOV IV/VII.

<sup>158</sup> Cf. P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 511.

<sup>159</sup> ASCOV IV/I, p. 530 : « Plures denique insistunt in veritate "biblica" circa hominem creatum ad imaginem Dei, cuius dignitas in Christo restauratur ».

<sup>160</sup> P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 525-526.

Il faut critiquer le fait que le texte ne cherche pas la réponse contenue dans l'Écriture Sainte [...]. Il en résulte que l'empressement de l'homme semble presque exclusivement tourné vers la domination extérieure sur les choses, ce qui est une interprétation fautive de l'idée de l'image de Dieu, qui ne concerne pas d'abord une domination extérieure, mais une manière d'être de l'homme par rapport à Dieu<sup>161</sup>.

Une vingtaine d'évêques regrettèrent que les Pères de l'Église ne soient pas beaucoup évoqués<sup>162</sup>. Signalons également l'intervention de Manuel Marengo, évêque d'Azul, affirmant qu'« [e]xhiber l'image biblique de l'homme, c'est-à-dire, l'homme en tant qu'image de Dieu, est fondamental. Cependant, cette image n'apparaît pas dans le texte de façon suffisamment forte. Il faudrait mieux expliquer sa virtualité (*virtualitatem*) telle qu'elle se trouve dans la description biblique »<sup>163</sup>. Et d'Ornellas d'ajouter :

Un des traits exprimés par le concept biblique d'image, pense un autre évêque, est le « dualisme » qui habite les profondeurs de l'homme et que le schéma n'évoque malheureusement pas [...]. Le thème de la création à l'image de Dieu évoque les facultés spirituelles de l'homme, son intelligence et sa volonté, qui font de lui « le sommet de la vie terrestre »<sup>164</sup>.

D'Ornellas relève également la réflexion de Ch. de Provençères qui évoqua l'intelligence humaine face à l'athéisme (« Cette intelligence, en tant qu'elle reflète l'image de Dieu, n'est pas athée ! »<sup>165</sup>) ainsi que l'intervention du cardinal P. P. Meouchi qui « rappelle que, selon la tradition orientale, “la liberté en nous est attachée à l'image de Dieu”. Aussi suggère-t-il [Meouchi] que le paragraphe sur la liberté se termine par le baptême qui rend à l'homme l'image de Dieu ; “de la sorte, avec l'image de Dieu nous est restituée la liberté profonde de l'être dans ses démarches ontologiques vers Dieu” »<sup>166</sup>. Une discussion fut également menée sur la question de savoir si, dans l'*imago Dei*, la première place revient à l'intelligence ou la liberté<sup>167</sup>. Une autre discussion liée à l'*imago Dei* concerna la question du fondement de la nature sociale de l'être humain. Certains pensèrent que, puisque l'ordination vers Dieu découle de l'*imago Dei*, celle-ci ne peut pas être le fondement de la nature sociale de l'homme<sup>168</sup>. Une intervention de G. Haddad, qui soutenait la présence de la notion de communion dans la réalité de l'*imago Dei*, mérite l'attention :

---

<sup>161</sup> ASCOV IV/II, p. 409, traduit par P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 526, n. 279.

<sup>162</sup> Dans leur intervention, ces évêques notent concernant tout le chap. I : « Bien peu de références aux Pères, dans un sujet où les Pères sont si riches », cf. ASCOV IV/II, p. 895.

<sup>163</sup> Texte cité par P. D'ORNELLAS, *Liberté*, p. 527.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 527 et p. 529. D'Ornellas ne dit pas de quel évêque il s'agit.

<sup>165</sup> Texte cité dans *ibid.*, p. 529.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 533.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 535. Il s'agit d'une intervention de P. Parente.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 538.

[L']Économie du Mystère [...] nous présente l'homme comme créé « à l'image et à la ressemblance de Dieu ». Parole inépuisable dans sa signification intime et dans son dynamisme, car elle révèle la dignité essentielle de l'homme capable d'une communion ontologique avec le Dieu vivant, voué à la communion avec tous ses prochains, donateur de sens et de valeur nouvelle à la création tout entière de par son œuvre inventive et responsable<sup>169</sup>.

D'autres pères pensèrent que la charité est le fondement de la société humaine<sup>170</sup>, et d'autres encore qu'il est erroné de « déduire le caractère social de l'homme “à partir de l'image de Dieu Trine” ; les relations en Dieu sont d'une nature entièrement différente du caractère social de l'homme »<sup>171</sup>. Mais une autre intervention affirme le contraire<sup>172</sup>. Notons une demande de synthèse : I. Gran souhaita « une plus grande clarté et une meilleure cohérence dans le texte, par exemple, l'homme est l'image de Dieu a) comme créature individuelle (facultés spirituelles) et b) comme être social (relations interpersonnelles, Dieu Trinité) »<sup>173</sup>. Pour mieux articuler ces différents aspects de la nature humaine, un évêque s'appuie sur s. Thomas d'Aquin qui, dans sa *Summa Contra Gentiles*, « considère l'*ens sociale* après l'*ens creatum* et l'*ens rationale* »<sup>174</sup>. Cet aperçu des discussions montre d'une part que le champ du débat est très étendu (création, relation à Dieu, intelligence et volonté, seigneurie sur le monde créé, relations interpersonnelles et dimension sociale, participation à la vie trinitaire). D'autre part il révèle la difficulté d'en offrir une présentation simple et unifiée.

### 3.8.2. Deuxième discussion du schéma constitutionis pastoralis

Les 12 et 13 novembre 1965, les textes remaniés des deux parties du schéma furent présentés. Il s'agit du texte appelé *textus recognitus*<sup>175</sup>. Du 15 au 17 novembre s'enchaînèrent les rapports et les votes sur les diverses parties (161<sup>e</sup> – 163<sup>e</sup> congrégations générales). Suivit un vote formel du *textus recognitus*, avec la possibilité de « présenter des propositions d'assentiments dites *modi* »<sup>176</sup>. En général, le schéma, « à tous les tours de votes, [...] a reçu la majorité requise »<sup>177</sup>. Même si la partie sur la dignité de la personne humaine a recueilli le

---

<sup>169</sup> Texte cité dans *ibid.*, p. 538.

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 539.

<sup>171</sup> Texte cité dans *ibid.*, p. 539. Il s'agit de l'intervention de Fr. G. Kramer.

<sup>172</sup> Il s'agit de l'intervention de O. Spülbeck. Cf. *ibid.*, p. 539.

<sup>173</sup> Cité dans *ibid.*, p. 539, n. 334.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 539.

<sup>175</sup> ASCOV IV/VI, p. 421-558. Cette fois-ci, le texte se présente différemment. Il n'est pas donné en une seule suite. En effet, à la fin de chaque partie (introduction, chapitres) suivent directement les *relationes* correspondantes.

<sup>176</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 116.

<sup>177</sup> Cf. *ibid.*

plus grand nombre de votes *juxta modum*<sup>178</sup>, ce n'est pas la mention de l'*imago Dei*, mais la partie sur l'athéisme qui a suscité le plus de votes *non placet*<sup>179</sup>.

Concernant notre thématique, nous nous contentons encore une fois de relever certains éléments. Nous nous concentrerons donc sur le n° 12 du *textus recognitus*<sup>180</sup>. Ce numéro consacré dans son entier à l'*imago Dei* se situe désormais un peu plus loin dans le schéma (n° 12 et non plus n° 11). Cela ne change rien au fait qu'il ouvre le chapitre I de la première partie du texte qui porte sur la dignité de la personne humaine. La version du *textus recognitus* de ce numéro approfondit davantage la signification de l'*imago Dei* :

[...] *Sacrae enim Litterae docent hominem « ad imaginem Dei » creatum esse, capacem suum Creatorem cognoscendi et amandi, ab eo tanquam dominum super omnes creaturas terrenas constitutum, ut eas regeret, eisque uteretur, glorificando Deum*<sup>181</sup>.

Être créé à l'image de Dieu signifie donc principalement, selon ce texte, que l'homme est capable de connaître et d'aimer son Créateur et qu'il a été fait seigneur de toutes les créatures terrestres. Le texte se poursuit par la mention de la création de l'être humain mâle et femelle (*masculum et feminam*) dont l'union constitue la première forme de communion de personnes, sans que cette dimension sociale soit explicitement et directement inscrite dans l'affirmation de l'*imago Dei*.

Jusqu'au 29 novembre 1965, la commission mixte examina les *modi* et modifia le schéma en concertation avec les diverses sous-commissions. Après cela, le texte appelé désormais *textus denuo recognitus*<sup>182</sup> est soumis aux pères. On présente également les appréciations des *modi* : d'abord ceux qui portent sur le texte en général, puis ceux qui concernent chaque numéro distinct du schéma. Ainsi parle-t-on des *modi* concernant le n° 12<sup>183</sup>. C'est là que nous constatons une décision concernant l'*imago Dei* : un père conciliaire souhaite, dans son *modus*, rajouter à l'évocation de l'homme créé à l'image de Dieu « et à sa ressemblance ». On rejeta cette proposition en invoquant un manque de clarté quant à l'interprétation de cette expression<sup>184</sup>.

---

<sup>178</sup> Cf. *ibid.*, p. 118.

<sup>179</sup> Cf. *ibid.*

<sup>180</sup> ASCOV IV/VI, p. 434.

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 434. Les mots ou parties de mots qui sont nouveaux dans le texte sont signalés en italiques dans les actes mêmes.

<sup>182</sup> ASCOV IV/VII, p. 234-314.

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 373-376.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 374 : « Non admittitur propter quaestiones interpretationis ». Cf. J. MOURoux, « Situation et signification du Chapitre I », p. 234. L'auteur évoque ce fait pour souligner à quel point la notion de l'*imago Dei* reste mystérieuse et que les interprétations des exégètes divergent sur ce point.



Le 2 décembre, le texte fut de nouveau distribué aux pères conciliaires. Le 4 décembre, les différentes parties furent votées et le 6 décembre 1965, le vote final du schéma entier acheva ce travail considérable.

#### 4. L'*IMAGO DEI* DANS LE TEXTE FINAL DE *GAUDIUM ET SPES*

Dans la constitution pastorale<sup>185</sup>, nous trouvons finalement neuf mentions de l'*imago Dei*, principalement dans le premier chapitre qui a pour objectif d'indiquer les aspects essentiels d'une anthropologie théologique<sup>186</sup>, ou plutôt d'une théologie de la création de l'être humain (c'est-à-dire d'une anthropologie théologique dans l'ordre de la création).

##### 4.1. L'*imago Dei* dans *Gaudium et Spes* 12

Nous reproduisons ici la version finale de GS 12 qui ouvre le premier chapitre de la première partie de la constitution<sup>187</sup>. Il s'agit du principal passage de la constitution pastorale, ainsi que de tous les textes de Vatican II, qui non seulement mentionne mais développe véritablement le thème de l'*imago Dei* :

12. (*De homine ad imaginem Dei*). Secundum credentium et non credentium fere concordem sententiam, omnia quae in terra sunt ad hominem, tamquam ad centrum suum et culmen, ordinanda sunt.

Quid est autem homo ? Multas opiniones de seipso protulit et profert, varias et etiam contrarias, quibus saepe vel se tamquam absolutam regulam exaltat vel usque ad desperationem deprimit, exinde anceps et anxius. Quas quidem difficultates Ecclesia persentiens, a Deo revelante instructa eisdem responsum afferre potest, quo vera hominis condicio delineetur, explanentur eius infirmitates, simulque eius dignitas et vocatio recte agnosci possint.

Sacrae enim Litterae docent hominem « ad imaginem Dei » creatum esse, capacem suum Creatorem cognoscendi et amandi, ab eo tamquam dominum super omnes creaturas

---

<sup>185</sup> Nous faisons référence au *textus approbatus* de la constitution pastorale *De Ecclesia in mundo huius temporis* dans ASCOV IV/VII, p. 733-803.

<sup>186</sup> Cf. J. MOURoux, « Situation et signification du Chapitre I », p. 229.

<sup>187</sup> Nous laissons de côté la question de savoir si GS 12 détermine la structure de la constitution (c'est l'avis exprimé par J. Ratzinger, cf. ID., « Kommentar zu *Gaudium et Spes*. Art. 11-22 », dans : H. S. BRECHTER et al. (Hrsg.), *Das zweite vatikanische Konzil*. Konstitutionen, Dekrete und Erklärungen, Kommentare, t. III, suppl. de *LThK*, Freiburg-Basel-Wien, 1968, p. 312-354, ici p. 316). Des commentateurs de la constitution comme H.-J. Sander le contestent (H.-J. SANDER, « Theologischer Kommentar zur Pastoralkonstitution über die Kirche in der Welt von Heute *Gaudium et Spes* », dans : HÜNERMAN, P. et al. [Hrsg.], *Herders Theologischer Kommentar zum Zweiten Vatikanischen Konzil*, Kommentare, Bd. 4, Freiburg, 2005, p. 581-886, ici p. 729, n. 54).

terrenas constitutum<sup>188</sup>, ut eas regeret, eisque uteretur, glorificans Deum<sup>189</sup>. « Quid est homo quod memor es eius ? aut filius hominis, quoniam visitas eum ? Minuisti eum paulo minus ab angelis, gloria et honore coronasti eum, et constituisti eum super opera manuum tuarum. Omnia subiecisti sub pedibus eius » (Ps. 8, 5-7).

At Deus non creavit hominem solum : nam inde a primordiis « masculum et feminam creavit eos » (Gen. 1, 27), quorum consociatio primam formam efficit communionis personarum. Homo etenim ex intima sua natura ens sociale est, atque sine relationibus cum aliis nec vivere nec suas dotes expandere potest.

Deus igitur, sicut iterum in sacra Pagina legimus, vidit « cuncta quae fecerat, et erant valde bona » (Gen. 1, 31)<sup>190</sup>.

Comme le note J. Ratzinger, GS 12 ne contient pas d'anthropologie philosophique statique qui soit complète et systématique, ni de schéma corps-âme, mais « ein Mosaik von elementaren Grundaussagen [...], das zusammen ein dynamisches, geschichtebezogenes und wesentlich aus den Gegebenheiten der Bibel geformtes Bild des Menschen ergab »<sup>191</sup>. Le thème de l'*imago Dei* fait partie de cette mosaïque. Il est développé de manière progressive. En effet, le titre annonce ce thème, les deux premiers paragraphes le préparent mais n'en parlent pas encore. L'enseignement biblique de l'*imago Dei* est affirmé dans le troisième paragraphe puis développé dans le quatrième. Le dernier paragraphe termine GS 12 sur une note très positive en rappelant la bonté foncière de l'être humain, due à sa création.

Le premier paragraphe prépare donc le thème de l'*imago Dei*. Il affirme un consensus entre croyants et non-croyants concernant la place de l'homme dans le monde et son rapport avec le monde : l'être humain se trouve au centre et au sommet de la terre et tout (sur terre) doit lui être ordonné<sup>192</sup>. En rejoignant « les valeurs qui attirent les contemporains »<sup>193</sup>, le premier paragraphe peut ainsi être interprété comme la recherche d'une base de dialogue avec le monde.

Dans le deuxième paragraphe, la constitution reconnaît une pluralité de conceptions de l'être humain qui peuvent être rapprochées de l'une des deux catégories suivantes (qui constituent deux excès) : soit l'homme s'exalte en se proclamant comme norme suprême, soit

---

<sup>188</sup> À cet endroit du texte est indiquée la note suivante : « Cf. Gen. 1, 26 ; Sap. 2, 23 » (ASCOV IV/VII, p. 746, n. 1).

<sup>189</sup> À cet endroit du texte est indiquée la note suivante : « Cf. Eccli.17, 3-10 » (*ibid.*, p. 746, n. 2).

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 739-740.

<sup>191</sup> J. RATZINGER, « Kommentar zu Gaudium et Spes », p. 316. Cependant, affirmer comme H.-J. Sander que la question de savoir qui est l'homme n'est pas une question philosophique, mais un problème pastoral, nous semble problématique (cf. H.-J. SANDER, « Theologischer Kommentar zur Pastoralkonstitution », p. 730).

<sup>192</sup> Alors que l'on peut supposer que cette affirmation de consensus était acceptée largement dans les années soixante, elle ne va non seulement plus de soi aujourd'hui, mais elle est souvent rejetée.

<sup>193</sup> *Vatican II, Constitution pastorale Gaudium et Spes*. L'Église dans le monde de ce temps, trad. élaborée par les soins de l'Épiscopat français, intro. et notes Action populaire, Paris, 1966, p. 87, n. 22.

il s'abaisse jusqu'au désespoir<sup>194</sup>. C'est dans ce contexte que le Concile affirme le fondement de l'autorité au nom de laquelle il se prononce sur cette question : d'une part, l'Église connaît ces difficultés liées à la recherche de l'identité humaine. D'autre part, et c'est l'argument majeur, c'est en vertu des instructions reçues par Dieu qui se révèle<sup>195</sup> qu'elle peut donner une réponse à ce problème anthropologique fondamental. Et cette réponse, selon cet enseignement divin, exprime la condition véritable de l'être humain, en reconnaissant ses infirmités, sa dignité et sa vocation.

Dans le troisième paragraphe, qui forme, avec le quatrième paragraphe, comme le cœur de GS 12, l'*imago Dei* est développée comme étant le contenu de cette *vera hominis condicio*, annoncée au paragraphe précédent. Il s'agit d'une « déclaration [...] qui indique que le sens de l'homme ne se comprend vraiment que dans sa relation à Dieu, origine et fin de toute vie »<sup>196</sup>. Selon cet enseignement divin contenu dans les Saintes Écritures, l'homme est créé à l'image de Dieu. Et la constitution de préciser : « *capacem suum Creatorem cognoscendi et amandi* ». Le texte conciliaire semble identifier le contenu de l'*imago Dei* au fait que l'être humain est capable de Dieu, *capax Dei*. Il ajoute aussitôt la seigneurie de l'homme sur toutes les créatures terrestres, conférée par Dieu pour qu'il règne sur elles et s'en serve, en glorifiant Dieu<sup>197</sup>. La constitution renvoie dans ce paragraphe à trois passages bibliques : Gn 1, 26 d'où est tirée la citation « *ad imaginem Dei* » ; Sg 2, 23 qui associe l'incorruptibilité de l'homme à sa création à l'image de Dieu<sup>198</sup> et Si 17, 3-4 qui évoque d'une

---

<sup>194</sup> Ces deux excès, bien qu'opposés, semblent avoir une origine commune. On retrouve en effet les deux excès de ce passage (GS 12, 2) en GS 19-20 qui traite de l'athéisme : l'homme s'exalte en se déclarant comme sa propre fin (GS 20, 1) ou alors il s'abîme dans le désespoir (GS 21, 3). Ainsi, les deux excès semblent bien avoir leur source commune dans l'athéisme.

<sup>195</sup> Notons que plusieurs traductions (en français, celle publiée chez Bayard : *Vatican II – L'intégralité*, édition bilingue révisée, intro. Ch. THEOBALD, Paris, 2002, p. 244 ; en allemand, celle publiée dans *LThK : Das zweite vatikanische Konzil. Konstitutionen, Dekrete und Erklärungen, Kommentare*, t. III, H. S. BRECHTER et al. (Hrsg.), suppl. de *LThK*, Freiburg-Basel-Wien, 1968, p. 317) sont inexactes sur ce point. Le passage « *Ecclesia... a Deo revelante instructa* » est traduit respectivement par « l'Église... instruite par la Révélation divine... » et « *die Kirche... von der Offenbarung Gottes unterwiesen...* ». Or, le texte latin ne dit pas que l'Église est instruite par la Révélation, mais par Dieu qui se révèle, ce qui donne à cette instruction un caractère d'autant plus personnel.

<sup>196</sup> A. THOMASSET, *La morale de Vatican II*, « Vatican II pour tous », Paris, 2013, p. 59.

<sup>197</sup> Sur le sens de la formulation « *eisque uteretur, glorificans Deum* » et l'importance de la lire en lien avec Rm 4, cf. Ph. DELHAYE, « Die Würde der menschlichen Person », dans : G. BARAÚNA (Hrsg.), *Die Kirche in der Welt von heute. Untersuchungen und Kommentare zur Pastoralkonstitution « Gaudium et Spes » des II. Vatikanischen Konzils*, Salzburg, 1966, p. 154-178, ici p. 159, n. 9.

<sup>198</sup> À notre connaissance, la référence à Sg 2, 23 a été introduite dans GS 12 par les évêques polonais (elle apparaît pour la première fois dans le texte de Cracovie, cf. ci-dessus, n. 119). Il n'est pas évident de savoir de quoi exactement l'homme est l'image dans ce verset. Il est créé *εικόνα τῆς ἰδίας ἀϊδιότητος* (LXX), ce qui dans la Vulgate devient « *ad imaginem suae similitudinis* ». Notons également qu'ici l'homme n'est pas créé à l'image de Dieu, mais il est créé image de Dieu (cf. WINLING, R., *Le salut en Jésus Christ*, p. 164). La *Bible de Jérusalem* (2013) traduit cela par « une image de sa propre nature » ; la traduction liturgique (2013) traduit ces

part la force divine à laquelle Dieu fait participer l'homme en le créant à son image et explicite d'autre part la seigneurie de l'homme sur la création. Le paragraphe se termine sur la longue citation du Ps 8, 5-7 qui exprime l'étonnement et l'émerveillement devant la position royale de l'homme par rapport aux autres êtres créés.

Le quatrième paragraphe met en évidence la sociabilité de l'homme qui est inscrite dans sa nature même parce que Dieu ne l'a pas créé seul (*solum*) : « homme et femme il les créa » (Gn 1, 27). Cette *consociatio* de l'homme et de la femme dès l'origine est la première forme de communion des personnes (*communio personarum*). Selon J. Ratzinger, cette existence de l'être humain comme homme et femme est mise en relation avec l'*imago Dei* sans que cette relation ne soit précisée<sup>199</sup>. Pour cet auteur, la sexualité (*Geschlechtlichkeit*) de l'être humain n'est pas identifiée à l'image de Dieu, mais elle en découle en quelque sorte<sup>200</sup>. En revanche, K. Barth voit dans le fait d'être en relation (*in Beziehung sein*) le point clé de l'*imago Dei*. Il souligne qu'il s'agit d'une analogie de relation : « Gott ist in Beziehung ; in Beziehung ist auch der von ihm geschaffene Mensch. Das ist des Menschen Gottebenbildlichkeit »<sup>201</sup>. Nous reviendrons plus loin sur cet aspect social de l'*imago Dei*. Ce paragraphe de GS 12 sert également à préparer la doctrine du mariage qui sera l'objet du premier chapitre de la deuxième partie de la constitution. Le paragraphe se termine enfin sur l'importance des relations à autrui : elles sont la condition non seulement pour que l'homme s'épanouisse, mais aussi pour qu'il vive.

Dans le dernier paragraphe, assez court, la constitution affirme explicitement la bonté foncière de l'être humain dès l'origine. Le contraste entre, d'une part, les « *multas opiniones* » sur l'identité de l'être humain du premier paragraphe (et particulièrement celles qui poussent l'homme au désespoir) et, d'autre part, le message biblique fondamentalement positif des paragraphes suivants est frappant. Alors que d'autres versions du texte étaient jugées trop optimistes (notamment par l'épiscopat allemand), cette dernière version du schéma « *beginnt nun nicht mehr einfach mit dem Verweis auf die Gottebenbildlichkeit und die daraus*

---

mots par « une image de sa propre identité », selon les grands onciaux et note la différence avec une majorité des autres manuscrits où on lit « de sa propre éternité » (note c). Toutefois, comme le souligne O'Callaghan, l'être humain ne partage pas l'immutabilité et l'éternité de Dieu, car il est créature et ouvert au changement, au progrès et à la croissance (cf. P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo. Trattato di antropologia teologica*, Roma, 2013, p. 126).

<sup>199</sup> J. RATZINGER, « Kommentar zu *Gaudium et Spes* », p. 318.

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 319 : « ... insofern auch hier [...] die Gottebenbildlichkeit der Geschlechtlichkeit vorgängig und nicht mit ihr identisch ist. » L'auteur offre une clé de lecture de GS 12 en soulignant la différence entre le contenu de l'*imago Dei* et ses conséquences.

<sup>201</sup> K. BARTH, *Die Kirchliche Dogmatik*, III/2, Zollikon-Zürich, 1959, p. 391.

resultierende Grösse des Menschen, sondern zeigt in einem mehr phänomenologischen Vorgehen die ungeheuere [sic] Spannung des Menschwesens zwischen Grösse und Niedrigkeit »<sup>202</sup>. GS 12 souligne ainsi l'aspect positif (bonté, dignité, vocation) de l'anthropologie conciliaire, qui sera complétée par les considérations sur le péché en GS 13<sup>203</sup>.

#### 4.2. Les autres mentions de l'*imago Dei* dans *Gaudium et Spes*

La deuxième mention de l'*imago Dei* se trouve au n° 17, concernant la liberté de l'homme : « Vera autem libertas eximum est divinae imaginis in homine signum »<sup>204</sup>. Cette mention reprend en quelque sorte le thème de la capacité d'aimer Dieu créateur du n° 12, en soulignant un aspect qui se trouve au fondement de l'amour : la liberté. La référence suivante à l'*imago Dei* se trouve dans le n° 22. Elle diffère des autres mentions de l'*imago Dei* en ce qu'ici le texte ne parle pas de l'*image* de Dieu, mais de la « ressemblance » ou « similitude » divine, déformée par le premier péché et restaurée par le Christ :

Qui est « imago Dei invisibilis » (*Col.* 1, 15), Ipse est homo perfectus, qui Adae filii similitudinem divinam, inde a primo peccato deformatam, restituit<sup>205</sup>.

Cette mention de la « similitude » suggère que le péché a moins affecté l'image comme telle (qui est une propriété que l'être humain conserve en vertu de la création) que la « similitude », cette dernière dénotant une participation plus haute à la vie divine.

Dans le chapitre II de la constitution se trouvent deux mentions de l'*imago Dei*. La première apparaît au n° 24 qui traite de la vocation communautaire de l'homme dans le conseil de Dieu :

Deus, qui paternam curam omnium habet, voluit ut cuncti homines unam efficerent familiam fraternoque animo se invicem tractarent. Omnes enim creati ad imaginem Dei, qui fecit « ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terrae » (*Act.* 17, 26), ad unum eundemque finem, id est ad Deum ipsum, vocantur<sup>206</sup>.

Cette mention de l'image reprend brièvement trois éléments du n° 12 : 1° tout être humain est créé à l'image de Dieu (universalité de l'image) ; 2° la nature sociale de l'homme est liée à

---

<sup>202</sup> J. RATZINGER, « Kommentar zu *Gaudium et Spes* », p. 317. Selon J. MOURoux, « Situation et signification du Chapitre I », p. 234, l'affirmation de l'*imago Dei* dans le troisième paragraphe est une réponse au « "paradoxe contradictoire" (de grandeur et de misère) que constitue l'homme pour nos contemporains ».

<sup>203</sup> Cf. J. RATZINGER, « Kommentar zu *Gaudium et Spes* », p. 320.

<sup>204</sup> ASCOV IV/VII, p. 742.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 745.

<sup>206</sup> *Ibid.*, p. 748.

l'image, de telle sorte que les hommes forment « un genre » destinés à vivre ensemble ; 3° les hommes sont ordonnés à une identique fin qui est Dieu lui-même.

La seconde mention de l'*imago* se trouve au n° 29, concernant la justice sociale :

Cum omnes homines, anima rationali pollentes et ad imaginem Dei creati, eandem naturam eandemque originem habeant, cumque, a Christo redempti, eadem vocatione et destinatione divina fruuntur, fundamentalis aequalitas inter omnes magis magisque agnoscenda est<sup>207</sup>.

Ici, c'est l'égalité des hommes que le thème de l'image sert à mettre en valeur. L'image indique une même origine et une même destination. Il faut noter que, dans ce n° 29, la vocation de l'être humain est clairement sa vocation surnaturelle, en référence au salut procuré par le Christ (destinée divine par la rédemption accomplie par le Christ).

Une seule référence à l'*imago Dei* est donnée dans le chapitre III. Elle se trouve dans le n° 34 qui porte sur la valeur de l'activité humaine :

Homo enim, ad imaginem Dei creatus, mandatum accepit ut, terram cum omnibus quae in ea continentur sibi subiciens, mundum in iustitia et sanctitate regeret utque, Deum omnium Creatorem agnoscens, seipsum ac rerum universitatem ad Ipsum referret, ita ut rebus omnibus homini subiectis, admirabile sit nomen Dei in universa terra<sup>208</sup>.

Cette nouvelle mention de l'image reprend des éléments déjà présents au n° 12 mais en les développant. Premièrement, l'intendance du monde créé (la seigneurie sur les autres créatures corporelles) y est formulée en termes de gouvernement « dans la justice et la sainteté » ; la mention de la justice et de la sainteté évoque l'ordre de la justice et de la sainteté originelles (c'est-à-dire de la grâce en laquelle les premiers parents furent créés) ; elle invite à ne pas dissocier l'ordre de la nature et celui de la grâce. Deuxièmement, la reconnaissance de Dieu créateur (un thème lié à l'image de Dieu) est associée à l'activité humaine comme ayant pour but de référer toutes choses à Dieu, afin que le nom de Dieu soit glorifié par toute la terre. Nous ne sommes pas loin de la fonction « royale » des chrétiens laïcs décrite en *Lumen Gentium* 36.

Une référence à l'*imago Dei* se trouve dans le chapitre IV, au n° 41, qui porte sur l'aide que l'Église veut offrir à tout homme. Ici, la mention de l'*imago* est directement associée à la création de tout homme mais aussi à la rédemption, de telle sorte que c'est en suivant le Christ que l'homme devient pleinement homme.

---

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 750.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 754.

Solus autem Deus, qui hominem ad imaginem suam creavit atque a peccato redemit, his quaestionibus plenissimum responsum praebet, idque per revelationem in Christo Filio suo qui homo factus est<sup>209</sup>.

Nous sommes proches du n° 22 enseignant que, dans la révélation du mystère du Père et de son amour, le Christ, Verbe incarné et Nouvel Adam, a manifesté pleinement l'homme à lui-même en lui découvrant la sublimité de sa vocation.

Deux mentions de l'*imago Dei* se trouvent finalement dans la deuxième partie de GS. La première apparaît dans le chapitre I, au n° 52 qui traite de la promotion du mariage et de la famille :

Ipsi denique coniuges, ad imaginem Dei vivi facti et in vero ordine personarum constituti, affectu compari, mente consimili et mutua sanctitate adunati sint<sup>210</sup>.

Nous retrouvons ici la *consociatio* conjugale du n° 12, avec un accent sur la constitution de l'homme et de la femme comme personnes, ce qui amène à saisir l'union conjugale comme communion personnelle.

La deuxième mention se trouve dans le chapitre III, au début du n° 68 concernant la participation de l'homme dans une entreprise, afin de fonder l'encouragement à la participation active de chaque membre de l'entreprise à la gestion de cette dernière :

In inceptis oeconomicis personae consociantur, hominis scilicet liberi et sui iuris, ad imaginem Dei creati<sup>211</sup>.

Le thème de l'image sert ainsi à fonder (ou à résumer) le fait qu'une entreprise est d'abord une association de personnes (fondement personnaliste de la vie sociale et du travail), en soulignant la dignité de tous les membres (liberté et droit).

Il est temps de reprendre les résultats de notre recherche. Nous avons pu constater que, dès les débuts des travaux conciliaires, la doctrine patristique de l'*imago Dei* est régulièrement mentionnée et plusieurs personnes consultées œuvrent à ce qu'il en soit ainsi en référence au livre de la Genèse. On constate également que, durant la période de consultation, l'*imago Dei* est invoquée afin de rendre compte de la dignité de l'être humain et du fait que cette image divine en l'homme réside dans sa dimension spirituelle.

En ce qui concerne la période préparatoire, notre recherche a porté sur les trois schémas *De ordine morali*, *De ordine sociali* et *De communitate gentium*. C'est surtout dans

---

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 759.

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 771.

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 783.

le chapitre V du *De ordine morali* que des éléments de la doctrine de l'*imago Dei* sont évoqués, sans être encore beaucoup développés : ordination immédiate de l'homme à Dieu, homme doté de raison et de libre arbitre, domination des réalités corporelles, participation à la nature divine, participation à la filiation divine du Christ, dignité de la personne humaine. La mention du *De communitate gentium* éclaire notre recherche dans la mesure où ce texte apporte une perspective christologique à la doctrine de l'*imago Dei*.

La difficulté méthodologique rencontrée pour la période conciliaire réside dans le fait que nous ne disposons pas de certains documents élaborés dans les commissions entre les sessions conciliaires<sup>212</sup>. Avec la consultation des discussions proprement conciliaires (troisième et quatrième sessions), le problème méthodologique s'est inversé. Si, pour la période de consultation et la période préparatoire, nous ne disposons pas de sources directes (ou seulement de peu), le défi pour cette nouvelle période décisive, celle où les textes de la future constitution pastorale furent discutés dans l'aula conciliaire, résidait dans la masse considérable de sources directes à traiter (*Actes* du Concile). Il fallait donc nous limiter et, même si, cette fois-ci, c'est pour une autre raison, renoncer à l'exigence d'être exhaustive.

Parmi ce que nous avons pu trouver dans les travaux avant la troisième session, quelques éléments s'ajoutent à la doctrine de l'*imago Dei* : d'une part, on souligne l'importance de la réflexion des Pères de l'Église (sans toutefois indiquer précisément quels sont les Pères que l'on considère comme importants). D'autre part, on lie la réalité sociale de l'être humain ainsi que sa domination sur les autres créatures à sa création à l'image de Dieu. Cela amène à considérer directement, dans l'image : 1° la capacité de connaître et d'aimer Dieu créateur ; 2° la seigneurie sur le monde corporel ; 3° la nature sociale ou de communion de l'être humain qui trouve son expression première dans l'union conjugale. La discussion aborde également, avec une certaine prudence dans les distinctions, la différence entre *image* et *ressemblance*, et elle approfondit à la fois la perspective christologique en présentant la conformité à l'Image parfaite qu'est le Christ et l'ordination à Dieu inscrite en l'homme en vertu de l'*imago Dei*. Finalement, on trouve dans ces discussions l'application de l'*imago Dei* au commandement de l'amour ainsi qu'une réflexion autour du fait que le péché déforme cette image, sans pour autant la supprimer (inamissibilité). En ce qui concerne les sources patristiques, c'est la quatrième et dernière version du premier chapitre du schéma XVII qui constitue le passage le plus intéressant, avec des références en notes à saint Athanase, saint

---

<sup>212</sup> Remarquons cependant que, même s'ils avaient été à notre disposition, leur traitement aurait dépassé les limites du présent travail.



Irénée, saint Grégoire de Nysse et Cyrille d'Alexandrie. Les passages choisis de leurs œuvres évoquent : 1° le fait que seul l'être humain est créé à l'image de Dieu (par opposition aux animaux) ; 2° l'aspect christologique de l'*imago Dei* dans une perspective sotériologique ; 3° l'*imago Dei* dans une perspective esthétique. Nous avons aussi découvert que les travaux ont fait valoir le lien entre la participation de l'homme à la nature divine et l'*imago Dei* en référence à saint Augustin et à saint Thomas d'Aquin.

Parmi les interventions lors de la troisième session, nous avons observé plusieurs renvois à l'*imago Dei*. Nous avons vu que cette notion fut particulièrement développée par G. Béjot. Après la troisième session, nous avons rencontré chez J. Daniélou une deuxième référence à saint Grégoire de Nysse. Cependant, le doute quant à savoir si cette référence concerne l'*imago Dei* ou un autre aspect d'anthropologie subsiste. Durant la session à Ariccia, nous avons découvert un renvoi à saint Thomas pour souligner l'aspect dynamique de l'*imago Dei*.

À la quatrième session, finalement, les discussions sur l'*imago Dei* se sont concentrées sur l'articulation entre l'image de Dieu imprimée en l'homme et sa vocation à dominer les autres créatures terrestres. Plusieurs évêques ont déploré le manque de références aux Pères de l'Église. Lors des dernières corrections du schéma, on décida d'utiliser une citation brève de Gn 1, 26 (omission de « et à sa ressemblance »), pour des raisons d'interprétation, comme nous l'avons vu.

Après avoir parcouru les différentes périodes de l'évolution rédactionnelle de GS, nous avons proposé une brève présentation du texte promulgué de GS 12 ainsi qu'un panorama sur les autres mentions de l'*imago Dei* dans la constitution pastorale. Dans GS 12 qui est consacré entièrement à la doctrine de l'*imago Dei*, cette dernière est développée de manière progressive en abordant d'abord la place de l'être humain dans le monde (GS 12, 1) ainsi que le fondement de l'autorité de l'Église en matière anthropologique (GS 12, 2). Le cœur du n° 12 (GS 12, 3-4) explicite le contenu de l'*imago Dei* : l'homme est *capax Dei* en le connaissant et en l'aimant (capacité de connaître et d'aimer Dieu), Dieu l'a institué seigneur des créatures terrestres (intendance responsable du monde créé) et il l'a créé comme un être social (*consociatio* homme – femme, *ens sociale*).

Les résultats de notre recherche sur l'évolution rédactionnelle de l'*imago Dei* dans GS nous permettent d'aborder par la suite certaines questions d'interprétation de GS 12 auxquelles se consacre la deuxième partie du présent travail.

## Deuxième partie : Questions d'interprétation et de réception

Il y a de nombreuses questions d'interprétation et de réception de l'enseignement sur la doctrine de l'*imago Dei* à Vatican II. Dans la suite de notre travail, nous nous arrêterons d'abord sur une question directement liée à notre analyse des discussions conciliaires : qu'en est-il du problème de la distinction ou de l'identification des termes *image* et *ressemblance* (chapitre 1) ? Puis nous nous concentrerons sur la question du contenu de l'*imago Dei*, c'est-à-dire de ses divers aspects retenus dans l'enseignement conciliaire, ainsi que de leurs relations, en référence spéciale quoique non exclusive au document « Communion et service » de la CTI qui développe plusieurs aspects de GS 12 (chapitre 2). Même si d'autres questions auraient été tout aussi intéressantes à étudier<sup>213</sup>, le cadre restreint de ce travail nous a obligée à nous limiter à ces deux questions d'interprétation.

### 1. L'IMAGE ET LA RESSEMBLANCE : INTERPRÉTATIONS

Nous avons vu que, tout à la fin des discussions conciliaires sur GS 12, un père conciliaire proposa de réintroduire la mention « et à sa ressemblance »<sup>214</sup>. En effet, ces deux expressions de la Genèse – « image » et « ressemblance » – figurent dans les documents dès le début des travaux conciliaires : le *De ordine morali* et la première version du schéma XVII les mentionnent (Ch. Moeller commente cette dernière en insistant sur l'importance d'une telle distinction). Alors que, dans la quatrième version du schéma XVII, la « ressemblance » ne se trouve plus que dans une note<sup>215</sup>, elle fait de nouveau une apparition dans le texte de Malines<sup>216</sup>. Dans la première version du schéma XIII (du mois de juillet 1964), la « ressemblance » n'est mentionnée que dans les annexes<sup>217</sup>. Dans l'état intermédiaire du

---

<sup>213</sup> Par exemple une analyse approfondie de la réception, dans le magistère postconciliaire, de la doctrine de l'*imago Dei*. Plus largement, il serait très intéressant d'étudier les différentes théories sur la place du corps dans la théologie de l'*imago Dei*. Est-ce uniquement l'âme qui est à l'image de Dieu (comme le pensaient la plupart des Pères de l'Église orientaux et occidentaux et des théologiens du Moyen Âge) ou est-ce que le corps fait partie intégrante de l'image de Dieu (saint Irénée, Tertullien) ? Cf. notamment P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 141-142.

<sup>214</sup> Cf. ci-dessus, p. 32.

<sup>215</sup> Cf. ASCOV V/I, p. 600, n. 14.

<sup>216</sup> Cf. Schéma de Malines, n° 5 : « ut in eis restauretur imago et similitudo » (cf. annexe du présent travail).

<sup>217</sup> Elle apparaît deux fois dans l'annexe I qui porte sur la personne humaine dans la société (ASCOV III/V, p. 147-148) et une fois dans l'annexe III qui traite de la culture (*ibid.*, p. 170). Dans les deux annexes, une référence à Gn 1, 26 est explicitement établie.

schéma XIII du mois d'avril 1965, elle apparaît deux fois dans le premier chapitre<sup>218</sup>. C'est seulement dans le *textus recognitus* (du mois de novembre 1965) que la référence à cette expression a disparu du n° 12<sup>219</sup>.

L'ultime proposition de réintroduire la mention de la ressemblance dans GS 12 quelques jours avant la promulgation de la constitution fut donc rejetée. Les membres de la commission mixte, ayant à disposition l'avis de la sous-commission concernée<sup>220</sup>, jugèrent qu'il n'était pas opportun que le Concile entrât dans ces distinctions en raison de la diversité des interprétations auxquelles l'expression pouvait donner lieu. Un signe de ce refus peut être vu aussi dans le fait que, dans GS 22, c'est la ressemblance (et non l'image) qui est dite déformée, alors que « nach klassischer Lehre die similitudo verloren, die imago aber verwundet ist »<sup>221</sup>.

La question, déjà posée par plusieurs Pères de l'Église<sup>222</sup>, est en effet celle de savoir si les deux expressions à *notre image* (יְהִי כְּצַדִּיק, εἰκόνα ἡμετέραν, *ad imaginem nostram*) et *notre ressemblance* (יְהִי מִדְּמוּתֵנוּ, ὁμοίωσιν, *similitudinem nostram*) de Gn 1, 26 sont synonymes ou si elles possèdent un contenu différent. Certains Pères de l'Église comme saint Athanase d'Alexandrie et saint Grégoire de Nysse pensent en effet qu'il n'y a pas de différence entre les deux expressions. D'autres en revanche interprètent ces paroles de la Genèse selon deux aspects distincts. Ainsi, saint Irénée reconnaît dans l'image un don enraciné dans la nature de l'être humain tandis qu'il estime que la ressemblance exprime l'assimilation dynamique à Dieu. Selon Tertullien, l'image est possédée par l'être humain sur terre tandis que la ressemblance est propre à l'accomplissement eschatologique et elle « peut être perdue par le péché »<sup>223</sup>. Origène cependant affirme que l'image est un moyen par lequel l'homme s'élève à la ressemblance. Clément d'Alexandrie, pour sa part, pense que l'image, qui peut être plus ou moins obscurcie, est présente dès la naissance alors que la ressemblance est liée à la vie vertueuse. Dans une perspective semblable, saint Basile attribue l'image à la création et pense que la ressemblance est acquise par la volonté. La position de saint Augustin a connu un

---

<sup>218</sup> Elle apparaît dans le passage principal de l'*imago Dei* qu'est le n° 11 (qui deviendra le n° 12 de GS) : ASCOV IV/I, p. 443 ; ainsi que dans le passage christologique qu'est le n° 20 (qui deviendra le n° 22 de GS) : *ibid.*, p. 448.

<sup>219</sup> Cf. ASCOV IV/VI, p. 434.

<sup>220</sup> Cf. R. TUCCI, « Introduction historique et doctrinale », p. 119-120.

<sup>221</sup> J. RATZINGER, « Kommentar zu *Gaudium et Spes* », p. 350.

<sup>222</sup> Cf. R. WINLING, *Le salut en Jésus Christ*, p. 166-167. C'est un bon résumé des diverses interprétations patristiques.

<sup>223</sup> CTI, « Communion et service », n° 15, p. 445.

développement, car, si dans un premier temps il souligne que l'image relève de l'esprit et la ressemblance concerne les aspects moins élevés de l'être humain, il affirme par la suite que les deux expressions sont synonymes, tout en donnant à la similitude un sens plus large<sup>224</sup>.

Dans la Tradition, c'est l'interprétation qui distingue deux aspects différents qui s'est davantage établie<sup>225</sup>. On constate toutefois que la question est encore largement discutée parmi les exégètes<sup>226</sup>. Communément, on dit que l'image n'a pas été perdue mais blessée par le péché originel<sup>227</sup>, et que la ressemblance a été perdue<sup>228</sup>. Ceci est la conséquence d'une interprétation qui attribue à l'image une dimension ontologique alors que la ressemblance est le lieu du développement moral de l'image, le lieu des vertus théologiques et morales<sup>229</sup>.

La ressemblance n'a donc pas été retenue dans GS 12. À notre connaissance, elle est évoquée deux fois dans le document : premièrement dans GS 22 en lien avec sa restauration par le Christ ; deuxièmement dans GS 24 où est affirmée la similitude entre l'union des personnes divines et celle des fils de Dieu dans la vérité et la charité.

## 2. DIFFÉRENTS ASPECTS DE L'*IMAGO DEI* ET LEUR ORDRE

Dans le bref commentaire de GS 12 que nous avons proposé<sup>230</sup>, nous avons relevé différents aspects du thème de l'*imago Dei* : l'être humain est 1° capable de connaître et d'aimer Dieu (GS 12, 3) ; 2° il a été constitué par Dieu seigneur de toutes les créatures terrestres (GS 12, 3) ; 3° il est un être social (GS 12, 4). Chacun de ces trois aspects a son fondement dans le récit sacerdotal de la création et spécialement en Gn 1, 27-28. La CTI, dans le document « Communion et service » sur l'*imago Dei*, reprend ces mêmes aspects. En effet, étant donné que le but de ce document est de « réaffirmer la vérité du fait que les personnes humaines sont créées à l'image de Dieu afin de jouir de la communion personnelle avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et de la communion personnelle entre elles, et afin d'exercer, au nom de Dieu, une intendance responsable du monde créé »<sup>231</sup>, ces trois aspects de l'*imago Dei* sont développés tout au long du document : jouir de la communion personnelle avec le

---

<sup>224</sup> Cf. R. WINLING, *Le salut en Jésus Christ*, p. 167.

<sup>225</sup> Cf. P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 126.

<sup>226</sup> Cf. par exemple les données bibliographiques dans *ibid.*, p. 127, n. 25.

<sup>227</sup> Cf. CEC, n° 705.

<sup>228</sup> Cf. P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 126 et p. 128.

<sup>229</sup> Saint Thomas d'Aquin relève ce sens dans ce qu'il présente comme la deuxième manière de concevoir la ressemblance. Il se base pour cela sur saint Jean Damascène, cf. ST Ia, q. 93, a. 9.

<sup>230</sup> Cf. ci-dessus, p. 34-37.

<sup>231</sup> CTI, « Communion et service », n° 4, p. 441.

Père, le Fils et l'Esprit Saint ; jouir de la communion personnelle entre êtres humains ; exercer, au nom de Dieu, l'intendance responsable du monde créé. C'est autour de ces trois aspects essentiels de l'*imago Dei* que se développent, selon la CTI, la richesse et la profondeur de ce thème biblique. C'est pour cela que nous approfondirons chacun de ces aspects (2.1.) et que nous chercherons à établir l'ordre qui les organise (2.2.).

## 2.1. Trois aspects majeurs de l'*imago Dei*

Il est profitable de considérer d'abord chacun de ces trois aspects de l'*imago Dei*, car chacun manifeste une autre facette de l'anthropologie chrétienne et contribue ainsi à dévoiler la richesse des éléments d'anthropologie chrétienne présentés dans GS.

### 2.1.1. Capacité de connaître et d'aimer Dieu

... hominem « ad imaginem Dei » creatum esse, capacem suum Creatorem cognoscendi et amandi [...] <sup>232</sup>.

Comme nous l'avons constaté dans la première partie du présent travail, le premier aspect de l'*imago Dei* mentionné dans GS 12, 3 a son fondement dans l'enseignement des Saintes Écritures. Cet enseignement souligne que l'homme est, dès sa création et en vertu de sa création même, capable de Dieu<sup>233</sup>, c'est-à-dire qu'il a un désir naturel de voir Dieu<sup>234</sup>, ou plus précisément : que l'homme est capable de *recevoir* la grâce qui lui donne, par l'activité de la foi et de la charité sur cette terre (destinée à s'épanouir en vision et charité glorieuses au ciel), de rejoindre Dieu et de recevoir l'union à Dieu. Ou, pour le dire autrement encore, « [l]'homme est doué d'intelligence, capable de vérité, invité à la Sagesse, doué de conscience morale et de liberté, signes privilégiés de l'image divine »<sup>235</sup>. Cette capacité inscrite dans la nature même de l'être humain manifeste son orientation fondamentale vers Dieu et son élévation merveilleuse afin de participer à la vie et à la communion divine. Ainsi, « l'*imago Dei* constitue presque une définition de l'homme : le mystère de l'homme ne peut pas être saisi en dehors du mystère de Dieu »<sup>236</sup>. Cette communion filiale de l'homme avec le Dieu Un

---

<sup>232</sup> GS 12, 3, cf. la citation du numéro entier ci-dessus, p. 33-34.

<sup>233</sup> Cf. THOMAS D'AQUIN, ST Ia IIae, q. 113, a. 10, resp. : « [l]'âme, par nature, est capable de grâce, ainsi que le remarque S. Augustin : « Du fait même qu'elle a été créée à l'image de Dieu, l'âme est capable de Dieu par la grâce » ; cf. AUGUSTIN, *De Trinitate* XIV, VIII, 11, « Bibliothèque Augustinienne 16 », trad. P. AGAËSSE, notes J. MOINGT, Paris, 1955, p. 374-375.

<sup>234</sup> Cf. CTI, « Communion et service », n° 48, p. 461.

<sup>235</sup> B. SESBOÛÉ, *L'homme, merveille de Dieu*. Essai d'anthropologie christologique, Paris, 2015, p. 275.

<sup>236</sup> *Ibid.*, n° 7, p. 442.

et Trine<sup>237</sup> s'accomplit dans la connaissance et l'amour de Dieu. En effet, il s'agit de la participation à la nature divine mentionnée en 2 P 1, 3-4<sup>238</sup>. L'être humain est appelé à vivre de cette vie divine dès ici-bas, et il en est capable, c'est-à-dire capable de recevoir la grâce qui lui donne cela.

Ce premier aspect mentionné dans GS 12, 3 est l'aspect le plus souligné et développé dans la Tradition latine, surtout chez saint Augustin<sup>239</sup>, puis chez saint Thomas d'Aquin (qui ne semble pas du tout traiter des deux autres aspects mentionnés ci-dessus ; nous y reviendrons plus loin). En effet, l'image de Dieu en l'être humain, selon saint Thomas, réside dans l'âme intellectuelle : « Sic igitur in homine invenitur Dei similitudo per modum imaginis secundum mentem ; sed secundum alias partes eius, per modum vestigii »<sup>240</sup>. Il faut cependant souligner que, pour l'Aquinate, la question ne se pose d'abord pas en termes de différents aspects de l'*imago Dei*. Le fait que l'homme a été créé à l'image de Dieu veut dire pour lui que tout être humain a une aptitude naturelle à connaître et à aimer Dieu (*imago naturae*), que le juste connaît et aime Dieu en acte ou par habitus et de façon imparfaite par la grâce (*imago gratiae*), et que le bienheureux connaît et aime Dieu en acte et de façon parfaite dans la gloire (*imago gloriae*)<sup>241</sup>. Ainsi, la réflexion de saint Thomas se concentre d'abord sur l'âme humaine, cette dernière étant le siège de l'intellect et de la volonté, facultés par lesquelles l'être humain peut poser les actes de connaissance de Dieu et d'amour de Dieu.

### 2.1.2. L'intendance responsable du monde créé

... hominem [...] ab eo [Creatore] tamquam dominum super omnes creaturas terrenas constitutum, ut eas reget, eisque uteretur, glorificans Deum<sup>242</sup>.

Le deuxième aspect mentionné dans GS 12, 3 est l'intendance par l'être humain des créatures terrestres. Dieu, en créant l'être humain à son image, le rend participant de son

---

<sup>237</sup> Cf. P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 277-315.

<sup>238</sup> CTI, « Communion et service », n° 65, p. 469. Rappelons que la grâce sanctifiante comme telle (participation à la nature divine) guérit et élève la nature humaine, et qu'elle est donnée avec les dons opératifs de cette grâce qui sont les habitus de connaissance et de charité surnaturelles (c'est-à-dire la foi et la charité). Cf. THOMAS D'AQUIN, ST Ia, q. 43, a. 3, resp. et a. 5, ad 2. C'est en ce sens que l'on parle de la grâce sanctifiante comme « habitus entitatif » et des dons de la grâce sanctifiante comme « habitus opératifs », cf. G. EMERY, *La Trinité*, p. 191-193.

<sup>239</sup> L'être humain est capable de Dieu (*capax Dei*). Cf. J.-P. TORRELL, *Saint Thomas d'Aquin, maître spirituel*, Nouvelle édition profondément remaniée et enrichie d'une bibliographie mise à jour, Paris, 2017, p. 442-443.

<sup>240</sup> THOMAS D'AQUIN, ST Ia, q. 93, a. 6, resp.

<sup>241</sup> Cf. *ibid.*, a. 4, resp. ; *ibid.*, a. 9, ad 3.

<sup>242</sup> GS 12, 3, cf. la citation du numéro entier ci-dessus, p. 33-34.

gouvernement de l'univers<sup>243</sup>. Il est seigneur (*dominum*)<sup>244</sup> des créatures terrestres pour régner sur elles (*regeret*) et pour s'en servir (*uteretur*). Notons tout d'abord qu'il s'agit d'une seigneurie sur les créatures inanimées et sur les animaux. L'intendance se limite aux créatures terrestres et ne s'étend donc pas à toutes les créatures (les anges ne sont ainsi pas concernés)<sup>245</sup>.

Ce commandement de cultiver et de garder la terre qui apparaît en Gn 1, 28 se trouve également dans le récit yahviste de la création (Gn 2, 15) qui l'illustre par le fait que l'homme donne un nom aux animaux (Gn 2, 19-20)<sup>246</sup>. Ce même thème apparaît encore de manière explicite dans le Ps 8, 7-9 et en Si 17, 3-4, avec un accent mis sur la domination envers les animaux. L'être humain réalise cet aspect de l'*imago Dei* par son travail, son activité de transformation du monde, par la science, la technologie et l'art<sup>247</sup>. Il est ainsi évident que l'effort accompli pour connaître l'origine du monde et les lois qui régissent son fonctionnement fait partie de l'intendance, c'est-à-dire de cet aspect de l'*imago Dei*<sup>248</sup>.

Revenons aux textes conciliaires : la doctrine de l'*imago Dei* en tant que telle a été introduite dans les documents de Vatican II précisément pour souligner ce commandement divin de gouverner le monde. Cet aspect de l'*imago Dei* est le fondement de la doctrine sur la culture, la science et la technique exprimée dans GS<sup>249</sup>. Il est ainsi à la racine des considérations sur l'activité humaine du troisième chapitre de GS (n<sup>os</sup> 33-39), ou est mentionnée explicitement l'*imago Dei* au n<sup>o</sup> 34<sup>250</sup>.

---

<sup>243</sup> Cf. CTI, « Communion et service », n<sup>o</sup> 57, p. 465. Dans l'annexe III du schéma XIII il était déjà question de la seigneurie de l'homme sur la création en tant que participation à la bonté et à l'intelligence de Dieu en perfectionnant l'œuvre de la création (cf. ci-dessus, p. 18). On peut expliciter cette participation à la seigneurie du Christ en disant que « l'homme est appelé à susciter la domination du Christ sur toute chose » (L. LADARIA, *Mystère de Dieu, mystère de l'homme*, p. 205). Cf. B. SESBOÛÉ, *L'homme, merveille de Dieu*, p. 287).

<sup>244</sup> La CTI propose d'appeler cet aspect de l'*imago Dei* « intendant [*steward*] du monde créé visible », cf. *ibid.*, p. 464. Voir aussi p. 439, note \*.

<sup>245</sup> Nous laissons ici de côté la question de savoir si les anges sont également créés à l'image de Dieu ou non.

<sup>246</sup> Cf. P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 644.

<sup>247</sup> CTI, « Communion et service », n<sup>o</sup> 59, p. 466. Il est regrettable que le document ne développe que les deux premières dimensions et ne traite pas de l'art.

<sup>248</sup> La CTI fait un bon résumé de la question de la compatibilité de la théorie de l'évolution avec la foi catholique et des conditions d'une telle compatibilité, cf. *ibid.*, n<sup>os</sup> 62-70, p. 467-473.

<sup>249</sup> « L'article 26 du schéma préparatoire [*De ordine morali*] [...] rattache en effet ce que le schéma final appellera la culture et aussi ce qu'il dira des sciences et de la technique, à la domination sur le monde » (Ch. MOELLER, *L'élaboration du schéma XIII*, p. 39). Comme nous l'avons noté plus haut (cf. ci-dessus, p. 11), Moeller proposa en 1963 d'approfondir le thème de l'homme créé à l'image de Dieu, roi de la création.

<sup>250</sup> Cf. la citation ci-dessus, p. 38.

Le pape Jean-Paul II a consacré sa lettre encyclique *Laborem exercens* au travail humain qu'il inscrit précisément dans le contexte de cet aspect de l'*imago Dei*<sup>251</sup>.

Face à la crise écologique actuelle qui a suscité une large prise de conscience de la responsabilité de l'être humain dans la sauvegarde de la création, cet aspect de l'*imago Dei* a gagné en importance<sup>252</sup>. Les problèmes et menaces écologiques illustrent les conséquences d'une domination absolue de l'être humain sur la création, lorsque cette domination se présente comme une fin en soi et ne se réfère pas à Dieu. Contrairement à l'exploitation aveugle de la nature, le commandement de dominer est lié à la bénédiction divine : celle-ci vise toujours la vie, la fertilité, la fécondité, la croissance et la prospérité ; cette intendance responsable a donc toujours pour but de consolider et d'augmenter la vie<sup>253</sup>. En ce qui concerne cette crise écologique, le christianisme a été accusé d'en être partiellement la cause<sup>254</sup>. Sans tomber dans le piège de l'anachronisme, nous constatons dans ce contexte actuel l'importance de l'ajout « glorificans Deum » dans la constitution pastorale (GS 12, 3) qui souligne le fait que toute l'activité humaine est ordonnée à la glorification de Dieu<sup>255</sup>.

Sur la base de Gn 9<sup>256</sup>, il est exclu d'exercer cette intendance sur les créatures terrestres en disposant d'autres êtres humains ; en outre, l'être humain ne peut pas non plus disposer de son propre corps de manière absolue<sup>257</sup>. Le critère pour délimiter le champ de l'intendance de l'homme sur la création terrestre est très bien présenté par la CTI lorsque celle-ci mentionne la loi naturelle qui, participant à la loi divine, amène l'homme à rechercher

---

<sup>251</sup> PAPE JEAN-PAUL II, *Laborem exercens*. Lettre encyclique sur le travail humain, 14 septembre 1981, n° 4 : « L'homme est l'image de Dieu notamment par le mandat qu'il a reçu de son Créateur de soumettre, de dominer la terre. En accomplissant ce mandat, l'homme, tout être humain, reflète l'action même du Créateur de l'univers (*Est autem homo imago Dei, missis aliis rebus, eo quod a Creatore suo mandatum accepit terram subiciendi. Quod implens praeceptum, homo, quivis animans humanus, efficit ut actio ipsa Creatoris universi in semet ipso reluceat*) ».

<sup>252</sup> Cf. PAPE FRANÇOIS, *Laudato Si'*. Lettre encyclique sur la sauvegarde de la maison commune, 24 mai 2015, n° 14. Cf. également les n°s 66 et 67 où le pape mentionne à la fois le commandement de cultiver et de garder la terre ainsi que l'*imago Dei*, sans pour autant faire du premier un aspect ou une conséquence du deuxième.

<sup>253</sup> P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 135.

<sup>254</sup> Cf. CTI, « Communion et service », n° 72, p. 474.

<sup>255</sup> D'ailleurs, la prière eucharistique IV dit : « tu as fait l'homme à ton image, et tu lui as confié l'univers, afin qu'en te servant, toi son Créateur, il règne sur la création ». Il semble par ailleurs que le travail humain soit ordonné à la glorification de Dieu de la même manière que les six jours de travail sont ordonnés au dimanche : « La Bible comprend l'activité humaine pendant les six jours de la semaine comme ordonnée au Sabbat, jour de bénédiction et de sanctification » (CTI, « Communion et service », n° 8, p. 442).

<sup>256</sup> Cf. P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 130.

<sup>257</sup> Le document de la CTI renvoie ici aux défis actuels en bioéthique : CTI, « Communion et service », n°s 81-94, p. 478-483.



le bien dans l'exercice de sa seigneurie sur les créatures terrestres<sup>258</sup>. Ne pas agir selon la loi naturelle revient ainsi à se mettre à la place de Dieu et refuser d'être son intendant. Par contre, agir selon la loi naturelle implique le respect des autres créatures et la coopération de l'homme au dessein de Dieu sur la création. C'est sur la base de ces considérations que l'on peut comprendre le propos du pape Jean-Paul II lorsqu'il écrit que « la seigneurie de l'homme n'est pas absolue mais "ministérielle" »<sup>259</sup>. Dans ce même passage d'*Evangelium Vitae*, nous trouvons une nouvelle dimension de cet aspect de l'*imago Dei* : l'être humain est avant tout maître de son agir, c'est-à-dire de lui-même<sup>260</sup>.

C'est en ce sens également que l'on peut dire que l'être humain domine la terre en tant qu'il « représente » Dieu comme une sorte de « lieutenant ». En effet, l'idée que l'homme est représentant de Dieu sur la terre en dominant la création terrestre trouve un parallèle éloquent dans la littérature égyptienne où le roi est l'image de Dieu en tant que représentant de Dieu dans son gouvernement du monde<sup>261</sup>.

Toute l'activité humaine est donc ordonnée à Dieu et a pour finalité de glorifier Dieu, par la transformation du monde en vue d'accomplir ce dernier selon le dessein divin. Là encore, la CTI a mis en lumière une réalité capitale pour la juste compréhension de l'activité humaine dans ce monde. Il est en effet judicieux de rappeler que Dieu est la cause première et l'homme la cause seconde de la transformation de l'univers<sup>262</sup>. C'est une vision qui permet d'intégrer à la fois la dignité et l'humilité de l'être humain : sa dignité s'exprime dans l'élévation à collaborer avec Dieu en tant que véritable cause (seconde) pour réaliser le dessein divin sur la création. Et l'homme le fait en engageant sa liberté<sup>263</sup>. En même temps, affirmer que l'homme est cause seconde implique l'humilité par la reconnaissance de la

---

<sup>258</sup> Cf. *ibid.*, n° 60, p. 466. Quant aux limites de l'intendance de l'homme, nous ne suivons pas P. O'Callaghan (*Figli di Dio nel mondo*, p. 136-137) qui distingue cinq points concernant les restrictions, imposées par Dieu, de l'extension de cette domination. Certains de ces points nous semblent en effet quelque peu imprécis.

<sup>259</sup> « Eius tamen haud est dominatio absoluta sed ministerialis » : PAPE JEAN-PAUL II, *Evangelium Vitae*. Lettre encyclique sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine, 25 mars 1995, n° 52.

<sup>260</sup> « L'homme est roi et seigneur non seulement des choses, mais aussi et avant tout de lui-même (*homo rex quidem exstat et non tantum orbis dominus, verum in primisque sui ipsius*) ». Jean-Paul II renvoie en effet à saint Jean Damascène, cité par saint Thomas (ST Ia IIae, Proem.) : « Quia, sicut Damascenus dicit, homo factus ad imaginem Dei dicitur, secundum quod per imaginem significatur intellectuale et arbitrio liberum et per se potestativum ».

<sup>261</sup> Cf. P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 133.

<sup>262</sup> Cf. CTI, « Communion et service », n° 68, p. 471.

<sup>263</sup> C'est sa manière spécifique d'être cause seconde car, en effet, l'être humain n'est pas la seule créature qui a reçu la dignité de cause, cf. THOMAS D'AQUIN, ST Ia, q. 22, a. 3, resp.

subordination de l'homme à Dieu<sup>264</sup>. Ainsi, une juste compréhension des différentes causalités en œuvre évite le problème des dérives limites du pouvoir humain sur la création.

### 2.1.3. *La communion interpersonnelle humaine*

... At Deus non creavit hominem solum : nam inde a primordiis « masculum et feminam creavit eos » (Gen. 1, 27), quorum consociatio primam formam efficit communionis personarum. Homo etenim ex intima sua natura ens sociale est [...]<sup>265</sup>.

Dans ce paragraphe (GS 12, 4), le Concile rappelle d'abord que Dieu a créé l'être humain comme mâle et femelle et que les deux ne vivent pas indépendamment ou de manière isolée l'un de l'autre, mais qu'ils forment une « *consociatio* ». Cette société s'oppose à la solitude et est la première forme de la communion des personnes. Le Concile conclut de cet enseignement biblique que l'être humain est un être social de par sa nature même. Que veut dire le texte conciliaire lorsqu'il mentionne que cette *consociatio* est la première forme de la communion des personnes (« primam formam efficit communionis personarum ») ? Tout d'abord, cela implique qu'il y a plusieurs formes de communion des personnes. Et le Concile de préciser la place particulière de la *consociatio* de l'homme et de la femme parmi toutes les formes de communion. En effet, contrairement à la notion de « première expression »<sup>266</sup> qui est plus vague, celle de « première forme » implique un lien intrinsèque avec les formes qui suivront : elle est leur fondement. Ainsi, la *consociatio* de l'homme et de la femme n'est pas seulement la première expression de la communion des personnes, mais elle est le fondement des autres formes de communion des personnes<sup>267</sup>. GS 12, 4 rejoint ici l'enseignement conciliaire sur la famille comme fondement de la société (GS 52, 2). Analogiquement, la famille, qui procède de l'union des époux, est comme une Église domestique (*Lumen Gentium* 11, 2) où « mûrit la première expérience ecclésiale »<sup>268</sup>.

<sup>264</sup> Cf. THOMAS D'AQUIN, ST IIa IIae, q. 161, a. 1, ad 5. Cf. PAPE FRANÇOIS, *Laudato Si'*, n° 224 : « La disparition de l'humilité chez un être humain, enthousiasmé malheureusement par la possibilité de tout dominer sans aucune limite, ne peut que finir par porter préjudice à la société et à l'environnement ».

<sup>265</sup> GS 12, 4, cf. la citation du numéro entier ci-dessus, p. 34.

<sup>266</sup> Expression utilisée par la traduction en français chez Bayard : *Vatican II – l'intégrale, édition bilingue révisée*, Bayard, Paris, 2002, p. 245 qui, là encore, est imprécise.

<sup>267</sup> Cf. P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 664 : « La famiglia precede cronologicamente e logicamente le altre manifestazioni di socialità umana ».

<sup>268</sup> PAPE FRANÇOIS, *Amoris laetitia*. Exhortation apostolique post-synodale sur l'amour dans la famille, 19 mars 2016, n° 86 : « C'est dans la famille, "que l'on pourrait appeler Église domestique" (*Lumen Gentium*, n. 11), que mûrit la première expérience ecclésiale de la communion entre les personnes, où se reflète, par grâce, le mystère de la Sainte Trinité (*In familia "velut ecclesia domestica" [Lumen Gentium, 11] prima ecclesialis experientia inter personas communionis adolescit, in qua per gratiam Sanctae Trinitatis resilit mysterium*) ». La famille chrétienne est « una attuazione reale e specifica della Chiesa, mistero, comunione e missione » (E. ANTONELLI, « La famiglia progetto e immagine di Dio », dans : *The Thomistic legacy in blessed John Paul II and his refounding of the Pontifical Academy of St Thomas Aquinas*. The proceedings of the XII Plenary Session,

Ce troisième aspect de l'*imago Dei* concerne un sujet qui a entraîné beaucoup d'opinions divergentes. En effet, la question porte sur la place du couple homme – femme dans la doctrine de l'*imago Dei* : cette *consociatio* de l'homme et de la femme, c'est-à-dire leur communion dans le mariage<sup>269</sup>, n'est-elle aucunement liée à la doctrine de l'*imago Dei* (première thèse), est-elle identique à cette dernière (deuxième thèse) ou existe-t-il un certain lien entre les deux (troisième thèse), et si oui, comment préciser ce lien ? Ce qui est commun à ces trois thèses, c'est qu'elles accordent une bonté originelle à l'être humain sexué<sup>270</sup>.

La première thèse n'est actuellement pas très largement soutenue. Il y a tout de même certains théologiens qui l'avancent<sup>271</sup>. Elle impliquerait une lecture de GS 12 isolant les différents paragraphes (le paragraphe sur la *consociatio* de l'homme et de la femme constituerait un propos différent du paragraphe précédent sur l'*imago*). Sur cette question, en étudiant la théologie de l'*imago Dei* chez saint Thomas d'Aquin, on peut avoir l'impression que c'est la position que lui-même adopte lorsqu'il donne la raison pour laquelle l'Écriture ajoute la deuxième partie de Gn 1, 27 (« il les créa homme et femme ») : « non ut imago Dei secundum distinctiones sexuum attendatur ; sed quia imago Dei utriusque sexui est

---

29 June – 1 July 2012, « Doctor Communis », Vatican City, 2013, p. 221-227, ici p. 224). E. Antonelli dit que la communion de vie et d'amour des époux devient une « imagine sempre più splendente della Trinità divina » (*ibid.*) et il rappelle un passage de l'exhortation apostolique *Familiaris consortio* du pape Jean-Paul II : « Par conséquent, non seulement ils [les époux et les parents chrétiens] “reçoivent” l'amour du Christ en devenant une communauté “sauvée”, mais ils sont également appelés à “transmettre” à leurs frères le même amour du Christ, en devenant ainsi une communauté “qui sauve” (*Quamobrem non modo “recipiunt” Christi amorem, cum fiunt communitas “salvata”, verum etiam ad eundem Christi amorem fratribus “transmittendum” vocantur, ideoque communitas “salvans” efficiuntur*) » (PAPE JEAN-PAUL II, *Familiaris consortio*. Exhortation apostolique sur la tâche de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, 22 novembre 1981, n° 49). Ces considérations impliquent que le mystère de l'Église précède et fonde celui de la famille.

<sup>269</sup> Nous avons conscience que nous passons ici sous silence un certain nombre d'éléments qui permettraient de mieux saisir « l'institution [...] du mariage, dans le contexte de la création de l'homme et de la femme » ; PAPE JEAN-PAUL II, *Mulieris dignitatem*. Lettre apostolique sur la dignité et la vocation de la femme, 15 août 1988, n° 6. Ces éléments ne nous semblent cependant pas indispensables pour notre propos.

<sup>270</sup> Elles s'opposent donc à un courant de type platonicien (mythe de l'homme sphérique), à la conception de Philon d'Alexandrie (distinction sexuelle comme résultat du péché originel) ou à celle de Grégoire de Nysse (distinction sexuelle comme « mesure de sécurité » pour diminuer les effets du péché). Cf. P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 648-652.

<sup>271</sup> Selon Vitus Huonder, actuel évêque de Coire, par exemple, le début de Gn 1, 27 (« Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ») exprime ce qui rapproche l'être humain de Dieu (le fait d'être créé à son image) tandis que la fin du même verset (« il les créa homme et femme ») renvoie à ce en quoi l'être humain est différent de Dieu, à savoir qu'il est sexué. Cf. V. HUONDER, *Die Ehe – Geschenk, Sakrament und Auftrag*, Vortrag am Kongress « Freude am Glauben » des Forums Deutscher Katholiken, 2. August 2015, p. 2. Sans entrer ici dans les détails, nous pouvons au moins noter que cela nous semble être une interprétation pour le moins limitée de Gn 1, 27. Notons que, dans ce texte, V. Huonder ne se réfère pas explicitement à GS 12 mais au texte de la Genèse (invoqué par GS 12).

communis »<sup>272</sup>. Contentons-nous de dire ici que l'Aquinate n'en fait pas une question centrale et qu'il ne la traite qu'en réfutant, à la suite de saint Augustin, l'idée selon laquelle l'*imago Dei* se trouverait répartie sur plusieurs individus en tant que le père serait à l'image du Père, l'enfant à celle du Fils et la mère à celle de l'Esprit Saint<sup>273</sup>. Puisque la mère est, tout comme le père, principe de l'enfant, cela conduirait à considérer l'Esprit Saint comme principe du Fils, ce qui n'est pas conforme à la Révélation selon laquelle le Père est principe du Fils et que le Père et le Fils sont principe de l'Esprit Saint.

Selon la deuxième thèse, à l'autre extrême, l'*imago Dei* serait présente uniquement dans la communion de l'homme et de la femme<sup>274</sup>. Si l'on accepte ce que nous avons expliqué plus haut à propos des deux autres aspects de l'*imago Dei* (la capacité de l'être humain de connaître et d'aimer Dieu ainsi que l'intendance de l'être humain sur les créatures terrestres), il est clair que cette thèse ne peut pas être tenue. En plus, cette réduction de la théologie de l'*imago Dei* comporterait une erreur anthropologique. En effet, cela signifierait ultimement que l'être humain pris séparément n'a pas la dignité que confère l'*imago Dei*.

C'est donc la troisième thèse qu'il convient d'approfondir : il y a un certain lien entre la communion conjugale et la doctrine de l'*imago Dei*. Comment qualifier ce lien ? À cette question, différentes réponses sont possibles et l'on peut les regrouper en deux catégories : 1° la *consociatio* de l'homme et de la femme constitue un (troisième) aspect de la doctrine de l'*imago Dei* ; 2° cette *consociatio* ne fait pas formellement partie de l'*imago Dei* mais en découle<sup>275</sup>. Dans tous les cas, cette troisième thèse implique de lire GS 12 comme un tout.

---

<sup>272</sup> THOMAS D'AQUIN, ST Ia, q. 93, a. 6, ad 2. Sous l'aspect de l'image de Dieu, Thomas d'Aquin pose bien sûr l'égalité de dignité de l'homme et de la femme. Il serait très intéressant d'approfondir la question de savoir si l'Aquinate admet une certaine dimension sociale de l'*imago Dei*. J. Kupczak va dans ce sens en relevant la considération du Docteur angélique selon laquelle, sous l'aspect de la capacité de la génération (procréation), l'être humain est davantage à l'image de Dieu que l'ange, cf. J. KUPCZAK, « Was John Paul II a Thomist ? A comparative analysis of the theology of “*imago Dei*” », dans : *The Thomistic legacy in blessed John Paul II and his refounding of the Pontifical Academy of St Thomas Aquinas*. The proceedings of the XII Plenary Session, 29 June – 1 July 2012, « Doctor Communis », Vatican City, 2013, p. 118-132, ici p. 121. Dans la considération de ce thème seraient à consulter également G. M. CARBONE, « L'image trinitaire de Dieu dans l'homme », *Nova et Vetera* 43 (2001/4), p. 13-26 ; Y. SEMEN, « L'*imago Dei* chez Thomas d'Aquin et Jean-Paul II : contradiction ou prolongement ? », *Cahiers de l'IPC* 83 (2016/1), p. 63-85 ; cf. le commentaire de M.-J. Nicolas sur ST Ia, q. 93, a. 6, ad 2, dans : THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, t. 1, Paris, 1990, p. 800, n. 10. L'approfondissement de ces thèses dépasserait cependant le cadre du présent travail.

<sup>273</sup> Cf. THOMAS D'AQUIN, ST Ia, q. 93, a. 6, ad 2. Cf. AUGUSTIN, *De Trinitate* XII, 5.

<sup>274</sup> Cf. P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 659-661. Les thèses présentées concernent l'interprétation de Gn 1, 27 (le texte invoqué par GS 12), mais sans référence explicite à GS 12.

<sup>275</sup> Cf. L. SCHEFFCZYK, « Image et ressemblance, VI. Dans la théologie et la spiritualité d'aujourd'hui », *Dictionnaire de spiritualité*, t. VII/2, Paris, 1971, col. 1463-1472, ici col. 1464 : « Cette insistance [sur le caractère personnel et actif de l'image] devient encore plus nette quand l'activité interhumaine et la nature sociale de l'homme sont immédiatement référées à l'image de Dieu, même si on ne peut les en déduire directement ».

1° On peut considérer la *consociatio* de l'homme et de la femme comme un aspect de la doctrine de l'*imago Dei*. Alors que le premier aspect souligne que tout être humain, la femme comme l'homme et de manière égale, est une image de Dieu de par sa nature rationnelle, l'aspect social de l'*imago Dei* concerne l'unité de l'homme et de la femme. Jean-Paul II a souligné cet aspect de l'*imago Dei* à maintes reprises tout au long de son pontificat, spécialement dans ses catéchèses qui constituent sa théologie du corps ainsi que dans la lettre apostolique *Mulieris dignitatem*. Dans sa théologie du corps, Jean-Paul II développe la notion de la « signification sponsale du corps »<sup>276</sup> et fait explicitement le lien avec l'*imago Dei* :

Et voilà que les paroles : « Lorsqu'on ressuscite d'entre les morts... on ne prend ni femme ni mari » [...] expriment clairement non seulement quelle signification le corps humain n'aura pas dans le « monde futur », mais qu'elles nous permettent aussi de déduire que cette signification « sponsale » du corps dans la résurrection à la vie future correspondra de manière parfaite tant au fait que l'homme, comme mâle-femelle, est une personne créée à « l'image et ressemblance de Dieu », qu'au fait que cette image se réalise dans la communion des personnes. Cette signification « sponsale » du fait d'être corps se réalise donc comme une signification à la fois parfaitement personnelle et communautaire<sup>277</sup>.

Selon lui, l'image de Dieu est donc personnelle et propre à tout être humain *et* elle se réalise *également* dans la communion des personnes<sup>278</sup>, à partir de « l'unité des deux » :

Le fait que l'homme, créé comme homme et femme, soit l'image de Dieu ne signifie pas seulement que chacun d'eux individuellement est semblable à Dieu, comme être raisonnable et libre. Il signifie aussi que l'homme et la femme, créés comme « unité des

---

<sup>276</sup> C'est précisément dans le contexte de cette expression conjugale de l'*imago Dei* que s'éclaire le rôle du corps : « [...] le corps humain, dans son originelle masculinité et féminité n'est pas seulement source de fécondité, c'est-à-dire de procréation, mais a "dès l'origine" un caractère sponsal, c'est-à-dire qu'il a la capacité d'exprimer l'amour par lequel la personne humaine devient don et confirme ainsi le sens profond de son propre être [...]. Dans ce caractère qui lui est propre, le corps est l'expression de l'esprit et est appelé [...] à exister dans la communion des personnes "à l'image de Dieu" » (JEAN-PAUL II, Catéchèse du 23 juillet 1980, reprise dans : ID, *La théologie du corps*. L'amour humain dans le plan divin, intro., trad., index, tables et notes Y. SEMEN, Paris, 2014, p. 248). Le corps n'est pas image de Dieu, mais « elle [la signification sponsale du corps] demeurera toujours le niveau le plus profond qui exige d'être révélé dans toute sa simplicité et sa pureté, et d'être manifesté dans toute sa vérité comme signe de l'"image de Dieu" » (ID., Catéchèse du 16 janvier 1980, dans : *ibid.*, p. 189-190), cf. Y. SEMEN, « L'*imago Dei* chez Thomas d'Aquin et Jean-Paul II », p. 72.

<sup>277</sup> JEAN-PAUL II, Catéchèse du 13 janvier 1982, dans : ID., *La théologie du corps*, p. 377.

<sup>278</sup> Dans la catéchèse du 14 novembre 1979, Jean-Paul II lit le deuxième récit de la création de l'être humain (Gn 2) à la lumière du premier récit (Gn 1) ; il souligne l'importance de l'aspect social de l'*imago Dei* par rapport aux autres aspects et il semble même accorder la priorité à cet aspect : « L'homme est devenu image et ressemblance de Dieu non seulement à travers sa propre humanité mais aussi à travers la communion des personnes [...]. L'homme devient image de Dieu non pas tant au moment de la solitude qu'au moment de la communion. "Dès l'origine", en effet, il est non seulement une image dans laquelle se reflète la solitude d'une Personne qui régit le monde, mais aussi, et essentiellement, l'image d'une insondable communion divine de Personnes » (JEAN-PAUL II, *La théologie du corps*, p. 166-167).

deux » dans leur commune humanité, sont appelés à vivre une communion d'amour et à refléter ainsi dans le monde la communion d'amour qui est en Dieu<sup>279</sup>.

La dimension sociale de l'*imago Dei* dont Jean-Paul II trouve le fondement dans la Genèse et qui est révélée pleinement à la lumière de la Révélation de Dieu Trinité dans le Nouveau Testament est ici clairement centrée sur la communion d'amour. C'est dans la même ligne d'interprétation que se situe la CTI lorsqu'elle souligne que la vocation à l'amour se réalise dans l'union conjugale. Par conséquent, la différence sexuelle « est un élément essentiel de la constitution des êtres humains faits à l'image de Dieu »<sup>280</sup>. Le pape François a repris l'enseignement de Jean-Paul II. Le lien qu'il fait entre l'*imago Dei* et le couple homme – femme est explicite : « De manière surprenante, l'“image de Dieu” tient lieu de parallèle explicatif précisément au couple “homme et femme”. [...] La transcendance de Dieu est préservée, mais, puisqu'il est en même temps le Créateur, la fécondité du couple humain est l'“image” vivante et efficace, un signe visible de l'acte créateur »<sup>281</sup>.

2° On peut considérer la *consociatio* de l'homme et de la femme non pas comme un aspect formellement constitutif (une partie intégrante) de la doctrine de l'*imago Dei*, mais comme une *conséquence* de cette dernière. Nous avons déjà mentionné que J. Ratzinger, commentant *Gaudium et Spes*, n'identifie pas la sexualité (*Geschlechtlichkeit*) de l'être humain avec l'image de Dieu<sup>282</sup>. Pour lui, l'*imago Dei* précède la sexualité (*consociatio, ens sociale*) comme elle précède le travail (l'intendance de l'univers)<sup>283</sup>. Ratzinger mentionne la raison pour laquelle – selon lui – le texte conciliaire insiste sur la différence entre le contenu et la conséquence (*Inhalt und Folge*) de l'*imago Dei*. Cette distinction évite « die Identifizierung von Weltdienst und Gottesdienst [...] sowie die] Identifikation von Religion und Mitmenschlichkeit »<sup>284</sup>. Outre Ratzinger, nous pouvons mentionner Moeller qui exprime une perspective semblable : « Celle-ci [la vie sociale] n'est pas inscrite comme en filigrane dans le thème de l'image de Dieu, mais elle découle intrinsèquement de la nature de l'homme rationnel (*ex rationalis hominis natura intrinsece manat* – art. 1 [du *De ordine sociali*]). Ces

---

<sup>279</sup> PAPE JEAN-PAUL II, *Mulieris dignitatem*, n° 6.

<sup>280</sup> CTI, « Communion et service », n° 32, p. 454. B. Sesboué prend également cette même position lorsqu'il parle de la dimension sociale de l'homme comme aspect de l'*imago Dei* (Cf. B. SESBOUÉ, *L'homme, merveille de Dieu*, p. 277).

<sup>281</sup> « Praeter opinionem “Dei imago” explicandi causa par revocat “masculi et feminae”. [...] Dei transcendentia servatur, sed, quippe qui sit pariter Creator, fecunditas paris humani “imago” est viva et efficax, visibile creandi actus signum » ; PAPE FRANÇOIS, *Amoris laetitia*, n° 10 (traduction légèrement modifiée). Le pape François parle également de la famille comme image de la Trinité, cf. *Amoris laetitia*, n° 71.

<sup>282</sup> Cf. ci-dessus, p. 36.

<sup>283</sup> Cf. J. RATZINGER, « Kommentar zu *Gaudium et Spes* », p. 318 et p. 319.

<sup>284</sup> *Ibid.*, p. 319.

idées très pertinentes seront développées lors de la rédaction finale de la constitution dans le contexte plus large, plus biblique aussi, de la vie de communion, sous la forme de solidarité communautaire ou d'amour. La création de l'homme à l'image de Dieu se situe à la source d'une vie de communion ainsi comprise »<sup>285</sup>. Et de fait, Moeller proposa en 1963 de fonder la réalité sociale de l'homme sur la création à l'image de Dieu<sup>286</sup>.

## 2.2. L'ordre de ces trois dimensions

La question de la place du couple homme – femme dans la doctrine de l'*imago Dei* nous amène à considérer l'ordre des trois aspects de la doctrine que nous venons d'exposer : la question qui se pose est celle de la relation des enseignements conciliaires de GS 12, 3 (l'homme créé à l'image de Dieu, capable de connaître et d'aimer Dieu, et appelé à être l'intendant du monde créé) et GS 12, 4 (*consociatio* homme – femme et *ens sociale*). GS 12 présente précisément cet ordre : 1<sup>o</sup> capacité de connaître et d'aimer Dieu ; 2<sup>o</sup> seigneurie sur la création terrestre ; 3<sup>o</sup> *consociatio* homme – femme (*ens sociale*). Nous constatons, non sans étonnement, que la CTI a choisi un ordre différent pour présenter ces aspects. Elle regroupe, en effet, la communion avec Dieu (capacité de connaître et d'aimer Dieu) et la communion entre les personnes humaines (*consociatio*) en un seul aspect pour ainsi étudier les « deux grands thèmes de la théologie de l'*imago Dei* : [1<sup>o</sup>] l'*imago Dei* comme fondement de la communion avec Dieu Un et Trine et la communion entre les personnes humaines [...], [2<sup>o</sup>] l'*imago Dei* comme fondement de la participation au gouvernement que Dieu exerce sur le monde créé visible »<sup>287</sup>. Ce qui est commun à ces deux manières d'ordonner les aspects de l'*imago Dei*, c'est que l'aspect de l'homme *capax Dei* se situe à la première place.

Nous n'adoptons pas la proposition de J. Ratzinger qui s'appuie sur saint Augustin pour identifier l'*imago Dei* à la seule capacité de l'homme de connaître et d'aimer Dieu et pour voir, par conséquent, les deux autres aspects (seigneurie sur la création terrestre et *consociatio* homme – femme) explicitement comme des conséquences de l'*imago Dei*. Le texte de GS nous paraît résister à cette lecture restrictive. Cependant, et c'est là l'intérêt capital de la perspective de Ratzinger, il y a une primauté claire du premier aspect sur les deux autres. En effet, la capacité de connaître et d'aimer Dieu (et d'être ainsi quasiment défini

---

<sup>285</sup> Ch. MOELLER, L'élaboration du schéma XIII, p. 40.

<sup>286</sup> Cf. ci-dessus, p. 11.

<sup>287</sup> CTI, « Communion et service », n° 5, p. 441.

par sa relation avec Dieu<sup>288</sup>) et d'entrer en communion avec Dieu Trinité est la condition pour que l'homme puisse participer à la gouvernance divine du monde visible. De même, la capacité de l'homme à participer à la vie et à la communion divine est le fondement de sa capacité à entrer en communion avec d'autres êtres humains.

Dans le contexte de cette discussion des relations entre ces aspects de l'*imago Dei*, il nous semble intéressant également d'indiquer une piste de réflexion qui mériterait davantage d'approfondissement : la *consociatio* de l'homme et de la femme nous semble précéder la seigneurie sur la création visible en ce sens que, d'une part, cette intendance est une tâche partagée entre l'homme et la femme et que, d'autre part, elle commence par la propagation de l'espèce<sup>289</sup>.

Dans tous les cas, il nous apparaît que le texte de GS 12 demande une lecture holistique et qu'il demeure ouvert à plusieurs approches : d'une part, les trois aspects que nous avons étudiés, bien qu'ils soient distincts, sont en interrelation ; d'autre part, on peut effectuer une lecture littérale (*capax Dei* – intendance – *consociatio*) mais on peut aussi proposer une lecture interprétative (*capax Dei* – *consociatio* – intendance). Nous allons y revenir dans les lignes de conclusion qui suivent.

Nous venons de parcourir deux problèmes d'interprétation de GS 12. Premièrement, nous avons brièvement exposé la question d'interprétation, qui est discutée déjà chez les Pères de l'Église, concernant la deuxième partie de l'affirmation de l'*imago Dei* en Gn 1, 26 (« et à sa ressemblance »).

Deuxièmement, nous nous sommes consacrée à l'analyse des trois aspects de l'*imago Dei* en GS 12, tels que la CTI les expose. Cette question des différents aspects de l'*imago Dei* est une question récente. Nous avons vu en effet que la tradition théologique (particulièrement avec saint Augustin et saint Thomas d'Aquin) a identifié l'*imago Dei* à ce que nous avons nommé le premier aspect de cette doctrine, à savoir la capacité de l'être humain de connaître et d'aimer Dieu.

---

<sup>288</sup> Cf. ci-dessus, n. 236.

<sup>289</sup> Cf. P. O'CALLAGHAN, *Figli di Dio nel mondo*, p. 132 : « la propagazione della specie si indirizza, quindi, verso il compito dato da Dio all'uomo di dominare sul mondo » (notons qu'un peu plus loin [p. 135], l'auteur nie explicitement que la seigneurie sur la création soit une partie intégrante de l'*imago Dei*). Cf. CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Lettre sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde*, 2004 ; PAPE JEAN-PAUL II, *Mulieris dignitatem*, n° 6 : « Ce qui rend l'homme semblable à Dieu, c'est le fait que [...] l'homme est aussi un être raisonnable [...]. Grâce à cette propriété, l'homme et la femme peuvent "dominer" les autres créatures du monde visible ».



En considérant les deux autres aspects (seigneurie sur le monde créé et nature sociale de l'homme) comme parties intégrantes de la doctrine de l'*imago Dei*, nous constatons une extension de cette dernière, un élargissement qui trouve sa confirmation magistérielle dans GS 12 même, à condition que l'on emploie une herméneutique holistique du texte. Ce développement du contenu de l'*imago Dei* nous a amenée à considérer l'ordre des différentes parties de cette doctrine. Ainsi nous avons relevé l'ordre dans GS 12 et l'ordre qu'emploie la CTI pour présenter la théologie de l'*imago Dei* (lecture interprétative). Nous avons identifié l'élément commun de ces considérations dans la primauté du premier aspect : d'abord et avant tout, l'être humain est créé pour la communion avec Dieu. De là découlent les autres aspects de l'*imago Dei* : communion avec les autres êtres humains et seigneurie sur la création visible.

Une conséquence de cette vision holistique de GS 12, et qui mériterait une réflexion plus développée, se situe au niveau de l'accomplissement eschatologique de l'*imago Dei*. Il nous semble en effet que, si l'*imago Dei* s'accomplit pleinement dans la béatitude<sup>290</sup> et qu'elle comporte les trois aspects mentionnés, alors chacun de ces aspects de l'*imago Dei* s'accomplit dans la vision de Dieu : l'homme devient pleinement image de Dieu dans la vision de Dieu face à face en le connaissant et en l'aimant (premier aspect), en participant pleinement à sa seigneurie sur l'univers par la participation au jugement qu'exercera le Christ lors du jugement universel de tous les hommes (deuxième aspect), et en glorifiant Dieu dans la communion des saints (troisième aspect). Ces conséquences de la doctrine de l'*imago Dei* mettent ainsi en lumière l'importance de l'ordre des trois aspects dans la lecture interprétative que nous proposons : la capacité de connaître et d'aimer Dieu (au plan de la grâce : la foi et la charité, ouvrant à la vision et à la fruition de Dieu) est première, puis suivent la dimension sociale de l'être humain (au plan de la grâce : la communion des saints) et la seigneurie sur l'univers (au plan de la grâce et de la gloire : la participation des justes au jugement dernier du Christ).

---

<sup>290</sup> Saint Augustin y insiste, car pour lui, « l'image de Dieu doit progresser, à travers toute l'histoire de l'homme, de la capacité de Dieu à la possession de Dieu. L'image de l'origine est ainsi tout entière tendue vers l'image de la consommation qui ne sera plus seulement image mais aussi communion dans la vision » (A. SOLIGNAC, « Image et ressemblance, II. Les Pères de l'Église », *Dictionnaire de spiritualité*, t. VII/2, Paris, 1971, col. 1406-1425, ici col. 1422).

## Conclusion

Récapitulons brièvement le parcours et les principaux résultats de notre étude. Dans la première partie du présent travail, nous avons retracé le développement rédactionnel de GS concernant l'évolution de la doctrine de l'*imago Dei*. Ce faisant, nous avons constaté que cette doctrine est mentionnée dès la période de consultation afin de rendre compte de la dignité de l'être humain. Puis, durant la période préparatoire, elle est développée dans le *De ordine morali* (ordination de l'homme à Dieu, homme doté de raison et de libre arbitre, domination des réalités créées visibles, participation à la filiation divine du Christ etc.) et le *De communitate gentium* (perspective christologique avec Col 1, 15).

Durant la période proprement conciliaire, nous avons pu constater un approfondissement de la doctrine de l'*imago Dei*. À cet égard, le schéma XVII marque une étape importante : la réalité sociale de l'être humain fut liée à l'*imago Dei* ; le thème de l'intendance des autres créatures terrestres fut approfondi ; la distinction entre *image* et *ressemblance* ainsi que l'inamissibilité de l'image furent ajoutées. Dans le texte de Malines, la dimension christologique de l'*imago Dei* fut développée. Lors de la troisième session, plusieurs pères conciliaires ont fait valoir l'*imago Dei* dans leurs interventions. La doctrine de l'*imago Dei* n'est généralement pas discutée en tant que telle, mais elle est invoquée en vue d'autres affirmations (convenance de la construction de la cité terrestre, refus d'une certaine théorie de l'évolution etc.). La proposition des évêques de Pologne (texte de Cracovie) a spécialement retenu notre attention, notamment parce qu'elle introduit dans le développement rédactionnel la référence à Sg 2, 23 qui met en évidence le fait que l'homme est créé incorruptible. Entre la troisième et la quatrième sessions (texte d'Ariceia), l'aspect dynamique de l'*imago Dei* est mieux mis en évidence à l'aide d'une référence à saint Thomas d'Aquin. C'est également entre ces deux sessions (au printemps 1965) que fut élaboré un numéro entier consacré à la doctrine de l'*imago Dei*. Lors de la quatrième et dernière session, plusieurs pères conciliaires demandèrent que l'anthropologie chrétienne se base sur un fondement biblique solide et qu'elle forme un élément essentiel du schéma. Certains ont déploré le manque de références aux Pères de l'Église. Ce fut également à la fin des travaux conciliaires que la référence à Gn 1, 27 fut discutée et que l'on décida de la conserver dans sa version brève (omission de « et à sa ressemblance »).

Nous avons initialement fixé comme objectif de cette recherche l'identification des sources patristiques de la doctrine de l'*imago Dei* dans l'évolution rédactionnelle de GS. Or le

résultat s'est avéré maigre, nettement au-dessous de nos attentes. Certes, compte tenu de la difficulté d'accéder aux sources du travail effectué durant la période de consultation, il n'est pas totalement surprenant que nous n'y ayons trouvé aucune référence aux Pères de l'Église. En revanche, en ce qui concerne les périodes préparatoire et conciliaire, et malgré les difficultés méthodologiques, il est surprenant de n'avoir trouvé que deux références précises à des écrits patristiques : 1° dans la dernière version du premier chapitre du schéma XVII (saint Athanase, saint Irénée, saint Grégoire de Nysse et Cyrille d'Alexandrie) ; 2° dans l'intervention de J. Daniélou lors de la troisième session conciliaire (saint Grégoire de Nysse). Cette deuxième référence est cependant moins claire.

Après avoir présenté le développement rédactionnel de la doctrine de l'*imago Dei* dans GS, nous avons proposé un bref commentaire des mentions de l'*imago Dei* dans la version finale de GS (GS 12 et les autres mentions de l'*imago Dei* dans la constitution pastorale).

Les résultats de la recherche effectuée dans la première partie du présent travail sont significatifs et ils nous ont offert plusieurs pistes de réflexion touchant certaines questions d'interprétation de GS 12. Ainsi, dans la deuxième partie de l'étude, nous avons d'abord approfondi la question de la distinction de l'*image* et de la *ressemblance* abordée à la fin des travaux conciliaires et nous avons montré que cette question remonte aux Pères de l'Église chez qui deux interprétations sont déjà présentes : selon certains (saint Athanase d'Alexandrie, saint Grégoire de Nysse), les deux expressions sont identiques ou quasi-identiques, tandis que selon d'autres (saint Irénée, Tertullien, Origène, Clément d'Alexandrie, saint Basile), elles revêtent une signification différente.

Puis nous avons présenté les trois aspects de la doctrine de l'*imago Dei* selon GS 12 : la capacité de l'être humain de connaître et d'aimer Dieu créateur, la seigneurie sur le monde créé et la nature sociale de l'être humain qui trouve son expression première dans l'union conjugale. Selon l'interprétation holistique de GS 12 que nous proposons, ces trois aspects font effectivement partie de l'*imago Dei*. Nous avons opté pour cette interprétation, car il nous semble qu'elle est mieux à même de rendre compte des liens entre les mystères. Finalement, nous avons exposé une réflexion sur l'ordre de ces trois aspects de l'*imago Dei* en soulignant leur interrelation et en relevant le caractère principal et fondateur du premier aspect (capacité de connaître et d'aimer Dieu).

Cela nous a permis de répondre aux deux interrogations personnelles évoquées au début de cette étude. Premièrement : oui, l'union conjugale est attachée à l'*imago Dei* en tant que la *consociatio* de l'homme et de la femme réalise la première forme de la communion

interpersonnelle qui fait partie de l'*imago Dei*. Cette communion interpersonnelle (formulée par GS 12 en référence à sa première réalisation qui est l'union conjugale) n'est pas l'aspect principal de l'*imago Dei* mais elle en constitue néanmoins une partie intégrante. Deuxièmement : le principe unificateur des différents éléments de la doctrine de l'*imago Dei*, et qui permet d'ordonner ses aspects, nous paraît résider dans le caractère fondateur du premier aspect : l'homme est capable de connaître et d'aimer son Créateur, il est capable de recevoir d'être uni à Dieu par la grâce qui lui donne de rejoindre Dieu par la foi et la charité (puis, dans la consommation, par la vision et la fruition de Dieu).

Pour poursuivre l'étude de ce sujet, mentionnons d'abord qu'il serait profitable de disposer d'une présentation plus complète de l'évolution rédactionnelle de la doctrine de l'*imago Dei* dans GS (ce qui demanderait un travail matériel considérable). Une analyse approfondie de la réception de la doctrine de l'*imago Dei* dans le magistère postconciliaire serait également d'un grand profit. Une autre question que nous n'avons pas abordée et dont l'étude nous semblerait pertinente concerne la place du corps dans la théologie de l'*imago Dei* (en partant de l'enseignement du CEC, n° 364 : le corps participe de la dignité de l'*imago Dei*). Une piste de réflexion, que nous avons brièvement indiquée plus haut dans une note, touche la question de savoir si saint Thomas d'Aquin admet une certaine dimension sociale de l'*imago Dei*. Pour une meilleure compréhension de l'histoire de cette doctrine, une étude sur la pensée de saint Thomas serait de grande utilité, nous semble-t-il. Bien qu'ayant évoqué brièvement la question de l'accomplissement eschatologique de l'*imago Dei*, retenons enfin qu'il s'agit, à notre avis, d'un sujet qui mériterait un approfondissement et une analyse intégrant les différents aspects de la réalité de l'image de Dieu en l'homme : la perspective de l'accomplissement, dans une approche d'anthropologie ecclésiale (l'image de Dieu accomplie dans l'Église céleste des ressuscités), pourrait offrir une vue permettant de reprendre, par mode de synthèse, les différents éléments que nous avons examinés ; il nous semble que cette perspective eschatologique, qui donnerait lieu à un essai de théologie spéculative réunissant l'anthropologie, la théologie trinitaire, la christologie, la pneumatologie et l'ecclésiologie, pourrait mettre en évidence, de manière originale, le *nexus mysteriorum* attaché à l'*imago Dei*.

## Abréviations et sigles

<b>ADCOV</b>	<i>Acta et Documenta Concilio Oecumenico Vaticano Secundo apparando</i> , Città del Vaticano, 1960-1988.
<b>ASCOV</b>	<i>Acta Synodalia Sacrosancti Concilii Oecumenici Vaticani II</i> , Città del Vaticano, 1970-1999.
<b>CEC</b>	Catéchisme de l'Église catholique, Paris, 1998.
<b>CTI</b>	Commission théologique internationale
<b>GS</b>	Concile Vatican II, constitution pastorale <i>Gaudium et Spes</i> sur l'Église dans le monde de ce temps
<b>LThK</b>	<i>Lexikon für Theologie und Kirche</i>
<b>SC</b>	Sources chrétiennes

## Annexe

Texte de Malines (M. del C. APARICIO VALLS, *La Plenitud del Ser Humano en Cristo*, Roma, 1997, p. 239-250).

### ANEXO 2

#### Esquema de Lovaina<sup>1</sup> (Septiembre 1963)

##### ADUMBRATIO SCHEMATIS XVII DE ACTIVA PRAESENTIA ECCLESIAE IN MUNDO AEDIFICANDO

1. (*Prooemium*). Misterio intimo Ecclesiae fidelibus secundum verbum Dei proposito atque declarato, Sacrosancta Synodus a munere suo minime alienum iudicat, christianos omnes, at simul etiam universos bonae voluntatis homines sub luce Christi Domini illuminare, ut recte quoque perspiciant realitatem terrestrem huius mundi, ex quo Dominus populum suum ad Regnum Dei congregat, et in quem ad testimonium Evangelii disseminandum discipulos suos mittit, ut idem mundus exinde renovetur atque transfiguretur<sup>2</sup>. Ideo Ecclesia fideles arcessit, ut caritate Christi compulsi, ad omnia in Eo instauranda adlaborent, sicque universae familiae humanae, etiam ad meliorem societatis conditionem exaedificandam, magno animo ministrent.

##### I. DE ECCLESIAE PROPRIA MISSIONE

###### A: *De evangelizatione mundi*

2. (*De munere Evangelium proclamandi*). Ad ipsum scilicet mundum Ecclesia mittitur, ut eum in nomine Christi obsecrans, Deo reconciliet (cf. 2Cor 5,20)<sup>3</sup>, et per fidem ad salutem perducatur, sicque in Abrahae filiorum dignitatem totius mundi transeat plenitudo<sup>4</sup>. Dominus enim, verbis ad modum testamenti solemnibus, apostolis imperavit: «Praedicate Evangelium omni creaturae» (Mc

---

<sup>1</sup> He incluido en el texto las correcciones hechas a mano sobre el Documento del Archivo PCPL XV/203.

<sup>2</sup> Testimonia Patrum, v.g. S. Ambrosius, Cyrillus Hier., etc.

<sup>3</sup> Cfr. S. AUGUSTINUS, *Serm.* 96,8; PL.

<sup>4</sup> Cfr. oratio in Sabbato Sancto.

16,15); «Docete omnes gentes, baptizantes eos...» (Mt 28,18; cf. 24,14); «Et eritis mihi testes... usque ad ultimum terrae» (Act 1,8), ut Deus, fidelium Pater, in toto orbe terrarum promissionis suae filios, diffusa adoptionis gratia, multiplicaret<sup>5</sup>.

3. (*De libertate fidei*). Expostulat autem praedicatio Apostolorum liberum responsum hominis, qui ad Patrem coelestem agnoscendum et super omnia diligendum sub gratia Christi evocatur. Quod sine voluntaria adoratione et adhaesione nemo praestare valet. Nam «credere non potest nisi volens», ut dicit S. Augustinus<sup>6</sup>, et dignum ac rationabile, non humana vi extortum, oportet esse obsequium, quod Deo summo et summe amanti ehibetur. Quapropter omnes laborantes et onerati a Jesu, miti et humili corde, benignissime invitantur (cf. Mt 11,28-30). Illi autem qui regnum Eius expandere desiderant, lumen veritatis diffundant sicut Ipse fecit, praedicando, exemplum vitae praebendo, benefaciendo (cf. Lc 24,19; Act 10,38), quoscumque amice, prudenter et patienter ad Evangelium perducendo, ut audientes ex corde ad Deum convertantur, a nemine coacti et a nemine prohibiti.

4. (*De pauperum evangelizatione*). Ecclesia quae ad omnes indiscriminatim homines amore afficitur, peramanter pauperibus evangelizat, exemplum sequens Domini sui, qui propter nos egenus factus est (Lc 4,8; 2Cor 8,9), ut non in principatu neque in divitiis huius saeculi, sed in ostensione spiritus et virtutis Dei innitatur fides eorum (cf. 1Cor 2,4 ss.). Ipsos autem minimos fratres ut thesaurum suum pretiosissimum et pauperis Domini vivam figuram agnoscit et veneratur. Omnium autem inopiam spiritualem ac temporalem, individualem ac sociale sublevare ad officium suae caritatis pertinere confitetur.

5. (*De homine ut imagine Christi*). Ad omne genus hominum, quos Deus fecit ex uno habitare super universam faciem terrae (Act 17,26), dirigitur Ecclesiae nuntium evangelicum, ut in eis restauretur imago et similitudo, secundum quam in initio creati fuere (cfr. Gen 1,26-27). Imago Dei iam in natura humana resplendet in quantum omnis homo est persona intellectu, libera voluntate et conscientia morali praedita, indeque omnia materialia et sensibilia transcendens<sup>7</sup>; quae, sine fine coram Deo subsistit et capax fit ut nominatim ab Eo ametur et vocetur<sup>8</sup>. Iam propter hanc solam dignitatem nulla persona impediri potest

<sup>5</sup> Cfr. oratio in Sabbato Sancto.

<sup>6</sup> S. AUGUSTINUS, *Tr. in Jo.* 26,2; PL 35,1607. Citatur in PIUS XII, Litt. Enc. *Mystici Corporis*, AAS 1943 (35) 240.

<sup>7</sup> Cfr. Gen. 1,27; Eccl. 17,1; 1Cor. 11. PIUS XI. Litt. Enc. *Divini Redemptoris*, AAS 1937 (29) 780.

<sup>8</sup> Cfr. Is. 43,1; Apoc. 2,17.

quominus officia ex divina vocatione orta, erga Deum, erga fratres et erga mundum adimplere valeat. Quae quidem imago, peccato obscurata et deformata, mirabilius reformata est a Christo, «qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturae» (Col 1,15). In Ipso enim condita sunt universa in coelis et in terra, et omnia in Ipso constant (cf. Col 1,16-17). Spes autem alia, aut finis supremus societatis humanae alius non est nisi Christus, in quo Deo complacuit reconciliare omnia, pacificans per sanguinem crucis Eius universa (Col 1,20), immo totam creaturam liberans a servitute corruptionis in libertatem gloriae filiorum Dei (cfr. Rom 8,21).

6. (*De praesentia Ecclesiae in mundo per suam constitutionem*). Iam autem Ecclesia, coelestis Hierusalem, activo et benefico modo in mundo praesens est, eoipso quod in eo posita eique data est tanquam arcanum pleroma Christi, cuius gratia alitur et sustentatur et ad plenitudinem Dei manifestam progreditur; necnon per officium suum sacerdotale, laudem universae creationis Deo deferendi in gratiarum actione, in praeconii proclamatione et sacramentorum distributione, in spiritualium contemplatione et universali caritatis servitio. Quae omnia velut recapitulantur in Divina Liturgia, signo et pignore nostrae conversationis in coelis, unde exspectamus Dominum Nostrum Jesum Christum, «qui reformabit corpus humilitatis nostrae configuratum corpori claritatis suae, secundum operationem qua etiam possit subiicere sibi omnia» (Phil 3,20-21).

#### *B: De Ecclesiae influxu in ipsum ordinem mundanum*

7. (*Ecclesia ad bonum mundi confert*). Praedicatio Evangelii Christi non potest quin proficuum influxum exercent super totum ordinem mundanum, tum per doctrinam a Magisterio ecclesiastico propositam, tum per actionem fidelium qui, in mundo positi, ad eius aedificationem valide contribuunt<sup>9</sup>. Fide enim et caritate impelluntur, ut integrum consilium voluntatis Dei super mundum in actum deducant. Civitas scilicet christianorum, quae de coelis est (cfr. Phil 3,20; Col 3,2), super terram tamen aedificatur, civesque regni Dei etiam cives sunt humanae societatis. Quae duae societates, coelestis nempe et humana, sibi invicem obviam veniunt et sese mutuo interrogant, attamen inter se adversari non debent, quia ambae suo modo a Christo proveniunt ad Eumque tendunt. Quapropter christiani pro viribus suis promotioni societatis humanae impigro et vario conatu collaborare tenentur.

8. (*De fructibus huius laboris*). Huiusmodi cooperatio tum ipsis tum toti humanae communitati uberes fructus affert, siquidem ex ea oritur profundior creationis et

---

<sup>9</sup> Cfr. documenta pontificia de influxu Ecclesiae super culturam, promotionem socialem, etc.



historiae mundi intellectio, quae de se ad pleniorum Dei cognitionem conducit. «Invisibilia enim Ipsius a creatura mundi per ea quae facta sunt intellecta conspiciuntur» (Rom 1,20). Ut lux discipulorum Christi coram hominibus luceat (cfr. Mt 5,13-16), illi quaecumque sunt vera, pudica, iusta, sancta, amabilia cogitare atque agere debent, ut per virtutem ac bonam famam eorum (cfr. Phil 4,8-9) societas humana ad propriam existentiam accuratius perspiciendam et totam vitam moralem rectius componendam, in vera unitate, libertate et concordia perducatur.

9. (*De dignitate hominis agnoscenda*). Nuntio suo evangelico et activitate suorum fidelium Ecclesia enixe inculcat mirabilem dignitatem et vocationem personae humanae, tum in sua integra constitutione, tum in diversis suae activitatis ordinibus consideratae, in ordine nempe individuali, familiari, sociali, internationali, culturali. Ecclesia, quin ullo modo gloriatur sese intricatis societatis humanae problematibus adaequatam solutionem praebere posse, cunctis tamen qui ad commune opus explendum vires impendunt, lumen et animum addit, ne in medias res mundanas immergantur, eosque altiora principia de eorum existentia et vocatione docet, et sese omnibus debtricem sentit, ut eos cum fundamentali humilitate, prudentia et caritate ad magis dignam magisque propitiam conditionem, etiam in hoc peregrinationis itinere, promovendo adjuvet.

10. (*Bona creata grato animo accipienda*). Ecclesia, quae nulli nisi soli peccato et daemonio hostilis est, sibi dominium mundi a Deo creati non vindicat, sed opus Creatoris per gratiam haud destrui, sed sanctificari et perfici profitetur. Neque de solis individuis curam gerit, sed etiam de eorum societate; neque ita exclusive de hominum salute aeterna sollicita est, ut de eorum sorte in terris curanda et sublevanda non cogitet. Iam Synodus Vaticana prima dilucide docuit: «Tantum abest ut Ecclesia humanarum artium et disciplinarum culturae obsistat, ut hanc multis modis iuvet atque promoveat. Non enim commoda ab iis ad hominum vitam dimanantia aut ignorat aut despicit»<sup>10</sup>. Unde eadem Synodus «inexhaustam Ecclesiae in omnibus bonis foecunditatem»<sup>11</sup> inter, eius signa credibilitatis iure connumeravit.

11. (*Testimonium Scripturae*). Ut Scriptura solemniter docet, omnia in initio a Deo creata sunt bona (cfr. Gen 1,31), homini vero concredita, ut ea sibi subiiciat et sub divina benedictione perficiat (cfr. Gen 1,26.28), naturae secreta perscrutando, ingentesque eius vires in bonum humanitatis convertendo. Haec vera Dei beneficia non reicienda nec reprobanda, sed cum gratiarum actione sunt accipienda (cfr. 1Tim 4,1-4). Si enim per peccatum deiciuntur et inveterantur,

<sup>10</sup> Denz., 1799 (3019).

<sup>11</sup> Denz., 1794 (3013).

per Christum eriguntur et renovantur, et per Eum omnia redeunt ad integrum, a quo sumpsere principium<sup>12</sup>. Ideo cuncta terrena ita sunt ordinanda, ut natura sine violentia sibi restituatur, et licet a longe et imperfecte, aliqua tamen in ea regni Dei adumbratio detegatur.

## II. DE MUNDO AEDIFICANDO

### *A: De autonomia mundi*

12. (*Principium distinctionis statuitur*). Mundus in quo homines temporaliter vivunt, propria viget consistentia et suis regitur legibus, quas Ecclesia libenter et sincere agnoscit, non quidem tanquam suas, sed (tamen) a Deo, auctore naturae, statutas. Humanae disciplinae in suo quaeque ambitu propriis principiis et methodo utuntur; quarum iustam libertatem, servatis iis quae de fide sunt, Ecclesia merito approbat<sup>13</sup>. Homo autem non solum contemplatur, neque simpliciter patitur naturam, qua circumdatur, protegitur, vel etiam minaciter terretur; sed eam active aggreditur immutandam et adaptandam et quasi creativo conamine perficiendam. In quo ordine excolendo vestigium advertitur increatae Sapientiae, in eo indelebiter impressum, licet plures illud non satis perspicuum habeant vel eius fulgorem peccato deturpent. Insunt in corde humano et in ipsis rebus creatis quasi semina veritatis, unitatis ac iustitiae, a Deo indita, quibus homo impellitur, ut res inanimatas in servitium totius humanae familiae redigat, ad ignorantiam, miseriam et iniquitatem debellandam et pacem ac harmoniam in terris firmandam, unde tandem maiores Deo salutari laudes deferuntur.

13. (*De labore hominum in mundo*). Homo labore suo manuali, scientifico, tecnico, vel etiam pure intellectuali et artistico, eo tendit ut mundus magis in mansionem sibi dignam exaedificet, materiam signaculo suo spirituali nobilitet et in operibus suis seipsum exprimat et perficiat, et cursum historiae in beneficium progressum dirigat. Labor iam in originali iustitia ad officium hominis pertinet (cfr. Gen 2,15), et si de se arduus, propter peccatum insuper aerumnosus est factus (cfr Gen 3,17-19), etiam ista poena in liberationem et elevationem humani generis, Redemptoris operante gratia, converti potest. In suo multiplici conatu homo socios invenit omnes concives suos. Singuli in mutua reverentia se invicem praevenire debent et communi nisi ordinem publicum et socialem semper magis aequum exstruere<sup>14</sup>, alternam libertatem honorantes et iura impraescriptibilia personae humanae tuentes, ut veritas et iustitia ubique magis vigeant.

<sup>12</sup> Ex Oratione Sabbati Sancti.

<sup>13</sup> Denz., 1795 et 1799 (3015 et 3019).

<sup>14</sup> Cfr. JOHANNES XXIII, Litt. Enc. *Pacem in terris*.

14. (*De mutuo amore*). Huiusmodi promotio insuper ardorem mutuae dilectionis enixe exigit, ut aequitas amore compleatur et sublimetur. Singuli homines imprimis in intima ac fideli unione viri et feminae, coram Deo sigillata, novas vires accipiunt, et in sanctuario foventur familiari, in quo uxor et mater peculiare suas qualitates generosa devotione explet, ne integra societas humana in servitum laboris deprimatur, sed nobilissimo affectu exaltetur.

*B: De unificatione mundi*

15. (*De nova conscientia unitatis*). Sedulo advertant christiani humanum genus, numero quotidie crescens, ad vividiorum conscientiam nativae suae capacitatis et communis vocationis pervenire. Ingens progressus scientiarum etiam technicarum et expeditior et celerior contactus inter dissitas quoque terrae partes or contulerunt, ut cuncti in unica sorte se implicatos esse persentiant, et de obligatione sibi invicem opes et auxilia deferendi clarius erudiantur. Exinde bona materialia, intellectualia, psychologica, culturalia, spiritualia latius dispergi incipiunt. Unde crescit in universo orbe sensus unitatis, in qua tamen legitimis singulorum ac coetuum diversitates intactas servare oportet.

16. (*De huius phaenomeni diffusionem*). Omnes autem populi omnesque societatis coetus, etiam ii qui infirmi et laboriosi dicuntur, ad altiorem vitae conditionem adspirant et pedetentim ascendunt. Homines nostri temporis, arctius inter se uniti, hanc collectivam voluntatem terrestria bona aequiore modo dispertiendi explicitius in dies profitentur; quod fortius proclamant illi qui egentiore conditione exasperantur. Universitas enim opum mundi imprimis ad utilitatem omnium in hoc mundo destinatur et pertinet<sup>15</sup>. Quae desideria ex imo corde humanitatis prorumpentia christianus homo neque ignorare neque despiciere potest, sed satagere debet, ut operose praesens in suo mundo, omnia illa integre in ethica et religiosa promotione adsumat, purificet et expoliat, secluso omni indifferentismo morali, et dempta tentatione totalis ac superbae independentiae mundi erga suum Conditorum.

17. (*De phaenomeni significationem*). Ecclesia huic parturitioni novae quasi humanitatis non frigido neque hostili animo adsistit, sed crescentem unitatem historiae humanae ut consilio divino respondentem detegit, quippe quae, provido Deo, altiorem unitatem in Corpore Christi praeparare potest. Ideo grato animo inopinatum occasionem accipit, non proprii dominii extendendi, sed caritatis spatii dilatandi. Pericula et difficultates praedictae ascensionis neque sibi neque mundo abscondit. Magna enim hominibus restat via ad perfectiora, et undique minantur conflictus et ruinae, necnon ad tumorem ac superbiam seductiones.

---

<sup>15</sup> Cfr. Encyclicae sociales.

Etenim primo et incauto intuitu Deus e mundo evanescere videtur, dum homo sibi attributa divina totalis totalitariae et illimitatae potentiae arripere praesumit, vel elementa mundana quasi absoluta et suprema impio cultu circumdare non veretur. Quapropter omnium Mater et Magistra invigilare, commonere et adiuvere homines non desinit, ut ab interitu se eruant et prosperitatem in terris ita vere promoveant, ut felicitatem in coelis non amittant<sup>16</sup>.

18. (*De bonorum terrestrium ambiguitate*). Quia terrestres opes tam in aedificationem quam in destructionem adhiberi possunt, earum indolem ambiguum sedulo discernere et in rectum sensum vertere oportet, sive de unificationis processu agatur, sive de dominio super creationem, sive de pretioso bono libertatis.

a) Crescente mundi unitate, expeditiore capacitate gaudemus in toto terrarum spatio paupertatem, famem, aegritudines, ignorantiam et servilem deiectionem impugnandi, et reciproca solitudine ad meliorem iustitiam contendenti. Simul tamen in latissima multitudine sensum solitudinis augeri, et oppositiones religiosas, politicas, sociales per impatientiam hominum exasperari videmus.

b) Natura non tanquam inexorabile fatum homini dominatur, sed homo naturae imperare debet, eam scientia et arte sua profunde transformando et inexhaustas eius vires sibi continuo magis subiiciendo. At eodem momento ipse periculo exponitur rursus sub captivitate elementorum mundi incidendi (cfr Gal 4,3.9), suamque regiam potestatem servituti erga materiam et proprias passiones immolandi; immo angore arripitur, ne machina huius mundi ipso opere hominis dissolvatur. Neque ullus vivens mortem unquam aufugere poterit.

c) Libertas est praestantissimum hominis bonum eique unice proprium; in qua dignitate Deus eum constituit, relinquens eum in manu consilii sui (cfr Eccle 15,14), ut habeat actionum suarum veram potestatem<sup>17</sup>. Si hoc praeclarum beneficium terricolis in dies abundantius prostat, et in solemnibus societatis proclamationibus iure celebratur, plures tamen suam praerogativam in actum deducere non valent, et omnes eam peccato ad pravum usum detorquere possunt. Dissensiones, anxietates et afflictiones ex ista multiplici ambiguitate oborientes homo nunquam totaliter superare valet, sed in eventuum fluxu ad optatam stabilitatem accedere potest, si spe in Christo, mortis victore, confortatur, et libenter agnoscit perfectionem hominis non in externa rerum possessione aut copia inveniri, sed in interna mentis et cordis cultura coram Deo et universa societate.

<sup>16</sup> Cfr. plurimae orationes liturgicae.

<sup>17</sup> LEO XIII, Litt. Enc. *Libertas praestantissimum*, 20 iunii 1888. AAS 1887-88 (20) 593.

## III. DE OFFICIIS ECCLESIAE ERGA MUNDUM.

*A: De munere testificandi*

19. (*De testimonio pro veritate et vita*). Licet Ecclesia sciat et dicat se nec officium nec media accepisse ad solvenda problemata profana, ordinis scientifici vel technici, circa quae ingenia et zelus hominum versantur, tamen, solitudine permota et officii sui conscia, declarat, praetermissis doctrina et gratia Christi, adaequatam solutionem sperari non posse in tot ac tantis quaestionibus, in quibus dignitas personae humanae, sors et opus eius inveniuntur inserta, sive de individuis agatur, sive de familia, sive de quocumque alio coetu. Omnibus vero affert ipsum Christum, qui via, veritas et vita est (Io 14,6) et, in miseriis humanis, indefectibilis spes finalis felicitatis.

20. (*Doctrina de intimo rerum sensu*). Ecclesia, «plebs Sacerdoti adunata et Pastori suo grex adhaerens»<sup>18</sup>, tum per praedicationem Hierarchiae, tum per testimonium et vitam populi christiani, omnium mentes illuminat de intimo sensu et ultimo fine mundi et hominis, necnon de naturali et voluntaria totius humani generis cohaesione. Cunctis proclamat fundamentum universi orbis non exstare nisi in Deo creatore, in quo homines habent tum auctorem suae existantiae tum consummatorem suae beatitudinis. Atheismus igitur de se non solum infinitae maiestati et sanctitati Dei offendit, sed etiam ipsi naturae humanae penitus contradicit. Illud autem claritatis et adiutorii quod Ecclesia homini affert, non est ei neque extraneam neque hostile, sed cognitionem ei praebet significationis, quae tam in totalitate rerum quam in humana existantia latet.

21. (*Doctrina de hominis sublimi vocatione*). Homo seipsum sub lumine Dei intelligens, etiam altiorem significationem perspicit totius realitatis creatae; immo velut sacerdos creationis, omnia cum gratiarum actione ad Deum summe dilectum refert, de cuius manu pretiosa quaeque accepit. Si e contra sibi sufficere praesumit, sine Deo vivens et moriens in hoc mundo, spe definitiva privatur (cfr. Eph 2,12). Nunc autem animam habens indestructibilem, a Deo revelante audit se ad divinam ipsam immortalitatem participandam vocari et ad consortium divinae naturae invitari (cfr. 2Pt 1,4). Audit non esse acceptionem personarum apud Deum (cfr. Rom 2,12), sed quaecumque sint apud homines differentiae sexus, aetatis, stirpis, officii in societate, gradus in cultura, omnes tamen ad eandem dignitatem, eandem veritatem, eandem felicitatem ab Eo destinari et elevari. Ita fundamentum tollitur omni theoriae, quae inter virum et virum, inter gentem et gentem discrimen quoad naturalem dignitatem et iura exinde dimnantia introducit.

<sup>18</sup> S. CYPRIANUS, *Epist.* 66,8; Hartel 733.

22. (*Doctrina de peccato et redemptione*). Discit insuper homo ab ore Christi et Ecclesiae quale et quantum sit peccatum, quo seductor diabolus potestatem usurpatam super mundum exercet. Gravissimum est pondus culpae<sup>19</sup>, qua amicitia Dei laesa est, divina ordinatio in terris turbata, humanitas disgregata et totus mundus in maligno positus (cfr 1Io 5,19). Sed simul laetum nuntium accipimus, omnia restaurari in Christo qui, peccato destructo, novam vitam eamque indefectibilem nobis iam in arrha contulit, donec in futura glorificatione compleatur, in adoptione filiorum Dei et redemptione corporis nostri (cfr Rom 8,23). Tunc ipsa creatura a servitute corruptionis liberabitur (cfr. Rom 8,21), et nos in visione Dei et societate perfecta cum Patre et Filio et Spiritu Sancto ad invicem etiam coniuncti, cum Christo in aeternum conregnabimus (cfr. 2Tim 2,12), dummodo nunc cum Eo compatiamur (cfr. Rom 8,17) et «dignitas conditionis humanae, per immoderantiam sauciata, medicinalis parsimoniae studio reformetur»<sup>20</sup>.

23. (*Doctrina de ordine morum*). Ecclesia denique, proclamando caritatem christianam ut vinculum perfectionis (Col 3,14; cfr. 1Cor 13), apud omnes gentes sensum moralitatis auget. In supernaturali enim vita et praxi christianorum involvuntur praecepta legis, quam Auctor naturae in corde omnium hominum inscripsit (cfr. Rom 2,15) et Dominus Jesus in Evangelio roboravit, perfecit et in sublime elevavit. Lex illa, nedum sit mutabile societatis inventum aut figmentum, quod personae humanae ab extrinseco et arbitrarie imponeretur, non exprimit nisi obligationes, perenniter validas, ad perfectionem illam assequendam, ad quam ipsa natura ex propriis ordinatur. Unde eius principia pretiosum constituunt generis humani patrimonium, quod decursu historiae, non sine praedicationis et caritatis evangelicae influxu, pluris aestimatur et penitus in variis suis implicationibus detegitur.

24. (*De dictamine conscientiae*). Docet tamen Ecclesia, conformiter cum naturae mandato, quaecumque praecepta secundum conscientiae dictamen esse applicanda, dummodo homo conscientiam suam secundum ea quae de lege naturali et evangelica sincere perspicere valet, efformare non negligat et obcaecationem cordis aufugiat (cfr. Rom 1,21 ss.). Omnia enim procedere debent «de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta» (1Tim 1,5), et omne quod aliunde venit, peccatum est (cfr. Rom 14,23). Personaliter unusquisque de omnibus factis et omissis suis supremo Judici rationem reddere debet. Ipsae autem circumstantiae seu rerum adiuncta in iudicium moralitatis ut elementa intrant. Ita in plurimis difficultatibus enodandis, spatium relinquitur prudenti aestimationi singulorum, ut sine anxietate neque temeritate concretam solutionem eligant, modo semper

<sup>19</sup> Cfr. testimonia Patrum, i.a. S. Anselmus.

<sup>20</sup> Oratio feriae V post. Passionem.

honestatem quaerant, et motionem Spiritus Sancti, in Ecclesia et in corde hominum loquentis, obsequi parati sint.

*B: De servitio caritatis et communionem*

25. (*De unica caritate erga Deum et proximum*). Maximum et primum mandatum est diligere Deum ex toto corde, in tota anima et in tota mente nostra. At secundum mandatum simile est huic: Diliges proximum tuum sicut teipsum (Mt 22,37-40 et par.). Fratres autem amamus ipsa caritate qua Deus diligit nos et quam per Spiritum suum in cordibus nostris diffundit (cfr. Rom 5,5), ita ut S. Joannes scribere potuerit: «Si quis dixerit quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est» (1Io 4,20), dum e contra inimicos et persecutores diligimus, ut simis filii Patris nostri, qui in coelis est, qui solem suum oriri facit super bonos et malos (cfr. Mt 5,44 ss.)<sup>21</sup>. Immo, exemplo Christi stimulati, et nos debemus pro fratribus animas ponere (cfr. 1Io 3,16). Unde caritas est discipulorum Christi praeclarissimum signum (cfr. Io 13,35), et Ecclesia non immerito a sanctis Patribus velut nomine proprio Caritas nuncupatur<sup>22</sup>.

26. (*De caritate et iustitia*). Primum opus caritatis est iustitia, qua singulis sua tribuimus, quia illos in Deo amamus. Quod si inter homines iustitia angustiatur, hoc passim ex defectu provenit illius caritatis, quae non quaerit quae sua sunt, sed benigna est et non aemulatur (cfr. 1Cor 13,4-5), quae nihil agit per contentionem et inanem gloriam, sed in humilitate non cogitat nisi bonum aliorum (cfr. Phil 2,2-3). Sine caritate iustitia est velut inanimata, at sine iustitia caritas ne exstare quidem potest. Sola iustitia, in caritate fundata, pacem et concordiam inter homines et nationes sperare possumus<sup>23</sup>.

27. (*De caritate in vita quotidiana*). Fides quae per caritatem operatur (Gal 5,6), ne inanis et vacua sit, in quotidianam vitam christianorum intrare et varia eorum officia ab intra in Spiritu vivificare debet. Ita fideliter vocationem suam explentes, Regnum, in tempore restitutionis omnium perficiendum (cfr. Act 3,21), interim prosequuntur, melius se Deo conformando per ipsa terrestria opera. Sic enim non solum inimicitias, contentiones, ceteraque vitia vitabunt (cfr. Gal 5,16 ss.), sed e contra uberrimos fructus Spiritus producent in bonitate et mansuetudine et omni genere virtutum (cfr. Gal 5,22-23). Non ignaviam sub specie pietatis praedicat Ecclesia, sed actuosum et multiforme servitium, individuale et collectivum, familiare et sociale, culturale et educativum pro qualibet necessitate fratrum. Sic autem opera quae christianus ad sublevandum

<sup>21</sup> S. AUGUSTINUS, *En. Ps.* 54,4; PL 36,630 s.

<sup>22</sup> Cfr. S. IGNATIUS M., *Trall.* 13,1; *Rom.* 9,3; *Philad.* 11,2; *Smyrn.* 12,1; etc.

<sup>23</sup> Litt. Enc. *Pacem in terris*.

mundum suscipit, nedum sint pro eius vita Deo devota impedimentum, erunt testificatio veridicae religionis et probatio caritatis. Unde bonus odor Christi ubique diffunditur in vitam (cfr. 2Cor 2,15), et mundus exinde ditescit et alleviatur.

28. (*De communione cum omnibus*). Ecclesia servitium suum ad domesticos fidei non restringit, sed aperto corde ad omnes accedit, ut cunctis in communi opere humano adsistat indefesso socio labore. Quin unquam veritatem laedat aut abscondat, caritatem pro errantibus servat, de quorum errore dolet sed quorum libertatem non circumvenit. Omnes bonae voluntatis homines alloqui desiderans, eos audire non renuit, quorum cooperationem pro bono communitatis exoptat. Pro ea «omne verum, a quocumque dicatur, a Spiritu Sancto est»<sup>24</sup>, propter lumen naturale ab Eo diffusum; quod libentius adhuc admittit de veritatibus fidei, propter lumen gratiae<sup>25</sup>. Quaecumque apud alios bona inveniat, a spiritu evangelico aliena non censet; quaecumque vero promiscua aut contaminata, purificare et sanare satagit. Varios ordines, competencias, rerum et hominum condiciones diversissimas non disturbat neque permiscet, sed ad superiorem concordiam promovere gratissimum habet, ut apta communione conatum instituta, pacificae et proficuae relationes inter individuos et societates humanum genus condecorent et ad meliorem statum perducant. In virtute huius communicationis, vel ipsa vita christianorum est pro ceteris testimonium et servitium; quod etiam collective a variis coetibus fidelium praestatur, si mente non restricta, sed dilatato animo in nomine Christi congregantur, ut Ipse sit in medio eorum (cfr. Mt 18,20).

29. (*Conclusio*). Apprime novit Ecclesia pericula et mala quae ex spiritu mundi oboriuntur, sed magis adhuc beneficia quae cum mundo commutare potest. Sibi et omnibus filiis suis applicat monitum Domini: »Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animae vero suae detrimentum patiatur?» (Mt 16,26), et fidelibus suis arma contra insidias maligni spiritus praebet (cfr. Eph 6,11 ss.). Opibus huius terrae utitur, quin ab eis captivari se sinat, quia talibus bonis frui ei non licet, nisi quoque parata sit ab eis pro regno Dei abstinere (cfr. 1Cor 7,31). Christiani in terrestri sua peregrinatione continuo in diversas sollicitudines, pro Deo et pro hominibus, se distrahi experiuntur. Quam divisionem (cfr. 1Cor 7,32-33) quidem plene evacuare non valent, sed virtute amoris ad servitium salutis reducere possunt, si a Deo missi et ab Eo principium sumentes, cordate et fiduciose ad homines accedunt, utique diligendos ex Deo et salvandos. Sic regnum Christi, universorum Regis, dilatabitur, quamvis in praesenti vita non consummabitur, sed in regno coelesti, ubi Deus unus et trinus,

<sup>24</sup> AMBROSIASTER, PL 17,245. Medio aevo frequenter citatur.

<sup>25</sup> S. THOMAS, 1 2ae, q. 109, a.1, ad. 1. Cfr. S. Albertus M.



finis desideriorum nostrorum, sine fine videbitur, sine fastidio amabitur, sine fatigatione laudabitur<sup>26</sup>, et totus mundus in gloria filiorum Dei adsumetur. Ita cum omnia subiecta fuerint Christo, Deus erit omnia in omnibus (cfr. 1Cor 15,28).

## Bibliographie

### **Concile Vatican II**

*Acta et Documenta Concilio Oecumenico Vaticano Secundo apparando*, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1960-1988.

*Acta Synodalia Sacrosancti Concilii Oecumenici Vaticani II*, Città del Vaticano, 1970-1999. Certains volumes sont disponibles en version numérisée sur : <<https://archive.org/search.php?query=subject%3A%22acta+synodalia%22>> (consulté le 12 juillet 2018).

*Vatican II, Constitution pastorale Gaudium et Spes*. L'Église dans le monde de ce temps, trad. élaborée par les soins de l'Épiscopat français, intro. et notes Action populaire, Paris, 1966.

*Vatican II – L'intégralité*. Édition bilingue révisée avec tables biblique et analytique et index des sources, intro. Ch. THEOBALD, Paris, 2002.

*Das zweite vatikanische Konzil*. Konstitutionen, Dekrete und Erklärungen, Kommentare, 3 vol., H. S. BRECHTER et al. (Hrsg.), suppl. de *LThK*, Freiburg-Basel-Wien, 1966-1968.

### **Autres documents du magistère**

*Note : toutes les références indiquées ci-après (à l'exception de la dernière) sont disponibles sur le site internet du Vatican : <<http://w2.vatican.va>> (toutes les consultations ont été effectuées entre juin et septembre 2018).*

CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Lettre sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde*, 2004.

PAPE FRANÇOIS, *Laudato Si'*. Lettre encyclique sur la sauvegarde de la maison commune, 24 mai 2015.

—, *Amoris laetitia*. Exhortation apostolique post-synodale sur l'amour dans la famille, 19 mars 2016.

PAPE JEAN XXIII, Message radio du 11 septembre 1962.

PAPE JEAN-PAUL II, *Laborem exercens*. Lettre encyclique sur le travail humain, 14 septembre 1981.

—, *Familiaris consortio*. Exhortation apostolique sur la tâche de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, 22 novembre 1981.

—, *Mulieris dignitatem*. Lettre apostolique sur la dignité et la vocation de la femme, 15 août 1988.

—, *Christifideles laici*. Exhortation apostolique post-synodale sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, 30 décembre 1988.

—, *Evangelium vitae*. Lettre encyclique sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine, 25 mars 1995.

—, *La théologie du corps*. L'amour humain dans le plan divin, intro., trad., index, tables et notes Y. SEMEN, Paris, 2014.

### **Auteurs anciens et médiévaux**

- AUGUSTIN, *De Trinitate*, Livres VIII-XV, trad. P. AGAËSSE, notes J. MOINGT, « Bibliothèque Augustinienne 16 », Paris, 1955.
- GRÉGOIRE DE NYSSE, *La création de l'homme*, « SC 6 », Paris, 1944.
- IRÉNÉE DE LYON, *Contre les hérésies*, « SC 153 », Paris, 1969.
- , *Contre les hérésies*, « SC 211 », Paris, 1974.
- THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, 4 vol., Paris, 1985-1993.

### **Littérature secondaire**

- ANTONELLI, E., « La famiglia progetto e immagine di Dio », dans : *The Thomistic legacy in blessed John Paul II and his refounding of the Pontifical Academy of St Thomas Aquinas. The proceedings of the XII Plenary Session, 29 June – 1 July 2012*, « Doctor Communis », Vatican City, 2013, p. 221-227.
- APARICIO VALLS, M. del C., *La Plenitud del Ser Humano en Cristo*, Roma, 1997.
- BARTH, K., *Die Kirchliche Dogmatik*, III/2, Zollikon-Zürich, 1959.
- BENESTAD, J. B., « Doctrinal Perspectives on the Church in the Modern World », dans : M. L. LAMB, M. LEVERING (ed.), *Vatican II. Renewal within Tradition*, Oxford, 2008, p. 147-164.
- CARBONE, G. M., « L'image trinitaire de Dieu dans l'homme », *Nova et Vetera* 43 (2001/4), p. 13-26.
- COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, « Communion et service : la personne humaine créée à l'image de Dieu », dans : ID., *Documents II (1986-2009)*, éd. G. EMERY, intro. L. F. LADARIA, « Documents d'Église », Paris, 2013, p. 339-484.
- DELHAYE, Ph., « Die Würde der menschlichen Person », dans : G. BARAÚNA (Hrsg.), *Die Kirche in der Welt von heute. Untersuchungen und Kommentare zur Pastoralkonstitution « Gaudium et Spes » des II. Vatikanischen Konzils*, Salzburg, 1966, p. 154-178.
- , « Histoire des textes de la constitution pastorale », dans : ID. (éd.), *L'Église dans le monde de ce temps*, t. I, « Unam Sanctam 65a », Paris, 1967, p. 213-277.
- EMERY, G., *La Trinité. Introduction théologique à la doctrine catholique sur Dieu Trinité*, Paris, 2009.
- LE GUILLOU, M.-J., « La béatitude », dans : COLL., *Initiation théologique*, t. III, Paris, 1963<sup>3</sup>, p. 67-110.
- HAMMAN, A.-G., *L'homme image de Dieu. Essai d'une anthropologie chrétienne dans l'Église des cinq premiers siècles*, Paris, 1987.
- HUONDER, V., *Die Ehe – Geschenk, Sakrament und Auftrag*, Vortrag am Kongress « Freude am Glauben » des Forums Deutscher Katholiken, 2. August 2015, <<http://www.bistum-chur.ch/wp-content/uploads/2015/08/Vortrag.pdf>> (consulté le 2 mai 2018).
- KUPCZAK, J., « Was John Paul II a Thomist? A comparative analysis of the theology of "imago Dei" », dans : *The Thomistic legacy in blessed John Paul II and his refounding of the Pontifical Academy of St Thomas Aquinas. The proceedings of the XII Plenary Session, 29 June – 1 July 2012*, « Doctor Communis », Vatican City, 2013, p. 118-132.
- LADARIA, L., *Mystère de Dieu, mystère de l'homme. Anthropologie théologique*, t. II, Paris, 2011.

- MOELLER, Ch., *L'élaboration du schéma XIII*, Tournai, 1968.
- , « Der Aufstieg der Kultur », dans : G. BARAÚNA (Hrsg.), *Die Kirche in der Welt von heute. Untersuchungen und Kommentare zur Pastoralkonstitution « Gaudium et Spes » des II. Vatikanischen Konzils*, Salzburg, 1966, p. 271-332.
- MOUROUX, J., « Situation et signification du Chapitre I : la dignité de la personne humaine », dans : Y. M.-J. CONGAR et al. (dir.), *L'Église dans le monde de ce temps*, t. II, « Unam Sanctam 65b », Paris, 1967, p. 229-253.
- O'CALLAGHAN, P., *Figli di Dio nel mondo. Trattato di antropologia teologica*, Roma, 2013.
- ORNELLAS, P. d', *Liberté, que dis-tu de toi-même ?*, Saint-Maur, 1999.
- RATZINGER, J., « Kommentar zu *Gaudium et Spes*. Art. 11-22 », dans : H. S. BRECHTER et al. (Hrsg.), *Das zweite vatikanische Konzil. Konstitutionen, Dekrete und Erklärungen, Kommentare*, t. III, suppl. de *LThK*, Freiburg-Basel-Wien, 1968, p. 312-354.
- SANDER, H.-J., « Theologischer Kommentar zur Pastoralkonstitution über die Kirche in der Welt von Heute *Gaudium et Spes* », dans : P. HÜNERMANN et al. (Hrsg.), *Herders theologischer Kommentar zum Zweiten Vatikanischen Konzil. Kommentare*, Bd. 4, Freiburg, 2005, p. 581-886.
- SCHEFFCZYK, L., « Image et ressemblance, VI. Dans la théologie et la spiritualité d'aujourd'hui », *Dictionnaire de spiritualité*, t. VII/2, Paris, 1971, col. 1463-1472.
- SEMEN, Y., « L'imagem Dei chez Thomas d'Aquin et Jean-Paul II : contradiction ou prolongement ? », *Cahiers de l'IPC* 83 (2016/1), p. 63-85.
- SESBOÛÉ, B., *L'homme, merveille de Dieu. Essai d'anthropologie christologique*, Paris, 2015.
- SOLIGNAC, A., « Image et ressemblance, II. Les Pères de l'Église », *Dictionnaire de spiritualité*, t. VII/2, Paris, 1971, col. 1406-1425.
- THOMASSET, A., *La morale de Vatican II*, « Vatican II pour tous », Paris, 2013.
- TORRELL, J.-P., *Saint Thomas d'Aquin, maître spirituel*, Nouvelle édition profondément remaniée et enrichie d'une bibliographie mise à jour, Paris, 2017.
- TUCCI, R., « Introduction historique et doctrinale à la constitution pastorale », dans : Y. M.-J. CONGAR, et al. (dir.), *L'Église dans le monde de ce temps*, t. II, « Unam Sanctam 65b », Paris, 1967, p. 33-127.
- TURBANTI, G., *Un concilio per il mondo moderno*, Bologna, 2000.
- WINLING, R., *Le salut en Jésus Christ dans la littérature de l'ère patristique*, t. I, Paris, 2016.

## Table des matières

Introduction.....	1
Première partie : L' <i>imago Dei</i> dans l'évolution rédactionnelle de <i>Gaudium et Spes</i> ....	4
1. La période de consultation .....	4
2. La période préparatoire .....	5
2.1. <i>De ordine morali</i> .....	5
2.2. <i>De ordine sociali</i> et <i>De communitate gentium</i> .....	7
3. La période conciliaire.....	8
3.1. Critiques du <i>De ordine morali</i> .....	9
3.2. Un premier texte : le schéma XVII.....	10
3.3. Le texte de Malines.....	14
3.4. La deuxième session du Concile.....	16
3.5. Le texte de Zurich.....	16
3.6. Discussions conciliaires, troisième session .....	19
3.7. Le texte d'Ariccia .....	26
3.8. Discussions conciliaires, quatrième session .....	28
3.8.1. Première discussion du schéma constitutionis pastoralis.....	29
3.8.2. Deuxième discussion du schéma constitutionis pastoralis.....	31
4. L' <i>imago Dei</i> dans le texte final de <i>Gaudium et Spes</i> .....	33
4.1. L' <i>imago Dei</i> dans <i>Gaudium et Spes</i> 12 .....	33
4.2. Les autres mentions de l' <i>imago Dei</i> dans <i>Gaudium et Spes</i> .....	37
Deuxième partie : Questions d'interprétation et de réception.....	42
1. L'image et la ressemblance : interprétations .....	42
2. Différents aspects de l' <i>imago Dei</i> et leur ordre.....	44
2.1. Trois aspects majeurs de l' <i>imago Dei</i> .....	45
2.1.1. Capacité de connaître et d'aimer Dieu .....	45
2.1.2. L'intendance responsable du monde créé .....	46
2.1.3. La communion interpersonnelle humaine.....	50
2.2. L'ordre de ces trois dimensions .....	55
Conclusion .....	58
Abréviations et sigles .....	61
Annexe .....	62
Bibliographie.....	74